



# Maghrebail

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024

---

### Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 07/01/2025 sous la référence EN/EM/001/2025.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

---

---

### Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 11/02/2022 sous la référence EN/EM/005/2022 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

[https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note\\_BSF\\_Maghrebail\\_005\\_2022\\_0.pdf](https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_Maghrebail_005_2022_0.pdf)

---

## AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

## SOMMAIRE

<b>AVERTISSEMENT</b> .....	<b>2</b>
<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES</b> .....	<b>6</b>
<b>I. ATTESTATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :</b> .....	<b>7</b>
II. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	8
III. ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL.....	9
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE .....	10
<b>PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR</b> .....	<b>11</b>
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	12
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE MAGHREBAIL.....	14
III. ENDETTEMENT .....	20
<b>PARTIE III. GOUVERNANCE DE L'EMETTEUR</b> .....	<b>26</b>
I. ASSEMBLEES GENERALES .....	27
II. ORGANE D'ADMINISTRATION.....	29
III. LES ORGANES DE DIRECTION .....	41
<b>PARTIE IV. ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR</b> .....	<b>47</b>
I. HISTORIQUE DE L'EMETTEUR .....	48
II. APPARTENANCE DE MAGHREBAIL A BANK OF AFRICA .....	50
III. FILIALES DE MAGHREBAIL .....	58
IV. SECTEUR D'ACTIVITE DE L'EMETTEUR.....	61
V. PRODUITS ET MARCHES .....	833
<b>PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES</b> .....	<b>988</b>
I. ENVIRONNEMENT .....	99
II. SOCIAL.....	1011
<b>PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES</b> .....	<b>1077</b>
I. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT .....	1087
II. MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES .....	1100
<b>PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR</b> .....	<b>114</b>
I. I. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ENTRE 2021 ET LE 1ER SEMESTRE 2024.....	115
II. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	117
IV. CONTEXTE DU DEROULEMENT DES EXERCICES 2022 ET 2023 .....	126
V. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION .....	126

VI.	ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE ET DE LA SOLVABILITE .....	134
VII.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	142
VIII.	ANALYSE DE LA RENTABILITE .....	143
IX.	ANALYSE DU RISQUE CLIENT .....	144
<b>PARTIE VIII.</b>	<b>ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS.....</b>	<b>146</b>
I.	ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS .....	149
II.	ANALYSE DU BILAN SEMESTRIEL .....	154
III.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SEMESTRIELS .....	159
IV.	ANALYSE DE LA RENTABILITE SEMESTRIELLE.....	160
V.	ANALYSE DU RISQUE CLIENT SUR LE PREMIER SEMESTRE 2024.....	161
<b>PARTIE IX.</b>	<b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>163</b>
I.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MAGHREBAIL.....	1654
II.	PRINCIPALES TENDANCES, INCERTITUDES OU ACTIVITES AYANT UNE INFLUENCE SUR L'ACTIVITE DE MAGHREBAIL .....	1665
III.	REALISATIONS DE MAGHREBAIL .....	1665
IV.	PREVISIONS ACTUALISEES EN 2023 POUR L'EXERCICE 2024 .....	1677
<b>PARTIE X.</b>	<b>FAITS EXCEPTIONNELS.....</b>	<b>1687</b>
<b>PARTIE XI.</b>	<b>LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES .....</b>	<b>1709</b>
<b>PARTIE XII.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>1721</b>
I.	RISQUE CLIENT .....	1732
II.	RISQUE DE MARCHE.....	1732
III.	RISQUE OPERATIONNEL .....	1732
IV.	RISQUE D'EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS.....	1743
V.	RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES.....	1743
VI.	RISQUE CONCURRENTIEL.....	1743
VII.	RISQUE REGLEMENTAIRE .....	1754
VIII.	RISQUE DE LIQUIDITE .....	1754
IX.	RISQUE D'ILLIQUIDITE .....	1754
<b>PARTIE XIII.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>1765</b>
I.	STATUTS .....	1776
II.	RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	1776
III.	COMMUNICATION FINANCIERE .....	1776

## ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BSF	Bons de Sociétés de Financement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBI	Crédit- Bail Immobilier
CBM	Crédit- Bail Mobilier
CGI	Code Général des Impôts
DG	Directeur Général
DPJR	Direction Pole Juridique et Recouvrement
DPDC	Direction Pole Développement Commercial
DPPF	Direction Pole Financiers et Production
CRM	Customer Relationship Management
GE	Grand Équipement
HT	Hors taxes
IMME	Industries Mécaniques Métallurgiques et Électriques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KMAD	Millier de Dirhams
M	Million
MAD	Dirham
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
M MAD	Million de Dirhams
PE	Petit Équipement
PNB	Produit Net Bancaire
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
TCN	Titre de Créance Négociable
TSC	Taxes sur les services communaux
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
Var	Variation

## **PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

**I. Attestation du Président du Conseil d'Administration :****Identité**

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Maghrebail
<b>Représentant légal</b>	Azeddine GUESSOUS
<b>Fonction</b>	Président Directeur général
<b>Adresse</b>	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+ 212 5 22 48 65 00
<b>E-mail</b>	azeddine.guessous@maghrebail.ma

**Attestation du Président du Conseil d'Administration****Objet : Document de Référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024**

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 06 janvier 2025

**M. Azeddine GUESSOUS**  
**Président Directeur Général**  
**Maghrebail**

## II. Attestation des Commissaires aux comptes

### Identité

<b>Dénomination et raison sociale</b>	Fidaroc Grant Thornton	BDO Audit, Tax & Advisory S.A	Hdid & Associés
<b>Prénoms et noms</b>	Faiçal MEKOUAR Ghali GUESSOUS	Moutai CHAOUKI	Mohamed HDID
<b>Adresse</b>	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca, 20160	11, avenue Bir Kacem, Souissi Rabat, 10170	4,Rue Maati Jazouli(Ex Rue Friol),Anfa Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05 22 54 45 00	05 37 63 37 02	05 22 39 78 51
<b>Numéro de fax</b>	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11	25 22 39 78 50
<b>Adresse électronique</b>	f.mekouar@fidarocgt.ma g.guessous@fidarocgt.ma	mchaouki@bdo.ma	<a href="mailto:contact@hdid.ma">contact@hdid.ma</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2017	2017	2023
<b>Date de renouvellement du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	-
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2025	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2022	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2025

### **Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024**

#### **Objet : Document de référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory S.A. et FIDAROC GRANT THORNTON au titre des exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- La situation intermédiaire des comptes sociaux de Maghrebail ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2023 et 30 juin 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des Informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 06 janvier 2025

#### **Les commissaires aux comptes**

**Ghali GUESSOUS**  
Fidaroc Grant Thornton  
Associé

**Mohamed HDID**  
HDID & ASSOCIES  
Associé gérant

### III. Attestation de l'organisme conseil

#### Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	M'hamed BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	63, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mh.berrada@bmcek.co.ma

#### Attestation de l'organisme conseil

##### **Objet : Document de référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024**

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Maghrebail.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le Management de Maghrebail, notamment lors des diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et du 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- Les indicateurs trimestriels au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 et l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports financiers annuels relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports financiers semestriels au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- Les études et données recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement relatives aux exercices 2021, 2022 et 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, nous déclarons que Maghrebail est détenue à hauteur de 52,47% par Bank of Africa et que BMCE Capital Conseil est contrôlée à hauteur de 100,00% par BMCE Capital, filiale de Bank of Africa. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Casablanca, le 06 janvier 2025

**BMCE Capital Conseil**  
**M'hamed BERRADA**  
**Directeur Général**

---

#### IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

---

---

<b>Responsable de l'information et de la communication financière</b>	Mme Ilham OUGHLA
<b>Fonction</b>	Directeur Général Adjoint
<b>Adresse</b>	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05 22 48 65 00
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:ilham.oughla@maghrebail.ma">ilham.oughla@maghrebail.ma</a>

---

## **PARTIE II.      PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR**

## I. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	▪ Société Maghrébine de Crédit-bail (Leasing) par abréviation « Maghrebail »
<b>Siège social</b>	▪ 45, Bd Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	▪ +212 5 22 48 65 00
<b>Adresse électronique</b>	▪ maghrebail@maghrebail.ma
<b>Site internet</b>	▪ <a href="http://www.maghrebail.ma">www.maghrebail.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	▪ Société Anonyme à Conseil d'Administration
<b>Date de constitution</b>	▪ 03 août 1972
<b>Durée de vie</b>	▪ La durée de vie a été fixée à 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts et/ou par la loi ;
<b>Numéro et lieu d'inscription au Registre de Commerce</b>	▪ RC 31611 au registre de commerce de Casablanca
<b>Exercice social</b>	▪ Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformément à l'article 3 des statuts, Maghrebail a pour objet :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le financement, par voie de crédit-bail ou de location, de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment biens d'équipement, matériel et outillage, concernant toutes activités industrielles, commerciales, professionnelles ou autres, ces biens étant acquis par la société qui en demeure propriétaire et le locataire ayant la possibilité, en fin de contrat de crédit-bail, d'acheter tout ou partie des biens loués ;</li><li>✓ La pratique de la location simple de tous biens mobiliers ou immobiliers ;</li><li>✓ L'exercice de toutes les activités des sociétés de financement pour lesquelles elle a été agréée ou sera agréée conformément au Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) ;</li><li>✓ La construction, l'acquisition, l'importation, la vente, l'exportation, la gestion et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, notamment par la mise en location d'usines, ateliers, biens d'équipement ou matériels de toute nature, mobiliers ou immobiliers, que ce soit pour son compte ou pour le compte de tiers ;</li><li>✓ La réception de fonds du public, sous forme de dépôts ou autrement, d'un terme de plus de deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement ;</li><li>✓ La prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de participation, de souscription de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles ou de travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ;</li><li>✓ La construction, l'aménagement, l'installation, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que de tous fonds de commerce et d'industrie, matériels, objets mobiliers, et tous établissements industriels, commerciaux et comptoirs ;</li><li>✓ La création de succursales ou agences tant à l'étranger qu'au Maroc ;</li><li>✓ Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.</li></ul></li></ul>
<b>Capital social (30/09/2024)</b>	▪ Capital de 138 418 200 MAD divisé en 1 384 182 actions de 100 MAD chacune
<b>Lieux de consultation des documents juridiques</b>	▪ Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Maghrebail : 45, Bd Moulay Youssef, Casablanca

**Textes législatifs et réglementaires applicables à la Société**

- De par sa forme juridique, Maghrebail est régie par les lois en vigueur au Maroc, notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
- De par son activité, elle est soumise au :
  - ✓ La loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée;
  - ✓ Les circulaires de Bank Al-Maghrib en vigueur.
- De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, ainsi que ses émissions de titres de créances, Maghrebail est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :
  - ✓ La loi n° 35-94 relative à certains titres de Créances Négociables telle que modifiée et complétée ;
  - ✓ L'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 tel que modifié ;
  - ✓ La circulaire de Bank Al Maghrib numéro : 3/G/96 relative aux bons de sociétés de financement et son modificatif ;
  - ✓ Les circulaires de l'AMMC ;
  - ✓ Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ;
  - ✓ La loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi 43-02 ;
  - ✓ Le Dahir n°1-12-55 du 14 Safar 1434 (28 Décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
  - ✓ Le Règlement général du dépositaire central Maroclear approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété.
  - ✓ Le Dahir n°1-16-151 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
  - ✓ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
  - ✓ le Dahir n°1-13-21 du 1er Joumada I 1434 (13 mars 2013) portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux
  - ✓ le Dahir n° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée.

**Tribunal compétent en cas de litige**

- Tribunal de commerce de Casablanca

**Régime fiscal**

- Maghrebail est régie par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Le taux de l'IS applicable aux sociétés de crédit-bail est de 38,50% en 2024 et celui de la TVA est de 20%. Le taux de l'IS devrait s'établir à 40% à horizon 2026.

## II. Renseignements sur le capital de Maghrebail

### II.1. Composition du capital

Le capital social de Maghrebail s'établit au 30 septembre 2024 à 138 418 200 MAD, entièrement libéré et réparti en 1 384 182 actions de même catégorie de valeur nominale de 100 MAD chacune.

### II.2. Historique du capital

Suite à l'opération d'augmentation de capital par apport en numéraire réservée aux anciens actionnaires et aux détenteurs des DPS durant l'année 2015 et à laquelle ces derniers ont participé, le nombre d'actions constituant le capital social de l'émetteur est passé de 1 025 320 à 1 384 182 avec l'émission de 358 862 actions nouvelles au prix de 680 MAD.

Aucune opération sur titres n'a été réalisée depuis l'augmentation de capital réalisée en 2015.

### II.3. Evolution de l'actionnariat

Tableau 1 Actionnariat Maghrebail 2019-2023

Actionnaires	2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%
RMA	384 419	27,77%	384 419	27,77%	384 419	27,77%	387 158	27,97%	387 158*	27,97%
Mamda	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	162 985	11,77%	162 985	11,77%	162 985	11,77%	160 246	11,58%	160 246	11,58%
<b>Total</b>	<b>1 384 182</b>	<b>100%</b>	<b>1 384 182</b>	<b>100%</b>	<b>1 384 182</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 384 182</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 384 182</b>	<b>100%</b>

\* ci-après le total des titres détenus par RMA au 31.12.2023

RMA	91 025
RMA OBLIGATIONS	31 264
RMA MULTISTRATEGIE	109 414
RMA EXPANSION	17 041
RMA CAP DYNAMIQUE	138 414
<b>TOTAL RMA</b>	<b>387 158</b>

Source : Maghrebail

Il est à noter que la structure de l'actionnariat de Maghrebail est restée stable au cours des 5 dernières années ainsi que l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence.

### II.4. Franchissement de seuils

Le capital de Maghrebail n'a connu aucun franchissement de seuil de participation pendant les cinq dernières années.

## II.5. Actionnariat actuel

Tableau 2 Répartition du capital de Maghrebail à fin octobre 2024

Actionnaires	31/10/2024	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%
RMA	387 158	27,97%
MAMDA	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	160 246	11,58%
<b>Total</b>	<b>1 384 182</b>	<b>100,00%</b>

Source : Maghrebail

A la connaissance de l'émetteur, aucun actionnaire parmi les « autres actionnaires (flottant) » ne détient plus de 3% du capital.

Il est à noter que Bank of Africa et RMA sont sous le contrôle du groupe O Capital Group et agissent selon les mêmes intérêts pour le contrôle de Maghrebail, et ce même en l'absence d'un pacte d'actionnaires.

## II.6. Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, Maghrebail ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

## II.7. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

### **Bank of Africa :**

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc. Le groupe BANK OF AFRICA est structuré en trois principaux segments d'activité :

- Les services financiers spécialisés à travers notamment Salafin dans le crédit à la consommation, Maghrebail dans le leasing, Maroc factoring dans l'affacturage et EULER-HERMES ACMAR dans l'assurance-crédit ;
- La gestion d'actif et autres activités de banque d'affaires à travers notamment BMCE Capital, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Bourse ;
- Les activités de banque à l'international à travers notamment la Banque de Développement du Mali, LCB, BMCE international Holding et BOA GROUP.

Tableau 3 Répartition de l'actionnariat de la Bank of Africa au 31 décembre 2023

Actionnaires	2023
<b>Bloc de contrôle</b>	<b>35,51%</b>
RMA	27,41%
O Capital	7,16%
Société Financière Crédit du Maghreb -SFCM-	0,94%
<b>Participations stables</b>	<b>46,1%</b>
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	8,13%
British International Investment	4,48%
MAMDA/MCMA	5,01%
CIMR	3,93%

<b>Autres</b>	<b>18,4%</b>
Personnel BANK OF AFRICA	1,07%
Flottant	17,32%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : Bank of Africa

Tableau 4 Principaux indicateurs financiers consolidés de Bank of Africa au 31 décembre 2023

KMAD	Au 31 Décembre 2023
<b>Produit Net Bancaire</b>	16 952 830
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	8 153 185
<b>RNPG</b>	2 662 160
<b>Capitaux propres consolidés</b>	33 893 817

Source : Bank of Africa

### **RMA**

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est un acteur majeur du secteur marocain des assurances. RMA est l'une des principales compagnies du secteur marocain des assurances. Elle est présente sur l'ensemble des segments du marché de l'assurance (Vie et Non Vie) et couvre l'ensemble du territoire marocain.

Tableau 5 Répartition de l'actionariat de RMA au 31 décembre 2023

Actionnaires au 31/12/2023	% de détention
<b>O CAPITAL GROUP</b>	<b>87,79%</b>
<b>Divers</b>	<b>12,21%</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

Source : RMA

Tableau 6 Principaux indicateurs financiers sociaux de RMA au 31 décembre 2023

En M MAD	Au 31 Décembre 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 465</b>
<b>Résultat net</b>	<b>950</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 058</b>

Source : Site Officiel RMA

## II.8. Capital potentiel de Maghrebail

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact futur sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

## II.9. Négociabilité des titres de capital

Maghrebail est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 10 juillet 1997 sous le code ticker MAB. L'opération d'introduction en Bourse s'est faite par l'émission de 205 064 actions nouvelles. Le titre est coté sur le marché principal – Compartiment B – de la Bourse de Casablanca.

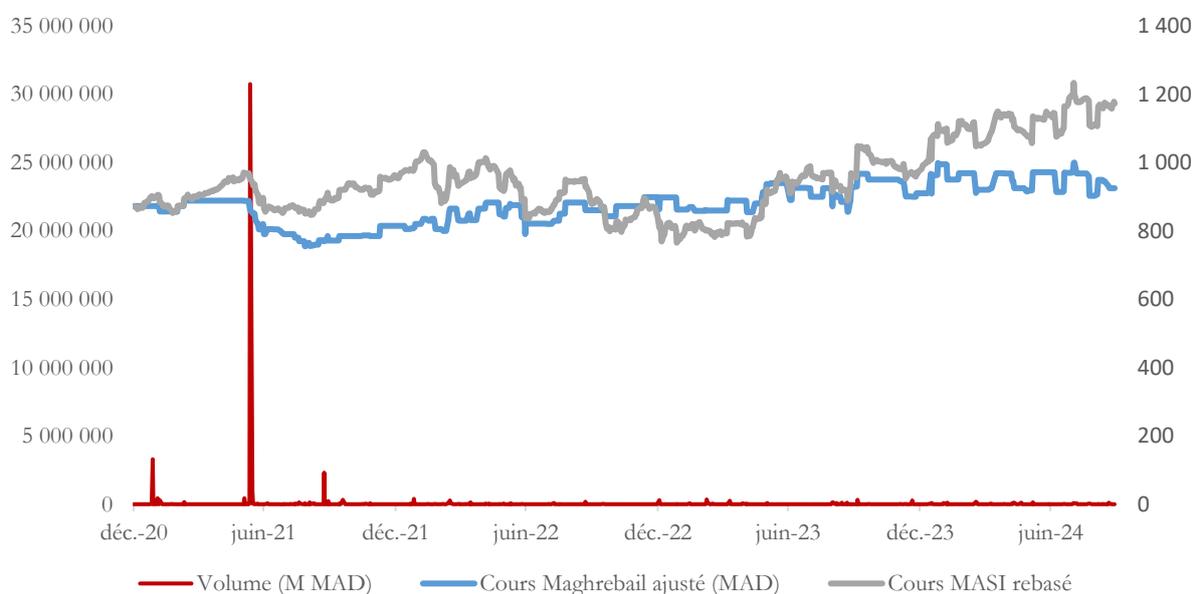
Date de cotation de Maghrebail	10/07/1997
Ticker	MAB
Code de cotation	MA0000011215
Mode cotation	Multifixing
Compartiment de cotation	Marché principal
Variation depuis le début de l'année 2024 (01/01/2023 au 30/09/2024)	1,65%
Variation durant l'année 2023	1,22%
Variation durant l'année 2022	10,31%
Nombre de titre au 30/09/2024	1 384 182

Source : Bourse de Casablanca

Il n'existe aucune restriction à la négociabilité des titres à la Bourse de Casablanca – Marché principal B. Les actions sont librement négociables. La cession des actions a lieu conformément à la réglementation boursière en vigueur applicable aux transactions sur titres inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du cours de l'action Maghrebail sur la période s'étalant du 04 janvier 2021 au 30 septembre 2024.

Evolution du titre Maghrebail à la Bourse de Casablanca sur les 45 derniers mois



Source : Bourse de Casablanca

Au 30 septembre 2024, le cours de Maghrebail se fixe à 925 MAD contre 873 MAD au 04 janvier 2021, soit une hausse de +6,0%. Pour sa part, le MASI affiche une forte progression sur la même période, passant de 11 340,9 points au 04 Janvier 2021 à 14 372,8 au 30/09/2024, soit une hausse de +26,7%.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2024, le cours de Maghrebail augmente de +1,65% pour se fixer à 925 MAD au 30/09/2024 tandis que le MASI s'améliore sur la période passé sous revue de +18,85% à 14 372,8 points.

Durant l'année 2023, l'action Maghrebail ressort en légère hausse de +1,22% à 910 MAD au 29/12/2023. Sur la même période, le MASI ressort en progression de +12,80% pour s'établir à 12 092,9 points.

Au cours de l'année 2022, l'action Maghrebail a connu un rebond de 10,31% atteignant les 899 MAD au 30 décembre 2022 contre 815 MAD au 03 Janvier 2022. Sur la même année, le MASI a perdu -19,75% de sa valeur pour descendre à 10 720,25 points.

Au cours de l'année 2021, l'action Maghrebail a perdu -6,64% de sa valeur pour s'établir à 873 MAD au 31 décembre 2021. Le Masi a, quant à lui, gagné +18,35% sur l'exercice 2021 pour se fixer à 13 358,32 points au 31/12/2021.

Le volume global des transactions sur le titre Maghrebail entre le 4 janvier 2021 et le 30 septembre 2023 s'élève à M MAD 47,1.

L'action Maghrebail se caractérise par une distribution de dividendes régulière et stable sur les dernières années avec un dividend yield de 6,13% en 2021, de 5,56% en 2022 et de 5,49% en 2023.

L'action de Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune suspension de cotation pour raison particulière durant les trois dernières années et durant l'exercice en cours.

## II.10. Évolution du cours de l'action Maghrebail

Les principaux indicateurs d'évolution du cours de bourse du titre Maghrebail sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau 1 Principaux indicateurs d'évolution du cours MAB (2021-2024)**

	Nombre d'actions composant le capital	Plus haut – cours de clôture (MAD)	Plus bas – cours de clôture (MAD)	Capitalisation boursière moyenne (MAD)
2021	1 384 182	889,00	755,00	1 149 141 781,54
2022	1 384 182	899,00	790,30	1 176 621 184,33
2023	1 384 182	967,00	855,00	1 252 196 077,08
9M 2024	1 384 182	1 000,00	902,50	1 312 558 186,90

Source : Bourse de Casablanca

**Tableau 2 Le cours le plus haut et le plus bas sur les 4 derniers trimestres**

	Cours plus haut	Cours plus bas
T4 2023	967,00	900,00
T1 2024	999,00	909,00
T2 2024	972,00	916,00
T3 2024	1 000,00	902,50

Source : Bourse de Casablanca

**Tableau 3 Le cours le plus haut et le plus bas par mois sur les 6 derniers mois**

	Cours plus haut	Cours plus bas
avr-24	969,00	920,00
mai-24	968,00	916,00

juin-24	972,00	918,00
juil-24	972,00	914,00
août-24	1 000,00	902,50
sept-24	949,00	902,50

Source : Bourse de Casablanca

**Tableau 4** Volume quotidien moyen et volume global des transactions sur les 4 dernières années

	Volume quotidien moyen <sup>1</sup>	Volume global
2021	162 173	40 381 054
2022	8 266	2 099 525
2023	11 381	2 833 988
9M 2024	9 945	1 810 027

Source : Bourse de Casablanca

**Tableau 5** Volume des transactions mensuel sur les 6 derniers mois

	Volume des transactions mensuel
avr-24	66 708
mai-24	347 289
juin-24	157 464
juil-24	37 946
août-24	318 789
sept-24	191 429

Source : Bourse de Casablanca

## II.11. Politique de distribution des dividendes

Concernant les dispositions statutaires, l'article 33 stipule que :

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé, cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel est attribué le premier dividende.

Ce premier dividende, calculé sur les sommes dont leurs actions seront libérées en vertu des appels de fonds, et non amorties, sera payé aux actionnaires concurremment entre eux, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas l'intégralité de ce paiement, les actionnaires puissent en réclamer le surplus sur les bénéfices des années subséquentes. »

Cependant, l'assemblée générale a la faculté de déterminer toute somme à prélever au titre de réserves facultatives ou à attribuer à titre de superdividende ou de reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

<sup>1</sup> Calculé sur la base du nombre de séances de l'année de référence

Tableau 7 Evolution des dividendes distribués sur la période 2021 - 2023

MMAD	2021	2022	2023
Résultat net	99,05	118,95	127,80
Report à nouveau	326,00	355,83	405,57
Dividendes distribués (en n+1)	69,21	69,21	69,21
Pay out ratio	69,87%	58,18%	54,15%
Nombre d'actions	1 384 182	1 384 182	1 384 182
Dividende par action (en MAD / action)	50	50	50
Résultat net par action (en MAD / action)	71,56	85,94	92,33

Source : Maghrebail

$Pay\ out = Dividendes\ distribués\ en\ N+1 / Résultat\ net\ année\ N$

$Dividende\ par\ action = Dividendes\ distribués / Nombre\ d'actions$

$Résultat\ net\ par\ action = Résultat\ net / Nombre\ d'actions$

La politique de distribution de dividendes de Maghrebail est d'optimiser le dividende distribuable tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales.

En 2022, les dividendes distribuables en N+1 s'établissent à 69,21 MMAD. Le dividende par action s'élève à 50 MAD et reste stable par rapport à 2021. Le *Pay-Out Ratio* s'établit à 58,18% en 2022 contre 69,87% en 2021 soit une baisse de 11,69 points.

De surcroît, Maghrebail dispose d'un report à nouveau de 356 MMAD.

En 2023, les dividendes distribuables en N+1 s'établissent à 69,21 MMAD. Le dividende par action s'élève à 50 MAD et reste stable par rapport à 2022. Le *Pay-Out Ratio* s'élève à 54,15% contre 58,18% en 2022 consécutivement à la progression du résultat net et une stabilité des dividendes.

Par ailleurs, Maghrebail dispose d'un report à nouveau de 406 MMAD.

### III. Endettement

Outre sa maison mère, Maghrebail entretient des relations commerciales avec les principales banques de la place.

Ainsi, depuis 1999, Maghrebail est devenu un acteur sur le marché de la dette privée à travers les émissions de BSF et d'obligations<sup>2</sup>.

De plus, l'adossement Emplois/Ressources constitue également une préoccupation majeure de la gestion dynamique et optimale de la trésorerie de Maghrebail. Ainsi les refinancements sont taillés et structurés en intégrant le besoin ALM.

#### III.1. Dette privée (marché)

Le programme des BSF émis par Maghrebail a été initié en 1999 avec un plafond initial de 200 MMAD, des maturités allant de 2 à 7 ans et un nominal de 100 KMAD par titre.

Suite au Conseil d'Administration du 23 mars 2019, le plafond de l'émission a été augmenté pour atteindre 5 950 MMAD.

#### **Caractéristiques du programme d'émission des Bons de Sociétés de Financement (à fin octobre 2024)**

Nature du programme	Bons de Sociétés de Financement
Plafond du programme	5 950 MMAD
Nombre maximum de BSF à émettre	59 500
Encours du programme au 31/10/2024	3 365 MMAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres au 31/10/2024	48 950

<sup>2</sup> Emission obligataire par placement privé auprès de BMCE Bank en 2012 d'un montant de 3 226 476 350 MAD

**Emission des Bons de Sociétés de Financement**

L'encours des bons de sociétés de financement de Maghrebail hors intérêts courus non échus à fin octobre 2024 s'élève à 2 865 MMAD.

Les 20 émissions non encore échues à fin octobre 2024 sont les suivantes :

Tableau 8 Emissions de BSF de Maghrebail non encore échues

Code ISIN	Date de jouissance	de Date d'échéance	Montant Initial (MMAD)	Nature du taux	Taux d'intérêt	Spread	Mode de remboursement	de Encours au 31/10/2024
MA0001007857	25/12/2019	25/12/2024	500	Fixe	2,88%	0,50%	Amort	100
MA0001007956	20/02/2020	20/02/2025	150	Fixe	2,93%	0,50%	Amort	30
MA0001008129	13/07/2020	13/07/2025	290	Fixe	2,53%	0,60%	Amort	58
MA0001008376	06/04/2021	06/04/2025	165	Fixe	2,30%	0,55%	Amort	41
MA0001008400	19/04/2021	19/04/2025	200	Fixe	2,33%	0,55%	Amort	50
MA0001008608	04/10/2021	04/10/2025	205	Fixe	2,43%	0,60%	Amort	51
MA0001008665	26/10/2021	26/10/2026	183	Fixe	2,49%	0,60%	Amort	73
MA0001008657	26/10/2021	26/10/2026	177	Fixe	2,68%	0,65%	Infine	177
MA0001008749	18/02/2022	18/02/2027	390	Fixe	2,57%	0,60%	Amort	234
MA0001008756	18/02/2022	18/02/2027	390	Fixe	2,76%	0,65%	Infine	390
MA0001009069	07/09/2023	07/09/2027	215	Fixe	4,06%	0,50%	Amort	161
MA0001009127	19/10/2023	19/10/2027	125	Fixe	4,02%	0,50%	Amort	94
MA0001009176	23/11/2023	23/11/2026	390	Fixe	3,86%	0,45%	Amort	390
MA0001009275	25/01/2024	25/01/2027	95	Fixe	3,68%	0,45%	Amort	95
MA0001009267	25/01/2024	25/01/2028	160	Fixe	3,78%	0,50%	Amort	160
MA0001009333	08/03/2024	08/03/2027	50	Fixe	3,75%	0,45%	Amort	50
MA0001009374	25/04/2024	25/04/2027	250	Fixe	3,87%	0,45%	Amort	250
MA0001009473	18/07/2024	18/07/2027	70	Fixe	3,40%	0,45%	Amort	70
MA0001009481	18/07/2024	18/07/2028	390	Fixe	3,52%	0,50%	Amort	390
MA0001009614	10/10/2024	10/10/2028	500	Fixe	3,39%	0,50%	Amort	500
<b>Total encours (en MMAD) *</b>			<b>4 895</b>					<b>3 365</b>

Source : Maghrebail

(\* ) Encours hors intérêts courus non échus

L'émetteur n'a pas effectué de rachats de BSF sur la période.

**Evolution de l'encours des bons de Sociétés de Financement émis entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024**

Le tableau ci-dessous reprend l'encours des émissions de TCN depuis 2021 :

En K MAD	2021	2022	Var. 21-22	2023	Var. 22-23	31/10/2024	Var 12.23 – 10.24
Encours Titres de créances	2 979 417	2 454 067	-17,63%	2 330 633	-5,03%	2 864 700	22,92%
Intérêts Courus	37 604	37 030	-1,53%	30 501	-17,63%	47 912	57,08%
<b>TOTAL</b>	<b>3 017 021</b>	<b>2 491 097</b>	<b>-17,43%</b>	<b>2 361 134</b>	<b>-5,22%</b>	<b>2 912 612</b>	<b>23,36%</b>

Source : Maghrebail

L'encours des BSF a poursuivi sa baisse à fin décembre 2021 et s'établit à 3 017 MMAD soit une baisse de 26,02% par rapport à l'encours BSF de l'année 2020, qui s'élevait à un montant de 4 078 MMAD.

A fin 2022, l'encours des BSF ressort en baisse de 17,43% et s'établit à 2 492 MMAD.

Au terme de l'année 2023, l'encours des BSF affiche un retrait de 5,22% à 2 361 MMAD.

A fin octobre 2024, l'encours des BSF progresse de +23,36% à 2 913 MMAD.

### **Emissions décidées par les instances et non encore réalisées**

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, l'émetteur n'a pas décidé d'émissions à réaliser prochainement.

## **III.2. Dette bancaire**

Sur la période 2021 – 2023, Maghrebail a réussi à négocier différentes lignes de crédit à court terme et des emprunts à moyen et long terme, avec les banques de la place.

### **Evolution de la dette bancaire de Maghrebail entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024**

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dettes envers les établissements de crédit et assimilés entre 2021 et fin juin 2024 :

Tableau 9 *Évolution des dettes bancaires entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024*

En K MAD	2021	2022	Var. 21-22	2023	Var. 22-23	S1 2024	Var 23 - S1 24
Dettes bancaires moyen & long terme	5 739 825	7 358 231	28,2%	7 001 691	-4,8%	5 896 541	-15,8%
Emprunts de trésorerie à Terme	650 000	0	-100,0%	501 927	NS	1 500 000	3,0x
Lignes de crédit (court terme, découvert, etc.)	864 571	896 225	3,7%	1 258 436	40,4%	836 873	-33,5%
<b>Total dettes bancaires</b>	<b>7 254 396</b>	<b>8 254 456</b>	<b>13,8%</b>	<b>8 762 054</b>	<b>6,2%</b>	<b>8 233 414</b>	<b>-6,0%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail a connu une hausse de 13,8% à 8 254,4 MMAD compte tenu d'une hausse de 28,2% des dettes bancaires à moyen et long terme (à 7 358 MMAD) conjuguée à une progression de 3,7% des lignes de crédit à court terme (à 896 MMAD contre 865 MMAD en 2021).

Au terme de l'année 2023, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail affiche une hausse de +6,2% à 8 762 MMAD. Cette évolution s'explique notamment par une nette progression de +40,4% des lignes de crédit à court terme (à 1 258 MMAD) et à une constatation d'emprunts de trésorerie à terme de 502 MMAD. Pour leur part, les dettes bancaires moyen et long terme ressortent en baisse de 4,8% à 7 002 MMAD.

A l'issue du premier semestre 2024, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail recule de 6% en raison d'un retrait de 15,8% des dettes bancaires à moyen et long terme à 5 897 MMAD et de 33,50% des lignes de crédit à 837 MMAD. Pour leur part, les emprunts de trésorerie à terme ressortent en bond de 3x à 1 500 MMAD comparativement à 502 MMAD en 2023.

**Dette contractée auprès des banques**

A fin juin 2024, les dettes bancaires à moyen et long termes contractées par Maghrebail auprès des banques sont détaillées comme suit :

Tableau 10 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail à fin juin 2024 – KMAD

Banque (En KMAD)	Montant accordé*	Montant débloqué *	Date de jouissance*	Date d'échéance du contrat*	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement	Encours à fin Juin 2024
Banque 1	10 672 666	10 672 666	Décembre 2014 à Mai 2022	Décembre 2029	CMT	AMRT CONSTANT	3 686 894
Banque 2	2 350 000	2 350 000	de Juin 2018 à Décembre 2018	Mars 2028	CMT	AMRT CONSTANT	1 374 643
Banque 3	1 300 000	1 300 000	de Décembre 2016 à Décembre 2022	Décembre 2027	CMT	AMRT CONSTANT	539 965
Banque 4	302 219	302 219	de Juin 2017 à Mai 2023	Janvier 2034	CMT	AMRT CONSTANT	295 039
<b>Total dettes bancaires à fin juin 2024 (KMAD)</b>	<b>14 624 885</b>	<b>14 624 885</b>					<b>5 896 541</b>

Source : Maghrebail

(\*) Plusieurs lignes de dettes CMT tirées à différentes dates de jouissance et à rembourser selon les échéances. Le total du montant débloqué

A la date d'enregistrement du document de référence, Maghrebail n'est pas assujetti à des covenants en vertu de ses dettes bancaires.

Répartition de la dette bancaire de Maghrebail entre la dette en dirhams et en devises à fin décembre 2023 et à fin juin 2024 :

Dettes	Montant 30/06/2024
<b>Dettes en dirhams</b>	<b>5 601 502</b>
<b>Dettes en devise *</b>	<b>295 039</b>
<b>TOTAL (KMAD)</b>	<b>5 896 541</b>

Source : Maghrebail

(\*) Crédits en devises en euro relatifs à l'activité leasing en zone franche de Maghrebail

**Facilités de caisse et découverts de Maghrebail**

A fin juin 2024, les facilités de caisse et découverts dont bénéficie Maghrebail sont détaillés comme suit :

Tableau 11 Récapitulatif des facilités de caisse accordées à Maghrebail à fin juin 2024

Banque	Total lignes accordées (KMAD)	Montant consommé (KMAD) au 30/06/2024
BANQUE 1	400 000	479 424
BANQUE 2	300 000	193 553
BANQUE 3	200 000	69 512
BANQUE 4	219 000	94 222
BANQUE 5	40 000	0
BANQUE 6	15 000	1
BANQUE 7	22 000	0

<b>Total *</b>	<b>1 173 200</b>	<b>836 712</b>
----------------	------------------	----------------

Source : Maghrebail

(\*) Hors intérêts courus

### **Dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes du 31 décembre 2023**

Le tableau ci-dessous détaille les dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes du 31 décembre 2023 :

*Tableau 12 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail contractés depuis le dernier arrêté des comptes et jusqu'à fin juin 2024– KMAD*

Banque	Montant accordé	Montant débloqué	Date du 1 <sup>er</sup> débloqué	Date d'échéance du contrat	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement
BANQUE 2	25 000	25 000	fevrier 2024	fevrier 2029	CMT	AMRT CONSTANT

Source : Maghrebail

### **Covenants des dettes bancaires de Maghrebail :**

A la date d'enregistrement du document de référence, Maghrebail n'est pas assujéti à des covenants en vertu de ses dettes bancaires.

### **Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation :**

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation Maghrebail.

### **III.3. Engagements hors bilan**

Entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre de 2024, les garanties et suretés octroyées et reçues par l'émetteur se présentent comme suit :

En K MAD	2021	2022	Var. 21-22	2023	Var. 22-23	S1 2024	Var 23 - S1 24
<b>Engagements donnés</b>	<b>673 303</b>	<b>723 821</b>	<b>7,50%</b>	<b>789 780</b>	<b>9,11%</b>	<b>823 764</b>	<b>4,30%</b>
1. Engagements de financements donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	9 170	6 707	-26,86%	7 717	15,06%	25 212	3,27x
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	664 133	717 114	7,98%	782 063	9,06%	798 552	2,11%
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 148 900</b>	<b>1 347 155</b>	<b>17,26%</b>	<b>1 295 255</b>	<b>-3,85%</b>	<b>1 398 847</b>	<b>8,00%</b>
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	n.a	0	n.a	0	n.a
8. Engagements de garantie reçus	1 148 900	1 347 155	17,26%	1 295 255	-3,85%	1 398 847	8,00%

d'établissements  
de crédit et  
assimilés

---

Source : Maghrebail

A fin juin 2024, les engagements donnés par Maghrebail ont progressé de +4,30% à 823 764 KMAD, tirés par un bond de +3,27x à 25 212 KMAD des engagements de financements donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés et une hausse de +2,11% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle à 798 552 KMAD. Pour leur part, les engagements reçus sont ressortis en hausse de +8% à 1 398 847 KMAD.

A fin 2023, les engagements donnés par Maghrebail ont affiché une hausse de +9,11% à 789 780 KMAD, portés par la progression de +15,1% des engagements de financements donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés à 7 717 KMAD et de +9,1% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle à 782 063 KMAD. Pour leur part, les engagements reçus sont ressortis en baisse de -3,85% en lien avec le retrait des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés à 1 295 255 KMAD.

A fin 2022, les engagements donnés par Maghrebail ont progressé de 7,50% à 723 821 KMAD, portés par la hausse de 7,98% des engagements de financements données en faveur de la clientèle à 717 114 KMAD. Sur la même année, les engagements reçus ont progressé de 17,26% à 1 347 155 KMAD.

#### III.4. Nantissement d'actions

---

Au 30 juin 2024, les actions de Maghrebail détenues par l'actionnaire majoritaire ne font l'objet d'aucun nantissement.

#### III.5. Nantissement d'actifs

---

Les actifs de Maghrebail ne font l'objet d'aucun nantissement.

#### III.6. Notation

---

Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

De même, les bons de société de financement émis par Maghrebail n'ont fait l'objet d'aucune notation au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

## **PARTIE III. GOUVERNANCE DE L'EMETTEUR**

## I. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Maghrebail sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Par dérogation aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par application des dispositions statutaires, le quorum pour tenir l'AGE est de 1/3 sur 2ème convocation.

Les dispositions statutaires de Maghrebail, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

### I.1. Mode de convocation

Selon l'article 25 des statuts de Maghrebail, les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

A défaut elles peuvent également être convoquées dans les conditions prescrites par la loi, par :

- Le ou Les Commissaires aux Comptes ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société ;
- Un mandataire désigné par le président du tribunal ;
- Le ou les liquidateurs.

La convocation des assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales ainsi trente (30) jours au moins avant la date fixée par la réunion.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunion le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée est convoquée huit (8) jours à l'avance, dans les mêmes formes que la première ; l'avis de convocation de cette deuxième assemblée reproduit la date et l'ordre du jour de la première.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont arrêtés par l'auteur de la convocation. Ils figurent sur les avis ou lettres de convocation.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du Capital ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour d'un ou de plusieurs projets de résolutions dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque le capital de la Société est supérieur à cinq (5) millions de dirhams, le montant du capital à représenter en application de l'alinéa précédent, est réduit à deux pour cent (2%) pour le surplus.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

### I.2. Condition d'admission

L'article 26 des statuts stipule que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Les propriétaires d'action doivent, pour avoir le droit de participer aux Assemblée Générales, déposer au lieu indiqué dans l'avis de convocation, cinq (5) jours au plus tard avant la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son conjoint ou par un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objectif social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les sociétés actionnaires et les actionnaires juridiquement incapables pourront se faire représenter par un mandataire, qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de quinze jours.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

### **I.3. Condition d'exercice du droit de vote**

Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

#### **Condition d'acquisition du droit de vote double**

Les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques relatives au droit de vote double.

#### **Dispositions statutaires en termes d'exercice du droit de vote**

Les statuts de Maghrebail stipulent que :

##### **L'article 12 – Droits et obligations attachés aux actions**

« .. De même, toute action confère à son propriétaire le même droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, et chaque action donne droit à une voix. »

##### **L'article 26 – Composition – Quorum – Vote – Nombre de voix**

« 1. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

« 2. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. »

« ...3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi. »

### **I.4. Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires**

Selon l'article 29 des statuts, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, annuelle ou convoquée extraordinairement, statue d'une manière générale sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire modificative des statuts.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance de Justice à la demande du Conseil d'Administration. Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- Entendre le rapport de gestion du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice concerné,
- Discuter, approuver ou rejeter les comptes et bilan qui lui sont soumis ;
- Fixer les dividendes à répartir sur proposition du Conseil d'Administration ;
- Donner ou refuser quitus ou décharge de leur gestion aux Administrateurs ;
- Nommer, révoquer, remplacer ou réélire les Administrateurs ;
- Nommer les Commissaires aux comptes ;
- Déterminer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- Approuver et conférer les autorisations prévues par la loi et évoquées à l'article 23 ci-dessus.

Lorsqu'une assemblée a pour objet de statuer sur les états de synthèse, sa délibération doit être précédée de la présentation desdits états et de la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sous peine de nullité.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le quart (1/4) au moins du capital social.

Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et délais indiqués à l'article 26 des statuts. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents et représentés.

### I.5. Dispositions propres aux Assemblées Générales Extraordinaires

Selon l'article 30 des statuts, l'assemblée générale extraordinaires est seule habilitée, sur la proposition du Conseil d'Administration à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions aux conditions qu'elle détermine en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Toutefois elle ne peut ni augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Elle est habilitée à autoriser l'émission d'obligations convertibles en actions ou l'échange d'obligations en actions.

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant, sur première convocation, la moitié (1/2) au moins du capital social – et sur deuxième convocation, le tiers (1/3) au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée. Elle est convoquée à nouveau dans les formes et délais ci-dessus prévus.

L'assemblée ainsi prorogée devra réunir le quorum du quart (1/4) au moins du capital social. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les assemblées extraordinaires, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents et représentés.

## II. Organe d'administration

### II.1. Fonctionnement et composition du conseil d'administration

L'article 15 des statuts de la société Maghrebail stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

Sous réserves des dérogations légales prévues en cas de fusion la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres au plus, choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Toutefois en cas de fusion, le nombre de quinze pourra être dépassé jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six (6) mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieur à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

La société doit désigner au sein de son conseil d'administration un ou plusieurs administrateurs indépendants selon les conditions fixées par la loi n° 103-12.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

#### Conditions

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des Administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs, autres que les administrateurs indépendants, doivent détenir au moins une (1) action de la société.

### Durée de mandat et vacances

La durée de fonctions des Administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années.

Les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour

En cas de vacances par décès, par démission, ou par tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai de 30 jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées à titre provisoire par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

## II.2. Membres des organes d'administration

L'article 18 des statuts de la société Maghrebail stipule que : Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Maghrebail et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

A la veille de l'enregistrement du présent document de référence, Maghrebail est administrée par un conseil d'administration composé de 8 (huit) membres et présidé par Monsieur Azeddine GUESSOUS :

Tableau 13 Composition du Conseil d'Administration de Maghrebail à fin septembre 2024 :

Nom	Qualité	Titre	Date d'entrée au Conseil d'administration*	Date d'expiration du mandat	Fonction au sein du comité d'audit et des risques	Fonction au sein du Comité de Nomination et de Rémunération
<b>M. GUESSOUS</b>	<b>Azeddine</b> Exécutif Président, Directeur Général	Président Directeur Général de Maghrebail	29/05/2002	AGO statuant sur l'exercice 2027		Membre
<b>M. BENJELLOUN</b>	<b>Othman</b> Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Président Directeur Général de Bank of Africa	01/05/2004	AGO statuant sur l'exercice 2027		Président
<b>RMA</b>	Représentée par M. Mounir KABBAJ Non exécutif	Directeur Général Adjoint en charge de la banque des particuliers et professionnels de RMA	31/05/2005	AGO statuant sur l'exercice 2028		

<b>Bank of Africa</b>	Représentée par M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général	28/05/1998	AGO statuant sur l'exercice 2027	Membre
<b>M. Khalid NASR</b>	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Directeur Général de la Corporate & Investment Banking, Bank of Africa	28/03/2019	AGO statuant sur l'exercice 2024	
<b>MAMDA</b>	Représentée par M. Hicham BELMRAH Non exécutif	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2027	
<b>MCMA</b>	Représentée par M. Hicham BELMRAH Non exécutif	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2027	
<b>M. Samir OUDGHIRI</b>	<b>DRISSI</b> Administrateur indépendant		11/05/2022	AGO statuant sur l'exercice 2027	Président
<b>Mme Ilham OUGHLA</b>	Administratrice Exécutif Intuitu Personae	Administratrice Directeur Général Délégué de Maghrebail	Cooptation par le CA du 25/09/2024	AGO statuant sur l'exercice 2029	
<b>Mme Amal EL OUAZZANI</b>	Administratrice Non exécutif Intuitu Personae	Directrice Pôle Banque Des Grandes Entreprises de Bank of Africa	Cooptation par le CA du 25/09/2024	AGO statuant sur l'exercice 2029	

Source : Maghrebail

\* A noter que la date d'entrée au Conseil d'Administration correspond à la date d'AGO ratifiant la nomination.

La présidence du Conseil d'Administration de Maghrebail est assurée par M. Azeddine Guessous dont le mandat pour cette fonction a été renouvelé par l'AGO tenue le 11 mai 2022.

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2022 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ratifier la cooptation de Monsieur SAMIR DRISSI OUDGHIRI en qualité d'Administrateur indépendant de Maghrebail, pour un mandat de six ans.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, M. Zouheir Bensaïd a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général de la RMA suite à son départ à la retraite. L'AGO du 09 Mai 2023 a renouvelé pour une durée de six ans le mandat de RMA représentée par M. Mounir KABBAJ et a ratifié sa cooptation en qualité d'Administrateur pour un mandat de six ans.

En 2024, le conseil d'administration comptait 8 membres qui se sont réunis à une fréquence biannuelle, lors du conseil d'administration du 13 Mars 2024 et le 25 septembre 2024.

Le 25 Septembre 2024, Le Président du conseil propose au Conseil, après avis favorable du Comité de Nomination et Rémunération

- La nomination de deux Directeurs Généraux Délégués :
  - ✓ Madame Ilham OUGHLA : Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support. Elle aura sous sa responsabilité la Direction Financière, la Direction de Production, la Direction Recouvrements, la Direction des Ressources Humaines, le Juridique, la Logistique ainsi que le contrôle permanent.
  - ✓ Monsieur Rachid TAHER : Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial. Il aura sous sa responsabilité la Direction Marché, Direction du Réseau Casablanca ainsi que les différents bureaux de représentation et le département Marketing et pilotage.

Le Conseil ratifie cette nomination et donne pouvoirs à chaque Directeur Général Délégué pour superviser et gérer les entités relevant de son périmètre.

- La cooptation de deux Administratrices, dans le cadre de mise en conformité de la composition du Conseil d'Administration visant une représentativité plus équilibrée des femmes :
  - ✓ Mme AMAL ELOUAZZANI : Directeur Pôle Banque Des Grandes Entreprises, BANK Of Africa ;

✓ Mme Ilham OUGHLA : Directeur Général Délégué de MAGHREBAIL en charge du Pôle Support.  
Le Conseil approuve leur cooptation et décide de la soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

### CV des membres du Conseil d'administration

#### Monsieur Azeddine GUESSOUS

M. GUESSOUS est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1964 et de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP Paris). Il intègre le groupe OCP en 1966 en tant que Directeur Commercial. En 1971, il est nommé Directeur Financier du groupe OCP avant d'occuper la fonction d'Administrateur Délégué de la Banque Commerciale du Maroc en 1977. L'année suivante, M. GUESSOUS est nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et du tourisme. Il occupe ce poste jusqu'en 1985, année où il est nommé Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne. En 1986, M. GUESSOUS est nommé Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Espagne. L'année 1995 marque sa prise de fonction en tant que Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR). En 2001 il rejoint la Compagnie d'Assurances Al Wataniya en tant que Président Directeur Général. En 2004, M. GUESSOUS rejoint Maghrebail en tant que Président Directeur Général, fonction qu'il occupe actuellement. Par ailleurs, M. GUESSOUS est aussi Administrateur à Bank of Africa et à RMA, membre du Comité d'Audit Bank of Africa et Membre du Comité AVEROES.

Tout au long de sa carrière M. GUESSOUS s'est vu remettre le Wissam Reda (Officier), l'Ordre du Mérite Civil Espagnol (Grande Croix), l'Ordre d'Isabelle La Catholique (Grande Croix), l'Ordre National du Mérite Français, l'Order of British Empire (Chevalier) ainsi que d'autres décorations africaines et sud-américaines.

#### Autres mandats de M. Azeddine Guessous à fin octobre 2024 :

SOCIÉTÉ	FONCTION
MAGHREBAIL	Président Directeur Général
BANK OF AFRICA	Administrateur
BOA West Africa	Administrateur
BOA Group	Administrateur
RMA	Administrateur, Vice-Président du Conseil
SETTAVEX	Administrateur
SONASID	Administrateur
RISMA	Président du Conseil de Surveillance
MAROCAINE DES TABACS	Administrateur
ALMA PACK	Administrateur
ALMA BAT	Administrateur
SAZINAG	Administrateur
MUTANDIS	Administrateur
AL AKHAWAYN	Administrateur
LOCASOM	Administrateur
BANK OF AFRICA EUROP	Président du Conseil d'Administration

Source : Maghrebail

#### Monsieur Othman Benjelloun

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Éducation, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et également de la Médaille «Encomienda de Número de la Orden de Isabel la Católica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

M. BENJELLOUN est né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse.

#### **Autres mandats de M. Othman Benjelloun à fin octobre 2024 :**

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ADMINISTRATEUR	GÉRANT
BANK OF AFRICA	BMCE International Holding (B.I.H)	Argan Invest	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
O Capital Group	Medi Telecom	Casablanca Finance City Authority	Président de la Fondation Othman Benjelloun
O Capital Africa	M.B.T Fund	Maghrebail	Gérant unique de CAP CHIADMA
Cap Estate	Revly's Marrakech	MEDI 1 Radio (1)	
Internationale de Financement et de Participation (INTERFINA)	RMA	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	
O Tower	RMA Alternative Investments		
Ranch Adarouch	RMA Asset Management		
Société Financière du crédit du Maghreb (S.F.C.M)	RMA CAPITAL		
Financière Yacout	RMA MANDATES		
BAB Consortium	Société d'Aménagement Tanger Tech Sensyo Pharmatech O Capital Europe		

Source : Maghrebail

(1) Représentant de O Capital Group

#### **Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI**

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général délégué du Groupe de Bank of Africa.

A cet égard, il assure la Présidence du Comité de Direction Générale, la Vice-Présidence du Comité Exécutif Groupe et la Vice-Présidence du Comité de Crédit Senior.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe Bank of Africa, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président de Bank of Africa, Groupe bancaire présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés – affacturage, crédit à la consommation, leasing, recouvrement-, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990.

Monsieur Benjelloun est marié et père de trois enfants.

#### **Autres mandats de M. Brahim Benjelloun-Touimi à fin octobre 2024 :**

SOCIÉTÉ	FONCTION
BMCE international HOLDINGS	Administrateur
BANK OF AFRICA	Administrateur Directeur Général Délégué
BMCE ASSURANCES	Président du Conseil d'Administration
BMCE CAPITAL	Président du Conseil de Surveillance
BANK AL KARAM (Ex BTI BANK)	Administrateur représentant de BANK OF AFRICA
RMA	Administrateur
O CAPITAL GROUP	Administrateur
LA FONDATION BMCE BANK	Administrateur
BOA UK	Administrateur
BOA EUROPE	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
O'TOWER	Administrateur
LA BOURSE DE CASABLANCA	Président du Conseil d'Administration
EURO INFROMATION	Administrateur
PROPARCO	Administrateur représentant permanent de BANK OF AFRICA

Source : Maghrebail

#### **M. Khalid Nasr**

M. Khalid Nasr est Responsable de l'activité Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, filiale du Groupe spécialisée dans les métiers de la Banque d'Affaires.

A cet égard, il est Membre du Comité Présidentiel et du Comité de Direction Générale Groupe de BANK OF AFRICA.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, BOA Capital - Président Directeur Général – et Maghrebail - Administrateur -.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan.

Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, Real Estate et Titrisation).

Depuis début 2019, M. Khalid Nasr est en charge du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr a été nommé à la tête de la Direction Générale Exécutive CIB et Banque au Maroc en novembre 2021 dans le cadre de la nouvelle Gouvernance du Groupe Bank of Africa.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un Executive MBA de l'ESSEC Business School – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'ESC Marseille et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en Asset & Liability Management - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

#### **Autres mandats de M. Khalid Nasr à fin octobre 2024 :**

SOCIÉTÉ	FONCTION
BMCE CAPITAL	Président du Directoire
BMCE CAPITAL GESTION	Président du conseil d'administration
SICAV IRAD	Président du conseil d'administration
SICAV MAROC VALEUR	Administrateur
SICAV SICAVENIR	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Président Directeur Général et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE INTERNATIONAL	Président Directeur Général et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
BMCE CAPITAL CONSEIL	Président du Conseil d'Administration Et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
BMCE CAPITAL GESTION SOUS MANDAT	Président du conseil d'administration
BMCE CAPITAL TITRISATION	Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Président du Conseil d'Administration Et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
BMCE CAPITAL GLOBAL RESEARCH	Administrateur
BOA CAPITAL HOLDING	Administrateur Et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A

BMCE CAPITAL INVESTMENTS	Président du Conseil d'Administration Et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
FONDS CAPITAL VENTURE	Président du Conseil d'Administration
BANK OF AFRICA	Directeur Général Délégué/Exécutif en charge de la CIB et de la Banque au Maroc
BOA Capital Asset Management	Représentant permanent de la personne morale BOA Capital Holding
BOA Group	Administrateur
BANK OF AFRICA UK	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
SALAFIN	Président du Conseil de Surveillance
Banque de Développement du Mali	Administrateur
BOA Europe	Administrateur
RM Experts	Président du Conseil d'Administration
BOA Euro Services	Président du conseil d'Administration
Africa MOROCCO LINK	Président du Conseil d'Administration
ARPCSO	Administrateur
BOA WEST Africa	Administrateur
LOCASOM	Administrateur
EURAFRIC	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Maghrebail

### M. Hicham Belmrah

M.Hicham Belmrah est actuellement Président directeur Général du Groupe MAMADA-MCMA depuis 2010.

Il exerce plusieurs mandats sociaux au sein des entités du groupe, notamment au sein de la société Mutuelle Attamine Chaabi en qualité de Président du directoire, et administrateur directeur général au MAMDA RE, la société de réassurance.

Il a été nommé en 2010, Président du Conseil d'Administration de COSUMAR et Administrateur de sociétés dans divers secteurs d'activité, principalement au secteur financier : Banque Centrale Populaire (BCP), Crédit Agricole du Maroc (CAM), Maghrebail, Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) ; au secteur industriel et services, il est administrateur de Afriquia SMDC, RISMA, Lesieur, et aux Divers fonds d'investissement.

Président de nombreux comités (audit et des risques, nomination et rémunération, ...) dans le secteur bancaire et industriel au Maroc.

Associé, expert-comptable et commissaire aux comptes, durant 16 ans au sein du cabinet d'audit financier et de conseil ERNST & YOUNG.

Doté d'une expérience solide en écosystème agricole marocain, et des connaissances approfondies dans les domaines de l'assurance, de la banque et des métiers financiers.

M. Belmrah est Lauréat de l'Université de Bordeaux et titulaire du Diplôme National d'Expertise Comptable en France.

**Autres mandats de M. Hicham Belmrah à fin octobre 2024 :**

SOCIETE	FONCTION
BCP	Administrateur
COSUMAR	Président du Conseil d'Administration
LESIEUR	Administrateur
RISMA	Membre du Conseil de Surveillance
MAGHREBAIL	Administrateur
SONASID	Administrateur
MAC	Président du Directoire
AL MADA	Administrateur
CAM	Membre du Conseil de Surveillance
SOMED	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
NSI	Administrateur
CAT	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
RYAD RESSORT DEVELOPPEMENT	Président du Conseil d'Administration
MAMDA RE	Administrateur Directeur Général
RESORT CO	Administrateur
UIR	Membre du Conseil de Surveillance
OLEA CAPITAL	Président du Conseil d'Administration
ODYSSEY INTERNATIONAL	Membre du Conseil de Surveillance
YAMED EDUCATION	Administrateur
OPCI EDUCAPITAL	Administrateur
OPCI CDV PATRIMOINE	Administrateur
MCR	Vice-Président du conseil
EURESA	Membre du Conseil de Gérance
MASSIMISSA	Administrateur
AL MADA VENTURE CAP	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
MAMDA	Président Directeur Général
MCMA	Président Directeur Général

Source : Maghrebail

**M. Samir DRISSI OUDGHIRI**

Entre 1994 et 2004, Samir Drissi Oudghiri a occupé le poste de Directeur Général Adjoint en charge du marketing et du commercial au sein Air Liquide Maroc.

Depuis 2004, il a intégré le Groupe Lesieur Cristal en tant que Directeur Commercial Adjoint en charge du commercial, et en 2010, il a été nommé Directeur Général de Lesieur Cristal. Il a exercé cette fonction jusqu'à son départ en 2021.

M. Drissi Oudghiri a construit une carrière réussie dans les secteurs du FMCG et de l'industrie. Il est notamment en charge de la cession de Lesieur Cristal au groupe Sofiproteol en 2012.

M. Drissi Oudghiri est ingénieur diplômé de l'école des arts et métiers de Paris, ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs de l'institut français du Pétrole à Paris. Il est également titulaire du Diplôme d'étude approfondie énergétique.

**Autres mandats de M. Samir DRISSI OUDGHIRI à fin octobre 2024 :**

SOCIETE	FONCTION
MAGHREBAIL	Administrateur indépendant
MANAGEM	Administrateur indépendant
ISCAE	Administrateur indépendant

Source : Maghrebail

**M. Mounir KABBAJ**

M. Mounir KABBAJ est lauréat de l'école Polytechnique de Montpellier et de l'école supérieur de commerce de Paris.

En 1994, il intègre Bank Of Africa en tant que Responsable Projet au sein de la Direction Organisation puis nommé, en 1997, Responsable de la Direction Organisation et Qualité.

En 2003 il est nommé Responsable de la Direction Production Bancaire, puis Directeur du Pôle Support.

En 2010 il chapeaute le Pôle Développement Marchés des Particuliers et Professionnels pendant 8 ans

Actuellement M. Mounir KABBAJ est Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels.

**Autres mandats de M. Mounir KABBAJ à fin octobre 2024 :**

SOCIETE	FONCTION
FINASHORE	Administrateur au Conseil d'Administration
MAGHREBAIL	Administrateur au Conseil d'Administration
MAROC FACTORING	Membre du Conseil de Surveillance
BANK AL KARAM	Administrateur au Conseil d'Administration
OGS – OPERATION GLOBAL SERVICES	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Maghrebail

**Madame Ilham OUGHLA**

Madame Ilham OUGHLA a obtenu le diplôme d'expert financier en 1994 auprès de l'Ecole Supérieure de Gestion. Elle intègre MAGHREBAIL la même année au sein de la Direction Financière. En 1998, elle est promue Fondée de Pouvoirs puis Directeur Financier en 2006.

Elle a participé activement à plusieurs chantiers structurants en matière d'organisation, d'optimisation de process, de gestion financière et de conformité aux changements réglementaires.

En 2015, elle est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances & Production.

Mme OUGHLA assure également le secrétariat du Conseil d'Administration de MAGHREBAIL depuis 2012.

En 2024, elle est nommée Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support. Elle n'a actuellement pas d'autres mandats en cours.

**Madame Amal EL OUAZZANI**

Mme Amal EL OUAZZANI a obtenu la licence en Sciences Economiques et Sociales en 1993 auprès de Université MOHAMED V de Rabat.

En 1995, elle obtient un Certificat d'Etudes Supérieures, Option « Gestion de l'Entreprise » auprès de l'Université HASSAN II des Sciences Economiques.

En septembre 2018, elle intègre le Groupe « La Financière Capitale » en tant que Responsable du Département

Ingénierie Financière.

En janvier 2021, elle est nommée Responsable du Département Analyse & Recherche à EUROBOURSE

Elle intègre BMCE BANK en septembre 2002 en tant que Chargée d'Affaires en charge des Groupes Privés, puis elle est promue Responsable Département Institutionnels en juin 2006.

En septembre 2010, elle est nommée Directeur Commercial en charge des Multinationales, Institutionnels et Grandes Entreprises Rabat et Région pendant 8 ans.

Actuellement, Mme EL OUAZZANI est Directeur du Pôle Banque des Grandes Entreprises.

#### **Mandats de Mme Amal EL OUAZZANI à fin octobre 2024 :**

SOCIETE	FONCTION
<b>Opération Global Services</b>	Membre du conseil de surveillance à compter de mars 2024 sur une durée de 3 ans.
<b>Maroc Factoring</b>	Membre du conseil de surveillance à compter d'avril 2024 sur une durée de 3 ans.
<b>BMCE Capital Conseil</b>	Membre du Conseil d'Administration depuis 2022 sur une durée de 6 ans.

Source : Maghrebail

#### **Rémunérations versées au conseil d'administration au cours des trois derniers exercices**

A titre de rappel, les statuts de Maghrebail affirment que :

« L'Assemblée Générale peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable du Conseil dans l'intérêt de la société, les Administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil peut cependant allouer à certains Administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités techniques, une rémunération exceptionnelle sur décision préalable de sa part ; dans ce cas ces rémunérations, portées en charge d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire ».

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022 dans sa 7ème résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et aux membres des comités spécialisés au titre de l'exercice 2021 à 1,26 MMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 09 mai 2023 dans sa 8ème résolution, fixe au titre de l'exercice 2022, à 1,2 MMAD l'enveloppe allouée à la rémunération des Administrateurs et membres des comités spécialisés.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2024 dans sa 5ème résolution, fixe au titre de l'exercice 2023, à 1,28 MMAD l'enveloppe allouée à la rémunération des Administrateurs et membres des comités spécialisés.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En M MAD	2021	2022	2023
<b>Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration</b>	<b>1,26</b>	<b>1,20</b>	<b>1,28</b>

Source : Maghrebail

A l'exception des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, aucune rémunération exceptionnelle n'a été accordée aux membres du conseil au cours des trois dernières années.

#### **Prêts accordés aux membres du conseil d'administration au cours des trois derniers exercices**

Les membres du Conseil d'Administration de Maghrebail n'ont bénéficié d'aucun prêt sur la période 2021- 2023.

### **II.3. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du conseil d'administration**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de Maghrebail compte un administrateur indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit...

Le Conseil d'Administration de mars 2022 a nommé Monsieur SAMIR DRISSI OUDGHIRI en qualité d'Administrateur indépendant de Maghrebail, pour un mandat de six ans. Maghrebail dispose à fin septembre 2024 d'un administrateur indépendant.

#### II.4. Critères de parité Hommes/Femmes

Entre 2021 et 2023, aucune femme ne siège au Conseil d'Administration de Maghrebail. Le Conseil d'Administration de MAGHREBAIL tenu le 25/09/2024 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de nommer deux femmes Administrateurs pour une représentativité plus équilibrée des femmes.

#### II.5. Comités spécialisés

##### II.5.1. Comités émanant du Conseil d'Administration au 30/09/2024

###### ▪ **Comité de nomination et rémunération**

- ✓ Membres : M. Othman BENJELLOUN (PDG BoA), M. Azeddine GUESSOUS (Président Directeur Général de MAGHREBAIL)
- ✓ Président du comité : M. Othman Benjelloun
- ✓ Règles de composition : Le comité de nomination et de rémunération se compose de deux membres : le PDG du Groupe Bank of Africa et le Directeur Général Délégué de BOA.
- ✓ Fréquence de réunion : 1 fois par an
- ✓ Mission et attribution : le Comité de Nomination et Rémunération émet avis et recommandation au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance. Il est chargé du respect des principes de bonne gouvernance et des dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment en matière de composition, cooptation d'Administrateurs, leurs rémunérations et la prévention de tout éventuel conflit d'intérêt les concernant.

###### ▪ **Comité d'audit et des risques :**

- ✓ Membres (Permanents) : M. Samir DRISSI OUDGHIRI (Administrateur Indépendant), M. Redouane ANOUA (Directeur Central en charge du Pôle Analyse des engagements-BOA), M. Omar LAHBABI (Directeur Central en charge du Pôle Risque Groupe), M. Mhamed BOURAQADI-SAADANI (Directeur Général Adjoint en Charge du Contrôle Management du Groupe) et Mme. Assia EL MALKI BERRADA (Directeur Général Adjoint en Charge de la Compliance du Groupe)
- ✓ Président du comité : M. Samir DRISSI OUDGHIRI en sa qualité d'administrateur indépendant
- ✓ Règles de composition: Le comité d'audit et des risques se compose (i) des membres de droit (Président du comité - administrateur indépendant et quatre membres), (ii) des membres associés (membres de la direction générale de Maghrebail), (iii) des membres invités (CAC, invités selon l'ordre du jour) et (iiii) du secrétariat (responsable de l'audit interne de Maghrebail)
- ✓ Fréquence de réunion : Au moins 2 fois par an
- ✓ Mission est attribution : Le Comité d'Audit et des Risques est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de Contrôle Interne et la définition de la stratégie globale des risques de Maghrebail. Il assiste par ailleurs le Conseil d'Administration dans l'examen des comptes sociaux et s'assure de la fiabilité des informations

financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Maghrebail.

### III. Les organes de direction

#### III.1. Direction Générale

Selon l'article 20 des statuts de Maghrebail, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

##### III.1.1. Composition de la direction générale :

La composition telle qu'arrêtée à fin septembre 2024 est la suivante :

Tableau 14 L'organe de direction de Maghrebail

Nom	Direction	Titre	Date d'arrivée à l'entreprise
<b>M. Azeddine GUESSOUS</b>	Direction Générale	Président Directeur Général	2004
<b>Mme ILHAM OUGHLA</b>	Direction Générale	Directeur Général Délégué	1994
<b>M. RACHID TAHER</b>	Direction Générale	Directeur Général Délégué	2001

Source : Maghrebail

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 septembre 2024 a décidé de nommer deux directeurs généraux délégués : Mme Ilham Oughla et M. Rachid Taher.

##### **Monsieur Azeddine GUESSOUS**

Le CV de M. GUESSOUS est présenté en II.2 (Cf CV des membres du conseil d'administration).

##### **Mme Ilham OUGHLA**

Le CV de Mme. OUGHLA est présenté en II.2 (Cf CV des membres du conseil d'administration).

##### **M. RACHID TAHER**

Monsieur Rachid TAHER est titulaire d'une licence en Sciences de Gestion auprès de la Faculté de Droit de Rabat en 1995, puis d'un DESS de l'Institut Techniques de Banques du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) Paris, d'un DESS en Ingénierie Juridique et Financière de l'Université de Rennes, et du Diplôme du Cycle Supérieur de l'Institut Supérieur du Commerce et d'administration des entreprises Casablanca (ISCAE).

Monsieur Rachid TAHER a occupé différents postes de responsabilité au sein de la Société Générale Marocaine de Banques entre 1996 et 2001. Il a intégré Maghrebail en juillet 2001. Il a été successivement Responsable Commercial grands comptes, Responsable Département Immobilier, Responsable Département PME/PMI /TPE et Professionnels, puis, à partir de 2015, Directeur Central en charge du Réseau Commercial.

En 2024 il est nommé Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial.

### III.1.2. Liste des principaux dirigeants

A fin septembre 2024, les principaux dirigeants de Maghrebail sont :

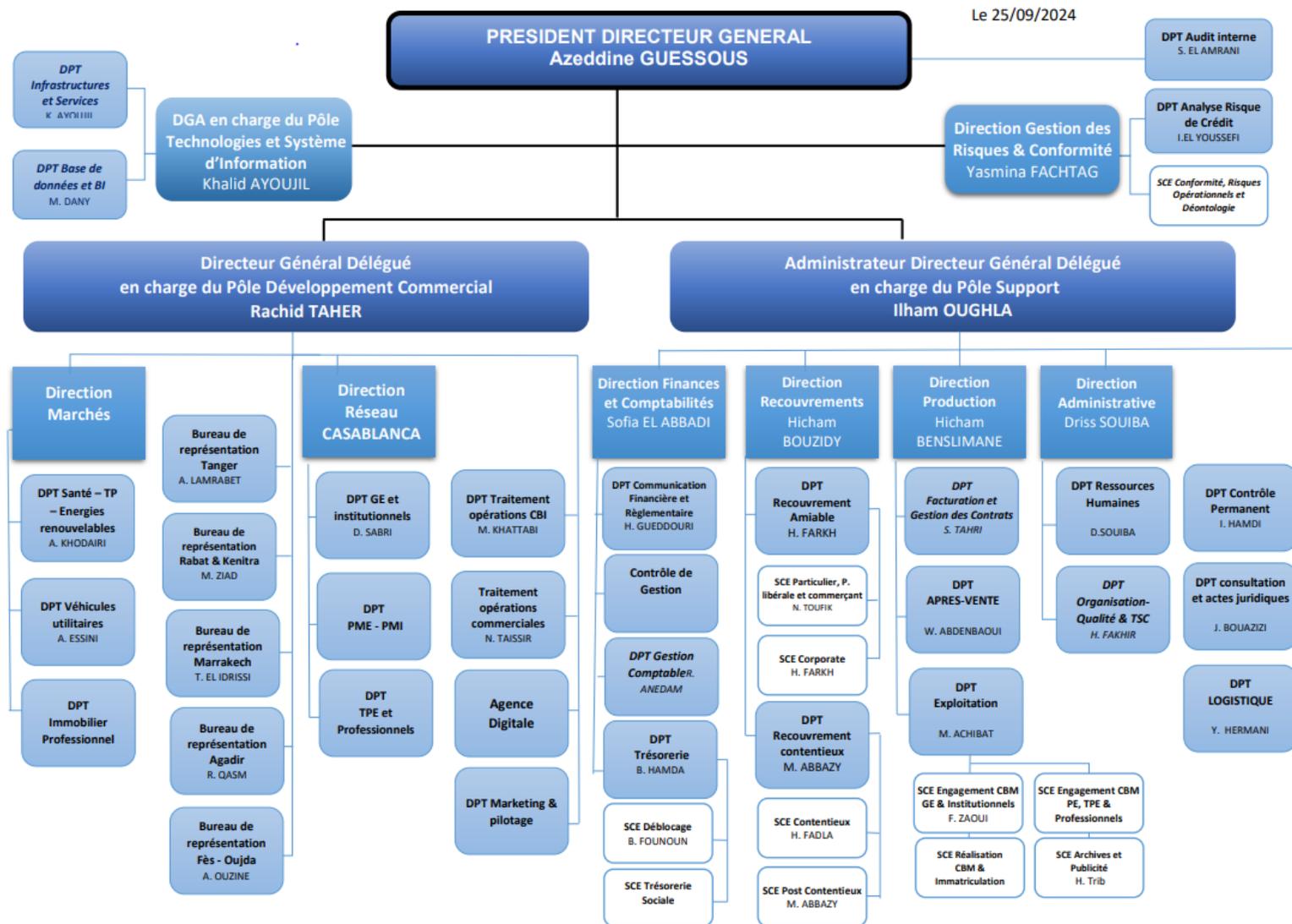
Principaux dirigeants de Maghrebail	fonction	date d'entrée
M. Azeddine GUESSOUS	Président Directeur Général	2004
Mme ILHAM OUGHLA	Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support	1994
M. RACHID TAHER	Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial	2001

Source : Maghrebail

### III.1.3. Organigramme fonctionnel de Maghrebail (au 25/09/2024)

L'organigramme actuel de Maghrebail est structuré selon 1 direction et trois pôles (chaque pôle regroupant plusieurs directions) :

- ✓ Le pôle Finances et Production (regroupant la Direction Finances et comptabilité ; la Direction Recouvrement ; la Direction Production et la Direction Administrative) ;
- ✓ Le pôle Développement commercial (regroupant la Direction des Marchés et la Direction des Réseaux)
- ✓ Le pôle Technologies et Système d'information ;
- ✓ La Direction Gestion des Risques et Conformité ;



Source : Maghrebail au 25/09/2024

### III.1.4. Autres comités

Maghrebail a constitué divers comités pour traiter des sujets spécifiques. Lesdits comités se présentent comme suit :

#### ▪ **Le Comité de Direction Générale**

- ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
- ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Le comité de Direction Générale est chargé de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques de Maghrebail et de leur suivi. Ce comité représente également un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre le management de MAGHREBAIL, portant sur des thèmes relatifs au Pilotage de l'activité, Contrôle interne, audit & gestion des risques et Ressources Humaines.

#### ▪ **Comité de Coordination du Contrôle Interne**

- ✓ Membres : Responsable Audit interne et conformité, responsable du contrôle permanent et conformité, responsable des risques et responsable des finances
- ✓ Fréquence de réunion : Trimestriellement et chaque fois que nécessaire

Le comité de coordination et du contrôle interne est tenu de façon trimestrielle, il assiste le comité de Direction Générale en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel des dispositifs de contrôle mis en place.

#### ▪ **Comité de Fonctionnement**

- ✓ Membres : Président Directeur Général-Directeur Général-Pôle Finances & Production-Pôle Juridique & Recouvrement-Pôle Développement Commercial-Département Organisation & pilotage-Crédit Risk Manager-Directeur Systèmes d'Information-Directeur Administratif-Directeur Financier-Directeur Recouvrements-Responsable Logistique-Contrôleur Interne & Conformité
- ✓ Fréquence de réunion : En période de crise

Le Comité de fonctionnement est l'instance de remontée hebdomadaire, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

#### ▪ **Comité de Gestion de Crise**

- ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
- ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Pour faire face à des situations imprévues, Maghrebail a mis en place un comité de gestion de crise qui formalise son engagement au plus haut niveau vis-à-vis de ses partenaires, qui permettra de garantir un niveau adéquat de services à ses clients, de respecter ses engagements contractuels, ses obligations

#### ▪ **Le comité « Retail » :**

- ✓ Membres : CRM, DR
- ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours (y compris la nouvelle demande) ne dépasse pas 500 000 Dirhams HT.

#### ▪ **Le comité « Petit Équipement » (PE) :**

- ✓ Membres : DG, CRM, DR
- ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours client (y compris la nouvelle demande) est inférieur ou égal à 1 millions de dirhams HT et pour tous les dossiers PROBAIL pour un encours inférieur à 2 millions de dirhams.

▪ **Le comité « Grand Équipement » (GE) et Crédit-Bail Immobilier (CBI) :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPDC, CRM, DPJR
- ✓ Fréquence de réunion : Bihebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail immobilier (CBI), ainsi que les dossiers de crédit-bail mobilier pour les clients dont l'encours dépasse 1 million de dirhams HT (Nouvelle opération incluse).

▪ **Le comité « Conseil » :**

- ✓ Membres : ADG BANK OF AFRICA
- ✓ Fréquence de réunion : A chaque nouvelle demande

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail pour les clients dont l'encours (y compris nouvelle demande) dépasse 15 M MAD.

▪ **Comité « recouvrement et contentieux » :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPJR, DPDC, DPFP, CRM
- ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de recouvrement et de contentieux : procédures judiciaires à mettre en œuvre, choix des avocats et suivi. Ses actions se résument comme suit :

- ✓ Apprécier le niveau de risque engrangé par la Société (montant et proportion des impayés par rapport aux engagements sains, etc.) ;
- ✓ Évaluer les actions de recouvrement mises en œuvre ;
- ✓ Statuer sur le niveau de risque associé à chaque contrepartie (pré-douteux, douteux, compromis, etc.) ;
- ✓ Valider la proposition de passage en contentieux et les actions contentieuses à mettre en œuvre ;
- ✓ Évaluer les actions contentieuses mises en œuvre ;
- ✓ Approuver les montants de provisions à constater.
- ✓ Ledit comité se compose des membres suivants : le président Directeur Général de Maghrebail, et le Directeur Juridique Recouvrement & Contentieux (ou son adjoint).
- ✓ Le comité consigne ses décisions sur une « Récap contentieux » signée par ses membres.

▪ **Comité de déclassement :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPFP, DPJR
- ✓ Fréquence de réunion : Trimestriel

Analyse des créances en souffrance et prise de décision sur les déclassements manuels à effectuer.

▪ **Comité logistique (mobilier) :**

- ✓ Membres : DG, DAL, DPDC, RL
- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens mobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

▪ **Comité logistique (immobilier) :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DAL, DPDC, RL

- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens immobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

- Comité informatique :

- ✓ Membres : PDG, DG, DTSI
- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Préparer les décisions relatives aux divers investissements Soft & Hard, entretien, budgets, intervenants externes éventuels.

- **Comité de Coordination :**

- ✓ Membres : DG, DPDC, CRM, DPFP, DTSI, DAL, DPJR, Resp. O&P, CIC, Resp. Expl
- ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire ou bimensuelle

Le Comité de coordination est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

### III.1.5. Rémunérations accordées aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2023, Maghrebail a attribué aux principaux dirigeants une rémunération globale de 11,4 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de Maghrebail au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants	12	11,3	11,4

Source : Maghrebail

### III.1.6. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction de Maghrebail en 2023 : néant.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Encours des prêts accordés aux principaux dirigeants	néant	néant	néant

Source : Maghrebail

## **PARTIE IV.    ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR**

## I. Historique de l'émetteur

<b>1972</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maghrebail a été créée à l'initiative de M. Mohamed Amine BENGELOUN avec le concours de la Banque Commerciale du Maroc (B.C.M.), de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (B.M.C.E.) et de la Banque Centrale Populaire (B.C.P.) pour développer l'activité du Crédit-bail, et ce, en l'absence d'une réglementation spécifique. Maghrebail est historiquement la deuxième société à s'implanter dans ce secteur au Maroc.</li></ul>
<b>Au cours des années 1980</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maghrebail innove dans le secteur du crédit-bail et lance plusieurs produits spécifiques en collaboration avec des partenaires bancaires et industriels :<ul style="list-style-type: none"><li>« Location longue durée », commercialisée par la société LOCASOM (location de véhicules), détenue conjointement par Maghrebail (à hauteur de 20%) et SOMACA (montage et distribution d'automobiles). Maghrebail s'est par la suite retirée de LOCASOM en 1991 ;</li><li>« Factobail », un produit mixte combinant le crédit-bail et l'affacturage, développé en collaboration avec la BCM et Facto France Heller, l'une des principales sociétés d'affacturage en France ;</li><li>« Bailmatic », produit de crédit-bail classique distribué par la BCM ;</li></ul></li><li>Au cours de cette période et jusqu'à la promulgation de la loi relative aux établissements de crédit en 1993, M. Mohamed Amine BENGELOUN préside APROBAIL, association regroupant les sociétés de crédit-bail. Dans ce contexte, Maghrebail mène activement au nom de la profession des négociations d'ordre réglementaire et parvient notamment à obtenir un statut fiscal avantageux pour le crédit-bail immobilier.</li></ul>
<b>1992</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maghrebail est la première société à lancer le crédit-bail immobilier au Maroc. Elle finance alors les premières opérations pour le compte de clients tels que BCM, SNEP, SOMEPI. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.</li></ul>
<b>1993</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La promulgation de la loi relative aux établissements de crédit et à leur contrôle établit un cadre juridique dans lequel doit intervenir l'activité des sociétés de financement. Ces dernières sont divisées en plusieurs catégories distinctes selon le critère de l'activité : sociétés de crédit à la consommation, sociétés de crédit-bail et sociétés d'affacturage. APROBAIL est alors intégrée à l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) dont la présidence est confiée à M. Mohamed Amine BENGELOUN, Président Directeur Général de Maghrebail.</li></ul>
<b>1994</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maghrebail élargit sa gamme de produits en proposant des financements sur mesure pour l'acquisition de matériel roulant par les entreprises et les professionnels, en collaboration avec plusieurs concessionnaires de matériel roulant (notamment Univers Motors, Auto Nejma, Saïda Star Auto et SMEIA). La spécificité de ces produits réside dans le choix accordé à l'utilisateur final pour la détermination de la durée du contrat, de la valeur résiduelle et des services complémentaires (entretien et assurance) offerts lors de l'acquisition du véhicule par crédit-bail.</li></ul>
<b>1996</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maghrebail est autorisée par l'arrêté n° 3145 du 1<sup>er</sup> safar 1417, correspondant au 18 juin 1996 du Ministère des Finances à recevoir du public des dépôts d'un terme supérieur à deux ans ;</li><li>Maghrebail a profité des opportunités offertes par les marchés financiers pour accéder à de nouvelles sources de financement : elle a ainsi procédé à une augmentation de capital à travers une introduction en bourse portant sur 20% de son capital.</li></ul>
<b>1997</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture d'un bureau de représentation à Agadir.</li></ul>
<b>1998</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La BMCE Bank et la Royale Marocaine d'Assurances – toutes deux actionnaires de Maghrebail – ont acquis les parts que détenait la Banque Commerciale du Maroc dans la Société. Cette dernière a mis en œuvre les synergies nécessaires avec ses partenaires (banques et assurances), en poursuivant sa politique de partenariat avec d'importants fournisseurs de biens d'équipement pour offrir à sa clientèle des produits à valeur ajoutée répondant à leurs besoins.</li></ul>
<b>2002</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture d'un bureau de représentation à Rabat.</li></ul>
<b>2005</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture d'un bureau de représentation à Tanger.</li></ul>
<b>2006</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture d'un bureau de représentation à Marrakech.</li></ul>

2007	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Fès.</li></ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La loi de finances 2008 prévoit pour les sociétés de leasing le remboursement trimestriel de leur crédit de TVA sur les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2008.</li></ul>
2008	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Augmentation du taux de TVA sur le leasing de 10% à 20% ;</li><li>▪ Augmentation du taux d'IS à 37%.</li></ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suppression par la loi de finances 2010 du droit d'enregistrement fixe de 300 MAD dont bénéficiaient les contrats de crédit-bail Immobilier et mise en place du droit d'enregistrement à hauteur de 3%.</li></ul>
2011	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Changement de l'identité visuelle de Maghrebail (Logo) ;</li><li>▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Oujda.</li></ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination de Mr Reda Daïfi en tant que Directeur Général en charge du commercial et des engagements.</li></ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création d'un « espace abonnés » afin de permettre aux clients de Maghrebail de consulter directement la situation de leurs contrats en ligne.</li></ul>
2014	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lancement de la LeaseBox, une plateforme d'utilisation en ligne permettant aux clients de la Société de consulter leurs données. Les services proposés vont de la simple consultation des contrats, des échéanciers et des factures à l'impression de tous les documents contractuels, à savoir les bons de commande, les PV de réception, les attestations d'assurances, etc.</li></ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lancement de l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY) destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable</li></ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, Maghrebail s'installe en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permet par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.</li></ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Association de Maghrebail au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne des factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI</li><li>▪ Lancement du Leasing en devise au niveau des zones franches</li></ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Restructuration organisationnelle du pôle Développement Commercial :</li><li>▪ Création du département Marketing et Pilotage Commercial ;</li><li>▪ Création du département animation fournisseurs - Véhicule Utilitaire ;</li><li>▪ Lancement de 3 nouveaux produits : Médecins débutants, Matériel Roulant et Prime de renouvellement des véhicules utilitaires destinés à la casse ;</li><li>▪ Ouverture d'une nouvelle Agence Maghrebail à Kenitra ;</li></ul>
2020	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus.</li><li>▪ Mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement adéquates pour les clients impactés par la crise sanitaire</li><li>▪ Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité pour faire face à la crise COVID-19 .</li></ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Reprise progressive de l'activité économique de la majorité des secteurs, à l'exception du tourisme.</li><li>▪ La signature d'une nouvelle ligne de financement verte « GEFF II » avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement-BERD pour appuyer les efforts du Maroc dans le domaine de l'environnement et le développement durable.</li></ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Signature d'une convention avec MCMA portant sur l'assurance décès invalidité totale et définitive proposée aux clients de MAGHREBAIL.</li></ul>

- 
- 2023**
- La transition vers un Nouveau Système d'information « Ekip 360 ».
- 
- 2024**
- Le Conseil d'administration de MAGHREBAIL a décidé de nommer deux Directeurs Généraux Délégués :
    - Mme ILHAM OUGHLA, nommée Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support ;
    - M RACHID TAHER, nommé Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial.
- 

## II. Appartenance de Maghrebail à Bank of Africa

---

### II.1. Présentation générale de Bank of Africa

---

Maghrebail est la filiale spécialisée dans le *Leasing* de « Bank of Africa ».

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

Le capital de Bank Of Africa est augmenté de 6 MMAD en 1961 à 1 587 MMAD à fin 2006. Les actifs de Bank Of Africa ont été développés grâce notamment à une série d'absorptions de banques au cours des années soixante et soixante-dix (Banco Espagnol en Marruecos, Société de Banque du Maghreb) qui a permis un accroissement rapide des opérations bancaires traditionnelles, une extension et une spécialisation du réseau domestique à 336 agences, et un renforcement constant de ses effectifs à 3 538 collaborateurs à fin 2006.

Première banque marocaine à être privatisée en 1995, Bank Of Africa a déployé depuis cette période, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale à travers l'élargissement de son actionnariat international, le développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

Bank Of Africa a augmenté ses fonds propres en 1996 par un recours notamment au marché international des capitaux à travers l'émission de 60 millions de dollars d'actions GDR (Global Depositary Receipts) cotées à la Bourse de Londres, une opération inédite au Maroc.

L'expérience internationale de la banque est également renforcée par une présence en Europe – en France depuis 1973 à travers une succursale et un réseau d'agences et de bureaux de représentation, en Espagne via une filiale de droit espagnol instituée en 1993, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Chine.

Dans le cadre de sa stratégie visant à ériger Bank Of Africa en banque des réseaux de distribution pour l'ensemble des produits du Groupe, l'institution a procédé, au cours du 1er semestre 1999, à une prise de participation dans le domaine des assurances, aux côtés de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA), de Commerzbank et de l'Union Bancaire Privée, dans le capital des compagnies Al Watanya et l'Alliance Africaine (respectivement à 67% et 85% du capital). Cette opération aboutit à l'émergence du premier Pôle d'assurance du pays avec près de 21,7%<sup>3</sup> de parts de marché en 2006. Ces acquisitions par Bank Of Africa et RMA furent en partie financées à travers un emprunt de 160 millions d'euros, souscrit par un syndicat de 25 banques internationales.

En 1999, Bank Of Africa prend une participation à hauteur de 20% du capital d'un opérateur télécoms privé au Maroc – Médi Télécom – en partenariat avec Telefonica, Portugal Telecom et d'autres investisseurs institutionnels marocains.

L'évolution récente de la Banque est marquée par :

- La mise en place d'outils performants de gestion et de suivi des risques ;
- La certification ISO du système de management de la qualité mis en place pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux particuliers, Financement de Projets, et Recouvrement ;

---

<sup>3</sup> Source : Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance

- L'obtention en 2004 d'un rating social par une agence européenne de notation sociale (VIGEO) dans les domaines des Droits Humains (note « Actif ») et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (note « Actif »).

En 2004, l'actionnariat international de la Banque s'est renforcé par l'entrée dans son capital de la Banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management pour 3%<sup>4</sup>.

L'année 2005 est marquée par le lancement d'un programme d'extension du réseau d'agences de la Banque dans le cadre de sa politique de proximité avec la clientèle et ce à travers l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans.

En 2010, la Caisse de Dépôt et de Gestion acquiert 8% du capital de Bank Of Africa pour porter sa participation à 9,4%.

La stratégie d'expansion de Bank of Africa vers les pays d'Afrique subsaharienne s'est concrétisée à travers son implantation au Sénégal (en 2003), des prises de participation dans la Banque de Développement du Mali (en 2000) et LCB Bank (en 2004).

Par ailleurs, pour consolider son leadership sur les métiers de banque d'affaires et s'assurer un rôle d'acteur régional de référence en Corporate et Investment Banking, Bank of Africa crée à Londres en 2006 Medicapital Bank pour fédérer toutes ses activités de banque d'affaires à l'international.

Au cours de l'année 2019, Bank of Africa accueille à son tour de table le fonds d'investissement britannique CDC Group à travers une augmentation de capital dédiée à ce nouvel investisseur.

Sous l'impulsion de son Président Othmane Benjelloun, BANK OF AFRICA a contribué en 2020 à hauteur d'un milliard DH au Fonds de gestion de la pandémie du COVID-19 créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une initiative qui traduit un engagement fort du Groupe en cette période de mobilisation.

BANK OF AFRICA a par ailleurs poursuivi en 2020 le déploiement de son Programme de Transformation Digitale avec 3 ambitions stratégiques :

- Améliorer l'expérience client sur l'ensemble des canaux de la Banque ;
- Positionner BANK OF AFRICA comme acteur de référence dans le Digital et l'innovation ;
- Digitaliser les processus métiers front-to-back afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.

Le groupe a procédé au changement de la dénomination sociale des filiales madrilène et londonienne qui deviennent BANK OF AFRICA EUROPE et BANK OF AFRICA UK.

Le groupe a également créé une nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.

Au cours de l'année 2022, Bank Of Africa devient la première banque marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte Mondial des Nations Unies et de ONU Femmes, « Women's Empowerment Principales ».

Au 31 décembre 2023, Bank Of Africa est détenue à hauteur de 35,51% par le Bloc de contrôle constitué de RMA (27,41%), O Capital<sup>5</sup>(7,16%) et SFCM (0,94%).

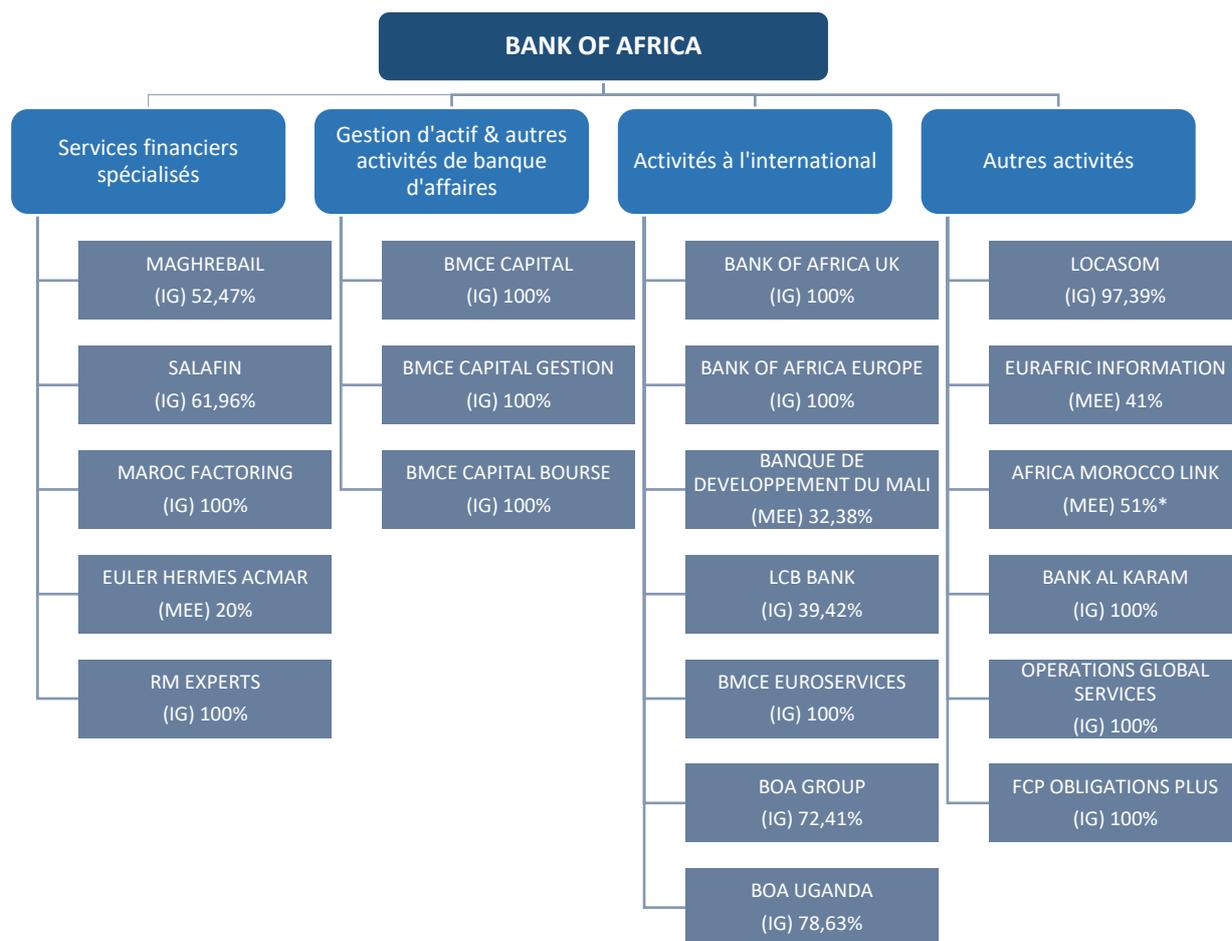
En 2023, BANK OF AFRICA est classée au titre de « Marque Financière la Plus Admirée au Maroc », dans le top 10 en Afrique du « Brand Africa 100 » en marge de l'African Digital Summit - ADS 2023, et parmi les 4 groupes marocains dans la liste « Forbes MENA » des 50 banques les mieux valorisées.

---

<sup>4</sup> Cette participation a été entièrement cédée en mai 2007.

<sup>5</sup> O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian

## II.2. Filiales de Bank of Africa à fin décembre 2023



Source : Bank of Africa

L'organigramme ci-dessus reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt.

\*Conclusion le 12 juin 2024 d'un contrat de cession d'actions définissant les termes et conditions de la cession par BANK OF AFRICA à CTM de l'intégralité des actions détenues dans la société Africa Morocco Links

## II.3. Présentation des principales entités du Groupe

a. Pôle des services financiers spécialisés❖ Maghrebail

En activité depuis 1972, MAGHREBAIL agit aussi bien sur le crédit-bail mobilier que sur le crédit-bail immobilier et propose à ses clients une gamme diversifiée de produits dans le cadre du crédit-bail opérationnel, tels que les packages incluant la prise en charge des services d'entretien et d'assurance des biens d'équipements donnés en crédit-bail.

❖ Salafin

En activité depuis 1997, Salafin est la filiale société de financement détenue à 61,96% par Bank of Africa. Elle offre une large gamme de financements aux particuliers: Crédit personnel, financements automobiles et Crédit Revolving.

❖ Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK Of Africa qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de

produits s'articulant autour de son activité principale : ♣ Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ; ♣ La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ; ♣ La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés

#### ❖ RM Experts

RM Experts, est une filiale de Bank Of Africa, créée en 2011, en charge du recouvrement des créances du Groupe. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

#### b. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

##### ❖ BMCE Capital

La Banque d'Affaires du Groupe a structuré ses activités par lignes de métiers spécialisées :

▪ Pôle Marchés, en charge des activités relatives à :

- Gestion d'actifs, au sein de la filiale existante du Groupe, BMCE Capital Gestion mais également BMCE Capital Gestion Privée ;
- Intermédiation boursière au sein de la filiale société de bourse, BMCE Capital Bourse ;
- Marchés des capitaux à travers BMCE Capital Markets ;
- Custody au sein de BMCE Capital Opérations ;
- Distributions multiproduits par la Plate-forme Commerciale ;
- Conseil à travers BMCE Capital Conseil.

#### c. Pôle « Activité à l'international »

##### ❖ BANK OF AFRICA UK/BIH

Portée par BMCE International Holdings (BIH), BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM – BOA UK – (ex BMCE Bank International UK) est une banque internationale spécialisée dans le Corporate et Investissement Banking tournée vers l'Afrique. Basée à Londres et disposant d'une succursale à Paris, BOA UK connecte les institutions internationales et investisseurs au portefeuille diversifié à diverses opportunités d'investissement dans le continent africain.

BANK OF AFRICA United Kingdom propose aux entreprises africaines son expertise financière et un accès plus large aux marchés des capitaux internationaux.

##### ❖ Banque de Développement du Mali –BDM S.A-

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'Etat Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-23.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BMCD et BDM S.A. a été menée et ce, afin de notamment (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2ème banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des « African Banker Awards ».

Au titre de l'exercice 2022, le PNB de la BDM ressort à MAD 922,9 millions pour un résultat net de MAD 316,1 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en hausse de 15% passant de MAD 78,7 millions à fin 2021 à MAD 90,4 millions à fin 2022.

Au terme de l'exercice 2023, la BDM affiche un PNB en croissance de 11,5% passant de MAD 922,9 millions à MAD 1 028,8 millions, suite à la bonne progression des intérêts sur opérations sur titres et avec la clientèle. Cette évolution du PNB a induit un accroissement du résultat net qui ressort à MAD 346 millions en hausse de +12% par rapport à 2022.

#### ❖ **BOA Group SA**

Né il y a plus de 35 ans au Mali, BOA GROUP SA compte aujourd'hui environ 6 500 collaborateurs.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

En 2019, BANK OF AFRICA a acquis une participation supplémentaire en direct dans la filiale BOA Uganda. Le pourcentage d'intérêt dans cette filiale est passé de 47,48% en 2018 (via le palier BOA) à 77,65%. Cette opération d'acquisition a été réalisée partiellement par échange de titres BOA Group avec le FMO. Aussi, le pourcentage d'intérêt dans la holding BOA Group a légèrement baissé de 72,85% à 72,41%.

À fin 2023, la contribution de BOA Group SA au RNPG du Groupe s'est améliorée de 36% passant de MAD 1,1 milliards à MAD1,4 milliards. L'année 2023 a été marquée par l'engagement de BOA Group en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de USD 77 millions.

#### II.4. Cotation des entités du Groupe

Bank of Africa ainsi que ses filiales Salafin et Maghrebail font l'objet d'une cotation sur la bourse des valeurs de Casablanca.

#### II.5. Chiffres consolidés du Groupe au 31 décembre 2023

Activité	Banque
Produit net bancaire 2023 (en K MAD) – Consolidé	16 952 830
Résultat net part du groupe 2023 (en K MAD) - Consolidé	2 662 160
	-RMA: 27,41%
	-Banque Fédérative du Crédit Mutuel : 24,56%
	-Divers actionnaires : 17,32%
	-Caisse de Dépôt et de Gestion : 8,13%
	-O Capital Gr : 7,16%
Principaux actionnaires au 31/12/2023	-British International Investment: 4,48%
	-Groupe MAMDA/MCMA: 5,01%
	-CIMR : 3,93%
	-Personnel : 1,07%
	-SFCM : 0,94%

Source : Document de Référence de Bank Of Africa

## II.6. Conventions réglementées conclues avec les entités du Groupe – Exercice 2023

### 1- Conventions conclues au cours de l'exercice 2023 :

Aucune convention nouvelle n'a été conclue courant l'exercice 2023.

### 2- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023 :

#### 2-1- Convention de placement conclue entre Maghrebail et Bank Of Africa :

**Année de mise en place de la convention :** 2022

**Parties concernées :** Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisme Placeur (Bank Of Africa) vis-à-vis de Maghrebail et de la clientèle. Dans le cadre des émissions des Bons des sociétés de financement, Bank Of Africa s'engage à assurer la promotion et le Placement des BSF, en contrepartie Maghrebail s'engage à verser à la Bank Of Africa une commission de placement.

**Modalités essentielles :** En contrepartie de la prestation de placement des BSF objet de l'émission, Maghrebail s'engage à verser des commissions à l'organisme Placeur telles que définies dans l'article 11 de la convention.

**Montant des BSF emis au titre de l'exercice 2023:** 730.000.000 MAD HT

**Montant des commissions de placement au titre des BSF 2023:** 1.277.500 MAD HT

#### 2-2- Mandats spéciaux de gestion des opérations de financement en crédit-bail conclus entre Bank Of Africa et Maghrebail

**Année de mise en place de la convention :** 01/01/2017

**Durée de la convention :** Renouvelable par tacite reconduction ;

**Parties concernées :** Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

**Nature et objet de la convention :** Bank Of Africa donne mandat spécial à Maghrebail de faire réaliser, au nom et pour le compte du mandant, les opérations de financement en crédit-bail au profit de clients en signant en son nom, lieu et place le contrat de crédit-bail et ses annexes.

**Modalités essentielles :** Une commission de gestion est fixée par type d'opération et facturée selon les conditions du mandat.

**Condition de tarification :** Une commission de gestion est fixée par type d'opération.

**Prestation ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1.297.180,11 MAD HT.

**Sommes reçues en 2023 :** 1.727.433,92 MAD TTC

**Solde du compte de créances au 31 décembre 2023 :** 83.200,83 MAD TTC

## 2-3- Convention de pension conclue entre la Bank Of Africa et Maghrebail

**Année de mise en place de la convention :** 2012

**Durée de la convention :** Renouvelable par tacite reconduction ;

**Personnes concernées :** Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet d'emprunter des titres auprès de Bank Of Africa pour une durée déterminée, afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

**Modalités essentielles :** Emprunt des titres pour une durée déterminée, renouvelable avant échéance, selon différents taux.

**Condition de tarification :** Emprunt de titres auprès de BOA pour une durée déterminée afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

**Prestation ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 85.049,00 MAD HT.

**Sommes versées en 2023 :** Néant

**Solde du compte de créances au 31 décembre 2023 :** 85.049,00 MAD HT

## 2-4- Convention cadre conclue entre la Bank Of Africa et Maghrebail

**Année de mise en place de la convention :** 08/05/2009

**Durée de la convention :** Renouvelable par tacite reconduction ;

**Personnes concernées :** Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

**Nature et objet de la convention :** Placement par Bank Of Africa pour le compte de Maghrebail des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE Bail, du produit BMCE Immobilier Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail, assortis ou non de la caution solidaire de Bank Of Africa.

L'avenant de la convention apporte une nouvelle définition du produit formaté BMCE PROBAIL et modifie certains articles de la convention.

**Date de signature de l'avenant :** 23 mars 2012 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Modalités essentielles :**

- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à Bank Of Africa telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012) ;
- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à BANK OF AFRICA telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012) ;

**Condition de tarification :** Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à BOA telle que définies dans la fiche de rémunération. Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à BOA telles que définies dans la fiche de rémunération.

Le taux de commission est de 1% de l'encours financier garanti pour les produits formatés<sup>6</sup>, et 0,5% de l'encours financier garanti pour les produits non formatés

**Prestation ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 10.452.627,86 MAD HT.

**Sommes versées en 2023 :** 2.708.303,87 MAD HT.

## II.7. Récapitulatif des flux financiers entre les entités du groupe entre 2021 – 2023 (en KMAD)

Nature de la convention	Société Concernée	2021		2022		2023	
		Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)
<b>Convention de placement</b>	Bank of Africa	-	-	-1 365	-1 365	-1 277,5	-1 277,5
<b>Mandats de gestion des opérations de financement</b>	Bank of Africa	1059	742	1 071	810	1 727	1 297
<b>Convention de pension</b>	Bank of Africa	-	-	-88	-88	0	-85
<b>Convention cadre</b>	Bank of Africa	-3 839	-7 827	-3 645	-10 672	-2 708	-10 453
<b>Totaux</b>		<b>-2 780</b>	<b>-7 085</b>	<b>-4 027</b>	<b>-11 315</b>	<b>-2 259</b>	<b>-10 519</b>

Source : Maghrebail

## II.8. Flux financiers avec les autres entités du Groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

Nature de l'opération	Société concernée	Flux sortants (En KMAD)		
		2021	2022	2023
<b>Opérations de financement en crédit-bail</b>	<b>Bank Of Africa</b>	23 437	505 538	23 284
<b>Opérations de financement en crédit-bail</b>	<b>RMA</b>	1 259	395	1 176
<b>Opérations de financement en crédit-bail</b>	<b>LOCASOM</b>	24 487	64 310	95 350

Source : Maghrebail

<sup>6</sup> Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immobilier Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

Nature de l'opération	Société concernée	Flux entrants (En KMAD)		
		2021	2022	2023
<b>Lignes de refinancement débloqués*</b>	<b>Bank Of Africa</b>	3 073 032	2 683 360	1 206 168
<b>Dividendes des titres de participation</b>	<b>LOCASOM</b>	1 142	1 142	1 324

Source : Maghrebail

(\*) Conformément aux dettes bancaires de Maghrebail détaillées au titre III.2 du présent Document de Référence

## II.9. Synergies entre les entités du groupe

En termes de synergies, Maghrebail s'appuie sur le réseau bancaire de Bank of Africa afin de générer un surplus de couverture sur l'ensemble du territoire. Cela lui permet d'agrandir son assise clientèle au-delà de son réseau d'agences classique.

Également, via cette collaboration, Bank of Africa est capable de proposer à sa clientèle une gamme de financement plus globale et complète avec notamment les solutions de crédit-bail proposées par Maghrebail. Ces synergies ont pour but de saisir toutes les opportunités qu'offre le marché en lui proposant la gamme la plus diversifiée de produits possibles.

## III. Filiales de Maghrebail

### III.1. Présentation de ORE

Maghrebail détient 99,6% de la société ORE spécialisée dans la promotion immobilière. Il s'agit de l'unique filiale de Maghrebail.

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital en %	% de contrôle	Capital social 2023(en KMAD)	Résultat net 2023 (en KMAD)	Valeur nette comptable 2023 (en KMAD)
<b>ORE (Filiale)</b>	<b>Promotion Immobilière (détenant uniquement le siège de Maghrebail)</b>	<b>99,6%</b>	<b>99,6%</b>	<b>1 000</b>	<b>89</b>	<b>3 287</b>

Source : Maghrebail

La société ORE a réalisé pour seule opération la location du siège de Maghrebail. Aucune opération n'est en cours ou n'est prévue pour la filiale.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques de la filiale ORE :

Dénomination sociale	SCI ORE
Date de création	1994
Siège social	45 BD MY YOUSSEF
Forme juridique	SA
Domaine d'activité	PROMOTION IMMOBILIERE
Capital Social (décembre 2023) en MAD	1 000 000
Valeur nominale des actions	1000
Actionnariat (décembre 2023)	La filiale ORE est détenue à 99,6% Par Maghrebail.

Les indicateurs financiers de la filiale ORE se présentent comme suit entre 2021 et 2023 :

MAD	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	1 360 000	1 360 000	1 360 000

Fonds propres	4 028 136	4 173 619	4 262 834
Résultat net	52 570	145 483	89 215
Dividendes versés à Maghrebail relatif à l'exercice n-1	-	0	0

Source : Maghrebail

Le chiffre d'affaires de la filiale ORE est tributaire du loyer versé par Maghrebail dans le cadre de la location du siège de Maghrebail. Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires reste inchangé.

Le résultat net ressort en baisse de 38,7% à 89 215 MAD.

### III.2. Conventions réglementées conclues avec ORE – Exercice 2023

#### 1- Convention d'avances de trésorerie conclue entre la société ORE et Maghrebail

**Année de mise en place de la convention :** 18/09/1998 ;

**Durée de la convention :** Renouvelable par tacite reconduction ;

**Personnes concernées :** La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

**Nature et objet de la convention :** Avances en comptes courants non rémunérées au profit de la société ORE.

**Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :**

- o Avances en comptes courants de 24.000 MAD octroyée par Maghrebail au profit de la société ORE.
- o Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

**Condition de tarification :** convention non rémunérée.

**Sommes reçues en 2023 :** Néant.

**Solde du compte au 31 décembre 2023 :** 2.410.214,40 MAD.

#### 2- Contrat de location conclu entre la société ORE et Maghrebail

**Année de mise en place de la convention :** 01/01/1997 ;

**Durée de la convention :** Renouvelable par tacite reconduction ;

**Personnes concernées :** La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

**Nature et objet du contrat :** Location de l'immeuble construit sur le terrain objet du titre foncier n°92D, situé angle Taymour et Boulevard Moulay Youssef.

**Modalités essentielles :** Loyer trimestriel de 340 KMAD HT.

**Condition de tarification :** Loyer trimestriel de 340 000 DH HT.

**Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.360.000 MAD.

**Sommes versées en 2023 :** 1.360.000 MAD.

**Solde du compte au 31 décembre 2023 :** Neant.

Ci-dessous les flux entrants/sortants entre Maghrebail et sa filiale ORE (En KMAD):

Nature de la convention	Société Concernée	2021		2022		2023	
		Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)
<b>Convention d'avances de trésorerie</b>	ORE	-	-	-	-	-	-
<b>Contrat de location</b>	ORE	-1 360	-1 360	-1 360	-1 360	-1 360	-1 360

Source : Maghrebail

Maghrebail détient une filiale, ORE, destinée à la promotion immobilière et la détention d'actifs fonciers. Une convention réglementée encadre le loyer versé par Maghrebail à ORE au titre de la location du siège de Maghrebail à Casablanca.

Les titres de participation dans LOCASOM et Vivalis sont des investissements historiques de Maghrebail et ne revêtent pas d'intérêt stratégique particulier pour l'émetteur.

### III.3. Flux financiers entrant dans le cadre normal de l'activité

	2021		2022		2023	
	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges
Opérations de financement en crédit-bail		1200		1200		1200

Source : Maghrebail

### III.4. Participations hors filiales de Maghrebail

Maghrebail détient des titres de participation à hauteur de 2,6% dans Vivalis, anciennement Assalaf Chaabi, spécialisée dans le crédit à la consommation et 6,7% de LOCASOM qui opère dans le secteur de la location de véhicules.

Tableau 15 Situation nette sur la période entre 2021 et 2023 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de Maghrebail

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	% de contrôle	Valeur comptable nette 2021	Valeur comptable nette 2022	Valeur comptable nette 2023
<b>Participations dans les entreprises liées</b>						
LOCASOM	Location de véhicules	6,74%	6,74%	10 106	10 106	10 106
<b>Autres titres de participation</b>						
VIVALIS	Crédit à la consommation	2,57%	2,57%	4 141	4 141	4 141
<b>TOTAL</b>				<b>14 247</b>	<b>14 247</b>	<b>14 247</b>

Source : Maghrebail

La valeur nette du portefeuille des autres participations de Maghrebail reste stable au cours des trois dernières années à 4,1 MMAD.

## IV. Secteur d'activité de l'émetteur

---

Le Leasing a été introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la Compagnie Marocaine de Location d'Équipement - Maroc Leasing - par la BNDE et la banque Paribas. Durant les sept années qui ont suivi sa création, Maroc Leasing détiendra le monopole de ce nouveau mode de financement jusqu'à l'entrée de Maghrebail sur le marché en 1972.

Conscientes du potentiel de croissance du secteur, les principales banques marocaines ont créé à leur tour des filiales spécialisées dans le crédit-bail. Ainsi, à fin 2023, huit sociétés de leasing sont recensées par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

### IV.1. Principe du crédit-bail

---

Le crédit-bail est un contrat de location avec promesse de vente par lequel une personne (le locataire) demande à un organisme financier (le crédit bailleur) d'acheter un bien mobilier ou immobilier afin de lui louer pendant une période déterminée.

A la différence du crédit classique, le crédit-bail permet à l'entreprise d'être locataire (le crédit bailleur reste propriétaire) et non pas propriétaire du bien acheté. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des coûts, intérêts compris. Depuis son introduction au Maroc, le leasing a renforcé sa présence dans l'équipement d'entreprises privées de toutes les dimensions professionnelles et a été également utilisé pour financer certains investissements publics. Cet essor pourrait être expliqué par les multiples avantages que présente le crédit-bail par rapport à un crédit bancaire classique.

En effet, le crédit-bail présente les avantages, aussi bien pour le crédit bailleur que pour l'entreprise utilisatrice (preneur), suivants :

#### **Pour le crédit bailleur :**

- la rentabilité est plus importante, du fait de la prise en charge de l'intégralité du risque de financement de l'investissement ;
- de plus, le crédit bailleur demeure propriétaire du bien mobilier ou immobilier financé.

#### **Pour le preneur :**

- il profitera d'un financement total de l'investissement tandis que le crédit bancaire nécessite un apport partiel ;
- le preneur n'est pas contraint de fournir des sûretés dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire du bien ;
- le preneur pourra avoir un accès rapide au crédit-bail du fait que la réponse à la demande de financement est donnée plus rapidement ;
- l'optimisation financière motive également le recours au crédit-bail car ce financement permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation ;
- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle ;
- l'avantage fiscal : déductibilité de la totalité de la redevance.

### IV.2. Cadre légal et réglementaire des activités de crédit-bail au Maroc

---

Lors de l'introduction du crédit-bail au Maroc en 1965, les sociétés opérant dans le financement par crédit-bail n'avaient aucun statut réglementaire régissant leurs activités. Elles étaient assimilées à des entreprises commerciales et industrielles.

Un cadre réglementaire régissant les activités de crédit-bail au Maroc a vu le jour à partir de la promulgation de la loi 1-93-147 du 6 juillet 1993. Dès lors, les sociétés de crédit-bail ont acquis le statut d'établissement de crédit et une association professionnelle des sociétés de financement a été créée, avec l'obligation pour toute société de crédit-bail d'y adhérer.

De plus, du fait de la promulgation, le 1<sup>er</sup> août 1996, de la loi 15-95 formant le code de commerce, les contrats de crédit-bail n'ont plus été soumis au Dahir des obligations et des contrats mais régis par le code de commerce qui a, à ce titre, précise la nature du crédit-bail en se référant aux dispositions de la loi bancaire.

Enfin, les opérations de crédit-bail bénéficient de certains avantages fiscaux.

#### *IV.2.1. Loi bancaire du 26 décembre 2014 n°103-12*

Aujourd'hui, le crédit-bail est régi par la loi bancaire, loi 103-12 du 24 décembre 2014, adoptée et publiée au bulletin officiel en date du 5 mars 2015, qui abroge et remplace la loi bancaire 34-03 du 14 février 2006.

L'article 4 de la loi bancaire du 26 décembre 2014 stipule que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- Les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- Les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- Les opérations de location de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession de bail, à l'ancien propriétaire, dudit fonds ou de l'un de ses éléments.
- La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail.

Au-delà d'assimiler les opérations de crédit aux opérations de crédit-bail, la loi 103-12 définit un cadre précis pour les activités des banques et sociétés de financement notamment concernant les prises de participations ainsi que les règles prudentielles auxquelles ces entités doivent se soumettre.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

#### **Nouvelles mesures de la loi bancaire**

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib
- La protection de la clientèle.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

### *Le code de commerce*

---

Le code de commerce a repris la définition du crédit-bail de la loi du 6 juillet 1993 ; il a en outre exclu des contrats de crédit-bail :

- La révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les rapports contractuels entre les bailleurs et les locataires des locaux, d'habitation ou à usage professionnel.

Le code de commerce en excluant ces opérations des contrats de crédit-bail interdisait la naissance d'un quelconque droit de propriété sur les biens objet de location.

En effet, la propriété juridique, privilège du bailleur, et dissociée de l'usage économique privilège du preneur.

### *IV.2.2. Régime fiscal des opérations de crédit-bail*

---

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre ; l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances *Leasing* : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- La possibilité pour les sociétés de financement, de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il convient de noter que :

- La TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- Un dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion a été instauré par la loi de finance 2013. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont soumis à 20% de TVA appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013 ;
- Les établissements de crédit-bail sont soumis à l'IS au taux de 37,75% en 2023 suite à l'adoption du PLF 2023 et de 38,50% en 2024 ;
- En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début de l'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du *Leasing*.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

La loi de finances 2010 a quant à elle supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les sociétés de leasing concernant les contrats de crédit-bail immobilier.

La loi de finance 2013 a instauré un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont assujettis à une TVA de 20% appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013.

#### Avantages pour le crédit-bailleur :

- Bénéficiaire du droit de propriété sur le bien objet de leasing jusqu'à la cession de ce bien ;
- Bénéficiaire de l'option d'amortissement accéléré du bien ;
- Bénéficiaire d'une exonération relative aux droits d'enregistrement des actes d'acquisition ou de locaux à usage professionnel (crédit-bail immobilier).

#### Avantage pour le preneur :

- Bénéficiaire de la déductibilité des loyers du résultat imposable.

La loi de finances 2014 a prévu, notamment en matière de TVA, un taux de 20% au lieu de 14% sur les véhicules utilitaires, aussi la suppression de la règle de décalage d'un mois et a fixé les modalités de remboursement du crédit de TVA cumulé (butoir).

En 2017, la DGI a émis une note-circulaire relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit (n° 5/2017 du 3 février 2017). Les clarifications portent notamment sur les « provisions et suivi des créances fiscalement douteuses ».

La loi de finances 2019 a institué, au titre des années 2019 et 2020, une contribution sociale de solidarité de 2,5% sur les bénéfices supérieurs à quarante millions de dirhams.

La loi de finances 2021 a aménagé un cadre incitatif au financement des entreprises en instituant l'exonération des droits d'enregistrement, des actes constatant les avances en comptes courants d'associés ainsi que les actes relatifs aux obligations et reconnaissances de dettes visées à l'article 18 de la loi n° 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Les actes précités demeurent, néanmoins, obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement contre mention " gratis".

Selon la revue Al Maliya, après « la promulgation de la loi-cadre n°69-19 relative à la réforme fiscale et le lancement de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, la loi de finances 2022 a apporté une série de mesures fiscales destinées à encourager l'investissement, à consolider la mise en place de la généralisation de la couverture sociale et à améliorer le climat de confiance entre le contribuable et l'administration fiscale. »

Il convient de signaler que la contrainte de la durée d'amortissement a été résolue suite une intervention de l'APSF qui a obtenu un document écrit de l'administration fiscale : celle-ci admet dorénavant que la durée d'amortissement fiscal coïncide avec la durée du contrat de *Leasing*<sup>7</sup>.

La loi de finances 2023 a prévu une hausse du taux d'IS appliqué aux établissements de crédit et organismes assimilés de 37% à 40% à horizon 2026.

#### **IV.2.3. Agrément et conditions d'exercice**

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

---

<sup>7</sup>L'usage des sociétés de crédit-bail depuis l'introduction de ce métier au Maroc en 1965, consiste à amortir les biens donnés en crédit-bail sur la durée du contrat (ces biens étant inscrits dans le bilan des sociétés de crédit-bail, puisqu'elles en sont propriétaires). Si les sociétés de leasing avaient été amenées à adopter l'amortissement des biens selon la durée fiscale, la dépréciation selon l'utilisation réelle des biens dégagerait une plus ou moins-value certaine à la cession. La décision de maintenir l'amortissement des biens en crédit-bail sur la durée de leasing ne fait que renforcer cette pratique.

#### IV.2.4. Les autorités de contrôle

Les établissements de crédit-bail sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

La loi bancaire vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

##### **Bank Al Maghrib**

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la législation relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

##### **Ministère des finances**

La loi bancaire accorde un rôle de tutelle au Ministère des Finances dans le cadre du contrôle des établissements de crédit

##### **Les commissaires aux comptes**

Selon les dispositions de la loi bancaire, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Afin d'encadrer les missions de Commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank-Al Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006:

- Une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et à l'exercice de leur mission (21/G/2006) ;
- Une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Ces dispositions ont été complétées par la circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit.

##### **Les organes consultatifs**

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Établissements de Crédit.

##### ➤ **Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE) :**

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

➤ **La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit :**

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

➤ **Le Comité des établissements de crédit :**

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il regroupe les représentants du Ministère des Finances, ceux de la profession bancaire, le Président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

### **Organe de coordination**

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- ♣ Le crédit-bail ;
- ♣ L'affacturage ;
- ♣ Le cautionnement ;
- ♣ La mobilisation de créances ;
- ♣ Crédit à la consommation ;
- ♣ Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : [www.apsf.pro](http://www.apsf.pro)

### **IV.2.5. Règles de gestion**

En vertu de la loi bancaire n° 103-12, les établissements de crédit sont tenus de respecter certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- **Un coefficient de liquidité fixé à 100%**, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- **Un ratio CET1, correspondant aux fonds propres de base, fixé à un minimum de 8%, défini comme étant le rapport entre les fonds propres de base et les actifs pondérés en fonction des risques ;**
- **Un ratio Tier I fixé à un minimum de 9%**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;

- **Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12%**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- **Un coefficient maximum de division des risques de 20%**, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

#### **Classification et provisionnement des créances en souffrance**

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré-douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les créances pré douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100% (déduction faite des agios réservés et des garanties).

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals...) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

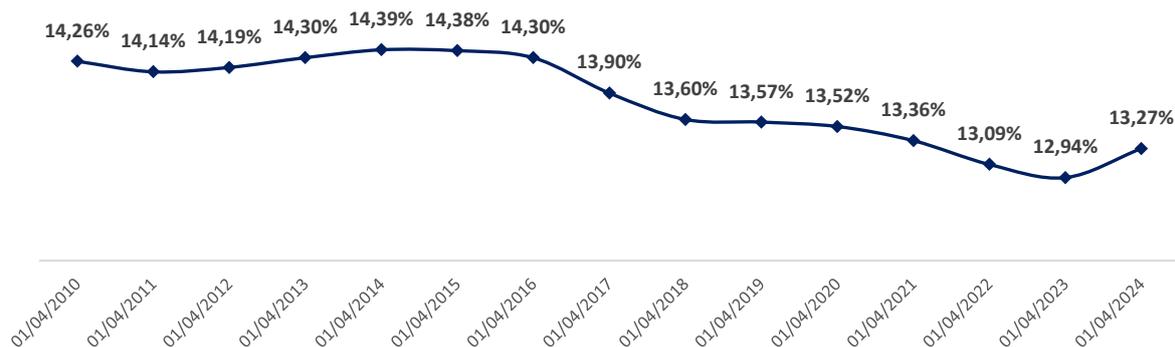
#### *IV.2.6. Protection de la clientèle*

#### **Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »**

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liées à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150. Le TMIC en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 12,94% en baisse de 15 pbs par rapport à fin mars 2023.

Au 1<sup>er</sup> avril 2024, ce taux a été ramené à 13,27%, soit une hausse de +33 pbs.

L'évolution du TMIC sur la période avril 2010 – avril 2024 se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

### Constitution d'un fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif<sup>8</sup> de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants<sup>9</sup> des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

### Publication des conditions d'octroi de crédit

Les sociétés de financement publient les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions sont affichées dans les agences propres ainsi que chez les correspondants et les vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

### Loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur

Cette loi a pour objet :

- D'assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- De garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation, notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, ainsi qu'aux clauses relative à la publicité, aux ventes à distance et aux démarchages ;

<sup>8</sup> Conformément aux dispositions de l'article 105 de la loi bancaire n°103-12

<sup>9</sup> Le montant de l'indemnisation est plafonné à 80 000 MAD par déposant

- De fixer les garanties légales et contractuelle des défauts de la chose vendue et du service après-vente et de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation des dommages ou préjudices qui peuvent toucher le consommateur ;
- D'assurer la représentation et la défense des intérêts des consommateurs à travers les associations de protection du consommateur opérant conformément aux dispositions de la présente loi.

En somme, il s'agit d'offrir au consommateur un degré de confort et de transparence dans la prise de décision quant à l'appréciation d'une offre de crédit en mettant à sa disposition toutes les informations essentielles et cruciales relatives au contrat de crédit de manière limpide. Cela passe principalement par un effort pédagogique dans l'instruction et la présentation des dossiers de crédit ainsi que par une présentation plus claire de l'ensemble des contours dudit contrat.

La mise en application de cette loi implique des changements dans le processus de financement des dossiers de crédit et des règles de gestion :

#### Impact organisationnel :

- Mise à jour de la documentation contractuelle : intégration des nouveaux documents (demande expresse, formulaire de rétractation) ;
- Mise à jour du processus de financement : intégration du délai de rétractation (prise en charge du formulaire de rétractation, etc.)

#### Impact financier :

- Suppression de la perception des intérêts M+1 lors d'un rachat anticipé ;
- Suppression de la perception des pénalités contractuelles ;
- Réduction du taux d'intérêts de retards à 4% maximum.

#### *IV.2.7. Traitement des difficultés*

Lorsque la gestion ou la situation financière d'un établissement de crédit n'offre pas de garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité ou de la rentabilité, ou que son système de contrôle interne présente des lacunes graves, Bank Al-Maghrib lui adresse une injonction à l'effet d'y remédier dans un délai qu'elle fixe.

Bank Al-Maghrib peut, dans ce cas, exiger communication d'un plan de redressement, appuyé, si elle l'estime nécessaire, par un rapport établi par un expert indépendant, précisant notamment les dispositions prises, les mesures envisagées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

Dans le cas où elle estime que les moyens de financement prévus dans le plan de redressement sont insuffisants, Bank Al-Maghrib peut faire appel aux actionnaires ou aux sociétaires détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital et faisant partie des organes d'administration, de direction ou de gestion de l'établissement en cause, pour fournir à celui-ci le soutien financier qui lui est nécessaire.

Bank Al-Maghrib peut, sans faire application de l'injonction et de l'appel aux actionnaires ou sociétaires, adresser directement un avertissement à l'établissement de crédit concerné à l'effet de se conformer, dans un délai qu'elle détermine, aux prescriptions de la loi bancaire et des textes pris pour leur application, d'améliorer ses méthodes de gestion, de renforcer sa situation financière ou redresser les anomalies constatées au niveau du système de contrôle interne.

#### **Centre marocain de médiation bancaire**

Le Centre marocain de médiation bancaire dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue le 26 juin 2013 à Casablanca, est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif.

Le Centre gère le dispositif de médiation bancaire destiné au règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les Établissements de crédit et leurs Clients. Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle conventionnelle ou judiciaire au profit des personnes physiques ou morales régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

Le Centre peut organiser des manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation bancaire.

Il peut également conclure tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux en vue de développer ce mode de règlement des différends.

### IV.3. Historique du secteur de crédit-bail

En 1952, le crédit-bail vit le jour aux Etats-Unis sous la dénomination de leasing, avec la création de la United States Corporation qui s'adonna à la location des biens d'équipement (petites machines, avions...).

Le concept « leasing » a fait l'objet de diverses appellations : « prêt bail », « prêt vente », « location financement », « location amortissement » et enfin « crédit-bail ».

L'appellation adoptée par le législateur français de 1966 et de 1967 a été reprise par les textes marocains, notamment par la note du Ministère des Finances du 1er juillet 1978, la loi bancaire du 6 juillet 1993 et par la loi de finance 1992.

Le recours au leasing a été stimulé par :

- ✓ L'absence de marché de capitaux à moyen terme développé ;
- ✓ L'insuffisance des fonds propres des entreprises ;
- ✓ La dépréciation monétaire ;
- ✓ Le besoin de renouvellement au fur et à mesure de la croissance technologique.

Treize ans après son apparition aux USA, et trois ans après son introduction en France, le leasing a vu le jour au Maroc en 1965 avec la création de Maroc-Leasing. A compter de 1972, d'autres sociétés de leasing ont vu le jour, notamment :

- Inter Leasing ;
- Wafabail ;
- Maghrebail ;
- Diac leasing.

Le secteur du crédit-bail a été marqué par les événements suivants :

- En 2008, le secteur du crédit-bail a été marqué par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à 20% sur les redevances leasing contre 10% auparavant ;
- En 2009, fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing ;
- En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013 ;
- En 2017 : deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :
  - La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
  - Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

#### **Principaux intervenants du crédit-bail au Maroc**

Au Maroc, les principales sociétés de crédit-bail intervenantes sur le marché sont adossées à des groupes bancaires afin de profiter des synergies mutuelles entre l'activité de banque de détail et l'offre de leasing.

Ainsi, à fin juin 2024, il existe 8 sociétés de leasing au Maroc :

- WAFABAIL : adossée au groupe bancaire Attijariwafa Bank
- MAGHREBAIL : adossée au groupe bancaire Bank Of Africa
- MAROC LEASING : adossée au groupe bancaire Banque Centrale Populaire
- SOGELEASE : adossée au groupe bancaire Société Générale
- BMCI LEASING : adossée au groupe bancaire BMCI BNP Paribas
- CDM LEASING & FACTORING : adossée au groupe bancaire Crédit du Maroc
- CAM LEASING : adossée au groupe bancaire Crédit Agricole (nouvel entrant sur le marché du crédit-bail)
- SOFAC : adossée au groupe bancaire CIH BANK

Historiquement et initialement centrée autour du crédit-bail mobilier, la gamme de produits proposée par les sociétés de crédit-bail s'est élargie aux produits concernant le crédit-bail immobilier. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.

Par la suite, les produits proposés se sont affinés autour de contrats personnalisés et modulables en fonctions des biens mis en leasing et surtout grâce aux partenariats que les sociétés de crédit-bail ont pu nouer avec les fournisseurs et sociétés commerciales (matériel roulant, matériel professionnel, etc.)

### **Principaux produits commercialisés**

Les principaux produits commercialisés par les sociétés de crédit-bail au Maroc sont :

- Le crédit-bail mobilier (CBM) : permet de louer un bien d'équipement, du matériel et outillage à usage professionnel avec la possibilité de racheter le bien à l'issue du contrat ;
- Le crédit-bail immobilier (CBI) : permet de louer un bien immobilier à usage professionnel (immeuble achevé, immeuble à construire, vente en l'état futur d'achèvement) assortie d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

### **État de lieux du secteur en 2022**

Le secteur du leasing a affiché en 2022 une production globale de 16,3 milliards de dirhams hors taxes, marquant ainsi une augmentation de 8,53% par rapport à l'année précédente. Cette nouvelle production est composée à 85,8% de crédit-bail mobilier avec 14,03 milliards de dirhams et à 14,2% de leasing immobilier avec 2,3 milliards de dirhams.

A fin décembre 2022, l'encours net comptable de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 48,9 milliards de dirhams hors taxes, en hausse de 4,81%. MAGHREBAIL se place en 2<sup>ème</sup> position avec une part de marché de 24,18%.

### **État de lieux du secteur en 2023**

Le secteur du leasing a affiché en 2023 une production globale de 18,2 milliards de dirhams hors taxes, marquant ainsi une augmentation de 11,3% par rapport à l'année précédente. Cette nouvelle production est composée à 83,1% de crédit-bail mobilier avec 15,12 milliards de dirhams et 16,9% de leasing immobilier avec 3,08 milliards de dirhams.

A fin décembre 2023, l'encours net comptable de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 51,7 milliards de dirhams hors taxes, en hausse de 4,5%. MAGHREBAIL se place en 2<sup>ème</sup> position avec une part de marché de 23,67%.

### **État de lieux du secteur à fin juin 2024**

Le secteur du leasing a affiché au S1 2024 une production globale de 8,5 milliards de dirhams hors taxes, représentant une hausse de 2,9% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette nouvelle production est constituée à hauteur de 85,6% de crédit-bail mobilier correspondant à 7,3 milliards de dirhams et 14,4% de leasing immobilier soit 1,2 milliards de dirhams.

## **IV.4. Evolution du secteur**

### ***IV.4.1. Evolution des encours nets comptables par société de crédit-bail***

L'évolution des encours nets comptables par société de crédit-bail sur la période 2021-S1 2024 se présente comme suit :

Raison sociale	Encours net comptable (En M MAD)				Part de marché (%)			
	2021	2022	2023	S1 2024	2021	2022	2023	S1 2024
WAFABAIL	12 158	12 208	12 160	11 867	25,54%	24,68%	23,53%	22,83%
CBM	8 354	8 732	8 928	8 781	27,32%	26,31%	25,26%	24,43%
CBI	3 805	3 475	3 231	3 086	22,36%	21,36%	19,79%	19,25%

<b>MAGHREBAIL</b>	<b>11 179</b>	<b>11 827</b>	<b>12 231</b>	<b>12 075</b>	<b>23,49%</b>	<b>23,91%</b>	<b>23,67%</b>	<b>23,23%</b>
<i>CBM</i>	6 319	7 112	7 616	7 651	20,66%	21,43%	21,55%	21,28%
<i>CBI</i>	4 859	4 715	4 616	4 423	28,56%	28,98%	28,27%	27,59%
<b>MAROC LEASING</b>	<b>11 363</b>	<b>11 678</b>	<b>12 327</b>	<b>12 253</b>	<b>23,87%</b>	<b>23,61%</b>	<b>23,86%</b>	<b>23,57%</b>
<i>CBM</i>	7 102	7 503	7 903	7 996	23,22%	22,61%	22,36%	22,24%
<i>CBI</i>	4 261	4 176	4 424	4 258	25,04%	25,66%	27,10%	26,55%
<b>SOGELEASE</b>	<b>7 046</b>	<b>7 089</b>	<b>7 078</b>	<b>6 699</b>	<b>14,80%</b>	<b>14,33%</b>	<b>13,70%</b>	<b>12,89%</b>
<i>CBM</i>	4 631	4 877	4 989	4 686	15,14%	14,69%	14,12%	13,04%
<i>CBI</i>	2 416	2 212	2 089	2 013	14,20%	13,59%	12,80%	12,55%
<b>BMCI LEASING</b>	<b>3 599</b>	<b>3 904</b>	<b>4 236</b>	<b>4 581</b>	<b>7,56%</b>	<b>7,89%</b>	<b>8,20%</b>	<b>8,81%</b>
<i>CBM</i>	2 441	2 837	3 189	3 477	7,98%	8,55%	9,02%	9,67%
<i>CBI</i>	1 157	1 067	1 047	1 104	6,80%	6,56%	6,42%	6,89%
<b>CDM LEASING</b>	<b>1 527</b>	<b>1 499</b>	<b>1 575</b>	<b>1 937</b>	<b>3,21%</b>	<b>3,03%</b>	<b>3,05%</b>	<b>3,73%</b>
<i>CBM</i>	1 088	1 048	1 142	1 405	3,56%	3,16%	3,23%	3,91%
<i>CBI</i>	440	451	433	533	2,58%	2,77%	2,65%	3,32%
<b>SOFAC</b>	<b>135</b>	<b>530</b>	<b>965</b>	<b>1 168</b>	<b>0,28%</b>	<b>1,07%</b>	<b>1,87%</b>	<b>2,25%</b>
<i>CBM</i>	135	460	687	875	0,44%	1,39%	1,95%	2,43%
<i>CBI</i>	0	70	278	293	0,00%	0,43%	1,70%	1,83%
<b>CAM LEASING</b>	<b>591</b>	<b>726</b>	<b>1 094</b>	<b>1 403</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,47%</b>	<b>2,12%</b>	<b>2,70%</b>
<i>CBM</i>	513	620	887	1 078	1,68%	1,87%	2,51%	3,00%
<i>CBI</i>	78	106	207	325	0,46%	0,65%	1,27%	2,02%
<b>TOTAL</b>	<b>47 598</b>	<b>49 461</b>	<b>51 667</b>	<b>51 983</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b><i>CBM</i></b>	<b>30 583</b>	<b>33 189</b>	<b>35 341</b>	<b>35 949</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b><i>CBI</i></b>	<b>17 015</b>	<b>16 271</b>	<b>16 326</b>	<b>16 035</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : APSF

En 2022, Wafabail détient 24,68% % des parts de marché en termes d'encours nets comptables avec un encours de 12 208 MMAD en hausse de 0,41% par rapport à 2021. Elle est suivie de de Maghrebail et Maroc Leasing avec respectivement 23,91% et 23,61% de parts de marché pour des encours respectifs de 11 827 MMAD (+5,80% vs.2021) et 11 678 MMAD (+2,77% vs.2021).

En 2022, Sogelease se maintient à la quatrième position avec 14,33% de parts de marché et un encours de 7 089 MMAD en progression de 0,61%. Viennent ensuite BMCI Leasing et CDM Leasing avec des parts respectives de 7,89% % et 3,03%. Dernière société de crédit-bail lancée sur le marché, CAM Leasing détient 1,47% de parts de marché avec un encours de 726 MMAD.

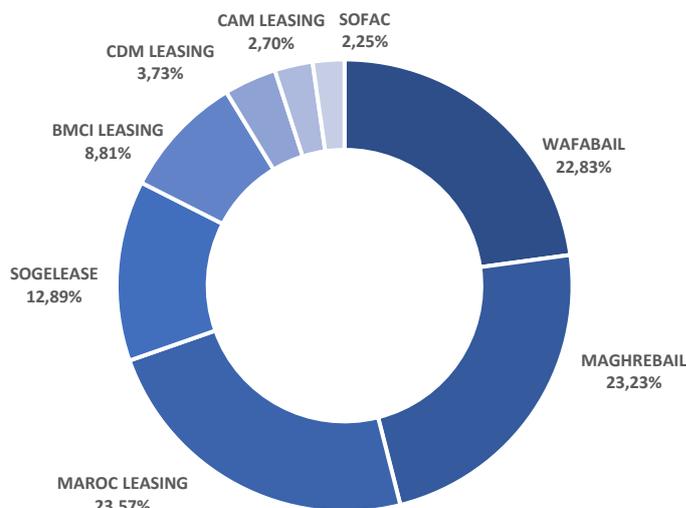
En 2023, l'encours net comptable de l'ensemble des intervenants du secteur a progressé de 4,46% à 51 666 MMAD après une hausse de 1,29% en 2022 à 49 461 MMAD.

Maroc Leasing se positionne en tête du classement en 2023, avec une part de marché de 23,86% correspondant à un encours de 12 327 MMAD, suivi de Maghrebail qui s'accapare une part de marché de 23,67% avec un encours de 12 231 MMAD. Wafabail se positionne en troisième position avec une part de marché de 23,54% soit un encours de 12 160 MMAD. Viennent ensuite Sogelease et BMCI Leasing avec des parts respectives de 13,70% et 8,20% à fin 2023.

A fin juin 2024, l'encours net comptable sectoriel affiche une légère progression de 0,61% comparativement à fin 2023, passant de 51 666 MMAD en 2023 à 51 983 MMAD au S1 2024. Dans le détail, Maroc Leasing maintient sa position de leader avec une part de marché de 23,57% correspondant à un encours de 12 253 MMAD, suivie de Maghrebail qui ressort avec une part de marché 23,23% avec un encours de 12 075 MMAD. Viennent ensuite Wafabail et Sogelease qui affichent des parts de marché respectives de 22,83% et 12,89%. Pour sa part, BMCI Leasing figure toujours dans le Top 5 avec une part de marché de 8,81% (comparativement à 8,20% à fin 2023).

Sur la base de l'encours net comptable global, la structure du marché du Leasing à fin juin 2024 se présente comme suit :

#### Parts de marché en termes d'encours nets comptables à fin juin 2024



Source : APSF

Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing détiennent près de 69,63% de l'encours net comptable du marché du crédit-bail à fin juin 2024.

La ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

**Tableau 16** Ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre de 2024 (hors créances en souffrance)

En M MAD	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Encours net sectoriel CBM	30 583	64,25%	33 189	67,10%	35 341	68,40%	35 949	69,15%
Encours net sectoriel CBI	17 015	35,75%	16 271	32,90%	16 326	31,60%	16 035	30,85%
<b>Encours net sectoriel total</b>	<b>47 598</b>	<b>100%</b>	<b>49 461</b>	<b>100%</b>	<b>51 667</b>	<b>100,00%</b>	<b>51 983</b>	<b>100%</b>

Source : APSF

Le crédit-bail mobilier représente 67,10% du total de l'encours net comptable à fin 2022 avec un encours net de 33 189 MMAD. La part de l'encours net du segment immobilier s'établit quant à elle à 32,90% de l'encours total net avec un encours de 16 201 MMAD.

En 2023, la tendance reste similaire avec une prépondérance de l'encours net CBM qui représente 68,40% avec un encours net total de 35 341 MMAD, tandis que la part de l'encours net du segment immobilier s'établit à 31,60% avec un encours net de 16 326 MMAD.

L'encours net sectoriel passe de 49 461 MMAD en 2022 à 51 667 MMAD en 2023.

A fin juin 2024, l'encours net CBM qui représente toujours la part la plus importante de l'encours net sectoriel, soit 69,15% avec un encours net total de 35 949 MMAD, tandis que la part de l'encours net du segment immobilier s'établit à 30,85% avec un encours net de 16 035 MMAD.

#### IV.4.2. Evolution des encours nets financiers par société de crédit-bail

L'évolution des encours nets financiers par société de crédit-bail sur la période 2021 -S1 2024 se présente comme suit :

Raison sociale	Encours financier (En M MAD)				Part de marché (%)			
	2021	2022	2023	S1 2024	2021	2022	2023	S1 2024
WAFABAIL	12 228	12 604	12 809	12 494	25,19%	24,91%	24,12%	23,23%
CBM	8 437	9 035	9 503	9 340	26,95%	26,67%	25,96%	24,96%
CBI	3 791	3 569	3 306	3 153	22,00%	21,34%	20,04%	19,26%

<b>MAGHREBAIL</b>	<b>11 468</b>	<b>12 130</b>	<b>12 563</b>	<b>12 397</b>	<b>23,63%</b>	<b>23,97%</b>	<b>23,66%</b>	<b>23,05%</b>
CBM	6 553	7 313	7 816	7 833	20,93%	21,59%	21,35%	20,93%
CBI	4 914	4 817	4 747	4 564	28,51%	28,80%	28,77%	27,88%
<b>MAROC LEASING</b>	<b>11 868</b>	<b>12 129</b>	<b>12 703</b>	<b>12 612</b>	<b>24,45%</b>	<b>23,97%</b>	<b>23,92%</b>	<b>23,45%</b>
CBM	7 252	7 564	8 014	8 049	23,17%	22,33%	21,89%	21,51%
CBI	4 616	4 565	4 689	4 562	26,78%	27,30%	28,42%	27,87%
<b>SOGELEASE</b>	<b>6 949</b>	<b>7 026</b>	<b>7 059</b>	<b>6 743</b>	<b>14,32%</b>	<b>13,88%</b>	<b>13,29%</b>	<b>12,54%</b>
CBM	4 772	4 985	5 260	5 016	15,24%	14,71%	14,37%	13,40%
CBI	2 177	2 041	1 799	1 726	12,63%	12,20%	10,90%	10,54%
<b>BMCI LEASING</b>	<b>3 649</b>	<b>3 931</b>	<b>4 233</b>	<b>4 584</b>	<b>7,52%</b>	<b>7,77%</b>	<b>7,97%</b>	<b>8,52%</b>
CBM	2 388	2 759	3 121	3 442	7,63%	8,14%	8,53%	9,20%
CBI	1 261	1 172	1 113	1 141	7,32%	7,01%	6,75%	6,97%
<b>CDM LEASING</b>	<b>1 556</b>	<b>1 533</b>	<b>1 611</b>	<b>2 138</b>	<b>3,21%</b>	<b>3,03%</b>	<b>3,03%</b>	<b>3,97%</b>
CBM	1 178	1 154	1 254	1 622	3,76%	3,41%	3,43%	4,33%
CBI	378	379	357	516	2,19%	2,27%	2,16%	3,15%
<b>SOFAC</b>	<b>260</b>	<b>542</b>	<b>1 067</b>	<b>1 483</b>	<b>0,54%</b>	<b>1,07%</b>	<b>2,01%</b>	<b>2,76%</b>
CBM	227	455	757	1 053	0,73%	1,34%	2,07%	2,81%
CBI	33	87	310	430	0,19%	0,52%	1,88%	2,63%
<b>CAM LEASING</b>	<b>561</b>	<b>709</b>	<b>1 059</b>	<b>1 341</b>	<b>1,16%</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,99%</b>	<b>2,49%</b>
CBM	497	615	882	1 065	1,59%	1,82%	2,41%	2,85%
CBI	64	94	177	276	0,37%	0,56%	1,07%	1,69%
<b>TOTAL</b>	<b>48 539</b>	<b>50 603</b>	<b>53 104</b>	<b>53 792</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>CBM</b>	<b>31 304</b>	<b>33 880</b>	<b>36 607</b>	<b>37 420</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>CBI</b>	<b>17 234</b>	<b>16 724</b>	<b>16 498</b>	<b>16 368</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : APSF

En 2022, l'encours net financier total augmente significativement pour atteindre 50 603 MMAD. Maghrebail et Maroc Leasing affichent des parts de marché identiques de 23,97% pour des encours respectifs de 12 130 MMAD et 12 129 MMAD. Les parts de marché de Wafabail et Sogelease diminuent pour atteindre respectivement, 24,91% (vs. 25,19% en 2021) et 13,88% (vs. 14,32% en 2021).

A fin décembre 2023, l'encours net financier total progresse de 4,94% pour s'établir à 53 104 MMAD.

Dans le détail, la part de marché de Maghrebail s'établit à 23,66% contre 23,97% en 2022, soit la deuxième position au niveau sectoriel. Wafabail ressort avec une part de marché de 24,12% à fin 2023 la positionnant ainsi en tant que leader du secteur contre 24,91% en 2022. Pour sa part, Maroc Leasing s'accapare une part de marché de 23,92% contre 23,97% en 2022.

A fin juin 2024, l'encours net financier global augmente de 1,30% à 53 792 MMAD. En termes de parts de marché, Maroc Leasing gagne des points et se positionne ainsi en tête du classement avec une part de marché de 23,45%, toutefois en baisse comparativement à fin 2023 (23,92%) et à fin 2022 (23,97%). Pour leur part, Wafabail et Maghrebail affichent des parts de marché respectives de 23,23% (contre 24,12% en 2023) et de 23,05% (contre 23,66% en 2023).

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 17 Ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM entre 2021 et S1 2024

En M MAD	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Encours net sectoriel CBM	31 305	64,50%	33 879	66,95%	36 607	68,93%	37 421	69,57%
Encours net sectoriel CBI	17 234	35,50%	16 724	33,05%	16 497	31,07%	16 370	30,43%
<b>Encours net sectoriel total</b>	<b>48 539</b>	<b>100%</b>	<b>50 603</b>	<b>100%</b>	<b>53 104</b>	<b>100%</b>	<b>53 791</b>	<b>100%</b>

Source : APSF

Sur la période étudiée (2021-2023), le poids des encours nets sur le crédit-bail mobilier représente en moyenne 66,8% de l'encours net sectoriel, contre 33,2% pour les encours nets sur le crédit-bail immobilier. En 2022, le montant de l'encours net sur le secteur du crédit-bail mobilier s'élève à 33 879 MMAD contre 31 305 MMAD en 2021.

Sur l'année 2023, le montant total de l'encours net sectoriel s'établit à 53 104 MMAD contre 50 603 MMAD en 2022 et 48 539 en 2021, l'encours net sectoriel total progresse de 4,6% par an en moyenne sur la période étudiée (2021-2023).

Le montant de l'encours net sur le secteur du crédit-bail mobilier s'élève à 36 607 MMAD en 2023 contre 33 879 MMAD en 2022, une progression du secteur CBM de 8,05%. Contrairement au secteur CBI qui affiche une baisse de -1,36% à 16 497 MMAD.

En moyenne, l'encours net sectoriel du crédit-bail mobilier progresse de 8,14% sur la période étudiée (2021-2023) au moment où l'encours net sectoriel du crédit-bail immobilier recule de 2,16%.

A fin juin 2024, l'encours net sectoriel s'établit à 53 791 MMAD, soit une hausse de 1,3%. Dans le détail, l'encours net sectoriel du crédit-bail mobilier se fixe à 37 421 MMAD, en progression de +2,2% (69,57% de l'encours net total). L'encours net sectoriel du crédit-bail immobilier, lui, ressort en retrait de 0,8% à 16 370 MMAD (30,43% de l'encours net total).

#### IV.4.3. Evolution de la production par société de crédit-bail

Tableau 18 Évolution de la production par société de crédit-bail entre 2021 et 2023

Raison sociale	Production (En M MAD)			Part de marché (%)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
<b>WAFABAIL</b>	<b>3 744</b>	<b>4 239</b>	<b>4 271</b>	<b>24,85%</b>	<b>25,93%</b>	<b>23,47%</b>
CBM	2 971	3 525	3 594	24,41%	25,12%	23,77%
CBI	773	714	677	26,71%	30,83%	21,99%
<b>MAGHREBAIL</b>	<b>3 397</b>	<b>3 707</b>	<b>3 891</b>	<b>22,55%</b>	<b>22,67%</b>	<b>21,38%</b>
CBM	2 635	3 073	3 211	21,65%	21,90%	21,24%
CBI	762	634	680	26,33%	27,37%	22,09%
<b>MAROC LEASING</b>	<b>3 580</b>	<b>3 525</b>	<b>4 154</b>	<b>23,76%</b>	<b>21,56%</b>	<b>22,83%</b>
CBM	2 778	3 003	3 252	22,82%	21,40%	21,51%
CBI	802	522	902	27,71%	22,54%	29,30%
<b>SOGLEASE</b>	<b>1 945</b>	<b>2 113</b>	<b>2 166</b>	<b>12,91%</b>	<b>12,92%</b>	<b>11,90%</b>
CBM	1 727	1 961	2 020	14,19%	13,97%	13,36%
CBI	218	152	146	7,53%	6,56%	4,74%
<b>BMCI LEASING</b>	<b>1 256</b>	<b>1 526</b>	<b>1 712</b>	<b>8,34%</b>	<b>9,33%</b>	<b>9,41%</b>
CBM	1 075	1 401	1 482	8,83%	9,98%	9,80%
CBI	180	125	230	6,22%	5,40%	7,47%
<b>CDM LEASING</b>	<b>518</b>	<b>493</b>	<b>617</b>	<b>3,44%</b>	<b>3,02%</b>	<b>3,39%</b>
CBM	457	424	564	3,75%	3,02%	3,73%
CBI	62	69	53	2,14%	2,98%	1,72%
<b>SOFAC</b>	<b>267</b>	<b>412</b>	<b>783</b>	<b>1,77%</b>	<b>2,52%</b>	<b>4,30%</b>
CBM	234	349	500	1,92%	2,49%	3,31%
CBI	33	63	283	1,15%	2,73%	9,19%
<b>CAM LEASING</b>	<b>359</b>	<b>334</b>	<b>602</b>	<b>2,38%</b>	<b>2,04%</b>	<b>3,31%</b>
CBM	295	297	494	2,42%	2,12%	3,27%
CBI	64	37	108	2,21%	1,60%	3,51%
<b>TOTAL</b>	<b>15 066</b>	<b>16 349</b>	<b>18 196</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>

<b>CBM</b>	<b>12 172</b>	<b>14 033</b>	<b>15 117</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>
<b>CBI</b>	<b>2 894</b>	<b>2 316</b>	<b>3 079</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>

Source : APSF

En 2022, Maghrebail occupe la deuxième position avec une production de 3 707 MMAD soit une part de marché de 22,67%, devant Maroc Leasing qui passe en 3<sup>ème</sup> place avec 3 525 MMAD de production avec une part de marché de 21,56%

Sogelease, BMCI Leasing, CDM Leasing et CAM Leasing détiennent respectivement 12,92%, 9,33%, 3,02% et 2,04% des parts de marché en 2022.

En 2023, Maghrebail occupe la troisième position avec une production de 3 891 MMAD, soit une part de marché de 21,38%, devancée par Wafabail qui affiche une part de marché de 23,47% avec une production de 4 271 MMAD et par Maroc Leasing qui ressort avec une part de marché de 22,83% avec une production de 4 154 MMAD.

Tableau 19 Évolution de la production par société de crédit-bail entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2023 et 2024

Raison sociale	Production (En M MAD)		Part de marché (%)	
	S1 2023	S1 2024	S1 2023	S1 2024
<b>WAFABAIL</b>	<b>2 199</b>	<b>1 616</b>	<b>26,51%</b>	<b>18,93%</b>
CBM	1 856	1 431	27,43%	19,59%
CBI	343	186	22,42%	15,10%
<b>MAROC LEASING</b>	<b>2 008</b>	<b>1 698</b>	<b>24,21%</b>	<b>19,89%</b>
CBM	1 486	1 446	21,97%	19,80%
CBI	522	251	34,12%	20,37%
<b>MAGHREBAIL</b>	<b>1 533</b>	<b>1 634</b>	<b>18,48%</b>	<b>19,14%</b>
CBM	1 262	1 431	18,65%	19,59%
CBI	271	204	17,71%	16,56%
<b>SOGELEASE</b>	<b>1 032</b>	<b>740</b>	<b>12,44%</b>	<b>8,67%</b>
CBM	969	691	14,32%	9,46%
CBI	63	49	4,12%	3,98%
<b>BMCI LEASING</b>	<b>851</b>	<b>1 063</b>	<b>10,26%</b>	<b>12,45%</b>
CBM	688	911	10,17%	12,47%
CBI	163	151	10,65%	12,26%
<b>CDM LEASING</b>	<b>272</b>	<b>786</b>	<b>3,28%</b>	<b>9,21%</b>
CBM	265	613	3,92%	8,39%
CBI	7	173	0,46%	14,04%
<b>SOFAC</b>	<b>252</b>	<b>504</b>	<b>3,03%</b>	<b>5,90%</b>
CBM	129	419	1,90%	5,73%
CBI	123	85	8,05%	6,89%
<b>CAM LEASING</b>	<b>148</b>	<b>496</b>	<b>1,78%</b>	<b>5,81%</b>
CBM	111	362	1,64%	4,96%
CBI	37	134	2,42%	10,88%
<b>TOTAL</b>	<b>8 295</b>	<b>8 536</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>CBM</b>	<b>6 765</b>	<b>7 304</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>CBI</b>	<b>1 530</b>	<b>1 232</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : APSF

La production de crédit-bail du secteur a progressé de 2,9% à 8 536 MMAD contre 8 295 MMAD une année auparavant.

Maroc Leasing occupe la première place à fin juin 2024 avec une part de marché de 19,89% (contre 24,21% au S1 2023) pour une production de 1 698 MMAD (en repli de 15,5% en glissement annuel).

Maghrebail occupe la deuxième place avec une part de marché de 19,14% (contre 18,48% au S1 2023) pour une production de 1 634 MMAD (en hausse de 6,6% en glissement annuel).

Wafabail voit sa part de marché baisser à 18,93% au terme du S1 2024 contre 26,51% au S1 2023 consécutivement à un recul de 26,5% de la production à 1 616 MMAD contre 2 199 MMAD au S1 2023.

Sogelease affiche, quant à elle, une part de marché en baisse à 8,67% contre 12,44% au S1 2023 au profit de BMCI LEASING, CDM LEASING et CAM LEASING qui affichent des parts de marché respectives de 12,45%, 9,21% et 5,81%.

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 20 Ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM entre 2021 et 2023

En M MAD	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %
Production brute sectorielle CBM	12 171	80,79%	14 034	85,84%	15 118	83,08%
Production brute sectorielle CBI	2 894	19,21%	2 316	14,16%	3 079	16,92%
<b>Production brute sectorielle totale</b>	<b>15 065</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 350</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 197</b>	<b>100,00%</b>

Source : APSF

En 2022, le crédit-bail mobilier représente 85,84% de de la production sectorielle de crédit-bail, avec une production de 14 034 MMAD. La part de la production du segment immobilier s'établit quant à elle à 14,16% du total avec une production générée de 2 316 MMAD.

En 2023, le crédit-mobilier contribue à hauteur de 83,08% de la production brute sectorielle totale, avec une production de 15 118 MMAD. Pour sa part, la production du segment crédit-bail immobilier représente 16,92% correspondant à une production de 3 079 MMAD, en hausse de 33% en glissement annuel.

Le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante du total de la production sectorielle brute totale avec une moyenne de 83,24% sur la période 2021-2023.

La ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM s'établit comme suit aux 1ers semestres 2023 et 2024 :

En M MAD	S1 2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Production brute sectoriel CBM	6 765	81,56%	7 304	85,57%
Production brute sectoriel CBI	1 530	18,44%	1 232	14,43%
<b>Production brute sectoriel total</b>	<b>8 295</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 536</b>	<b>100,00%</b>

Source : APSF

Le 1<sup>er</sup> semestre 2024 a été marqué par une hausse de 2,9% de la production brute sectorielle à 8 536 MMAD, consécutivement à une progression de 8% de la production brute de CBM à 7 304 MMAD et à une baisse de 19,5% de la production brute de CBI à 1 232 MMAD.

La part des CBM a ainsi grimpé à 85,57% au S1 2024 contre 81,56% une année auparavant, au moment où la part des CBI s'est fixée à 14,43% contre 18,44% une année auparavant.

#### IV.4.4. Le crédit-bail mobilier (CBM)

Les parts de marché en termes d'encours net CBM par société de Crédit-bail se présentent comme suit :

Tableau 21 Parts de marché en termes d'encours nets CBM par société de crédit-bail sur la période 2021-S1 2024

Sociétés	2021		2022			2023			S1 2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 21-22 en %	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En MMAD	Part de marché	Var S1 24-23 en %
WAFABAIL	8125	27,02%	8732	26,31%	7,47%	8928	25,26%	2,24%	8781	24,43%	-1,65%

MAROC LEASING	7102	23,62%	7503	22,61%	5,65%	7903	22,36%	5,33%	7996	22,24%	1,18%
MAGHREB AIL	6319	21,02%	7112	21,43%	12,55%	7616	21,55%	7,09%	7651	21,28%	0,46%
SOGELEASE	4344	14,45%	4877	14,69%	12,27%	4989	14,12%	2,30%	4686	13,04%	-6,07%
BMCI LEASING	2449	8,15%	2837	8,55%	15,84%	3189	9,02%	12,41%	3477	9,67%	9,03%
CDM LEASING	1070	3,56%	1048	3,16%	-2,06%	1142	3,23%	8,97%	1405	3,91%	23,03%
SOFAC	135	0,45%	460	1,39%	3,4x	687	1,95%	49,43%	875	2,43%	27,37%
CAM LEASING	522	1,74%	620	1,87%	18,77%	887	2,51%	43,06%	1078	3,00%	21,53%
<b>Total*</b>	<b>30 066</b>	<b>100,00%</b>	<b>33 189</b>	<b>100,00%</b>	<b>10,39%</b>	<b>35 341</b>	<b>100,00%</b>	<b>6,49%</b>	<b>35 949</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,72%</b>

Source : APSF

Sur l'année 2023, on remarque une augmentation de l'encours net du crédit-bail mobilier à 35 341 MMAD soit une hausse de 6,49% par rapport à fin 2022.

Wafabail maintient sa position de leader en termes d'encours nets du Crédit-bail Mobilier en 2023 à 25,26% avec une hausse de 2,24% de son encours par rapport à 2022.

Maroc Leasing se conserve à la deuxième place du marché avec 22,36% de l'encours net CBM total contre 22,61% en 2022.

Maghrebail occupe la troisième place du marché en détenant 21,55% des encours nets CBM à fin 2023 contre 21,43%, avec une hausse de son encours CBM de 7,09% pour se fixer à 7 616 MMAD.

Sogelease détient une part de marché de 14,12% en 2023, en baisse par rapport à 2022 où sa part de marché s'établissait à 14,69% soit une baisse de 0,58 point.

BMCI Leasing, CDM Leasing et Cam Leasing détiennent quant à eux 9,02%, 3,23% et 2,51% des encours nets de crédit-bail mobilier à fin 2023 avec un encours de 3 189 MMAD, 1 142 MMAD et 887 MMAD respectivement.

A fin juin 2024, l'encours du crédit-bail mobilier augmente de 6% en glissement annuel pour se fixer à 35 949 MMAD contre 33 901 MMAD à fin juin 2023.

Wafabail maintient sa position de leader avec une part de marché de 24,43% pour un encours de 8 781 MMAD.

Maroc Leasing se place en deuxième position avec une part de marché de 22,24% pour un encours de 7 996 MMAD.

Maghrebail se positionne en troisième place avec une part de marché de 21,28% pour un encours de 7 651 MMAD.

Sogelease s'accapare une part de marché de 13,04% pour un encours de 4 686 MMAD.

Pour leur part, BMCI Leasing, CDM Leasing et CAM Leasing détiennent respectivement des parts de marché de 9,67%, 3,91% et 3% pour des encours de 3 477 MMAD, 1 405 MMAD et 1 078 MMAD.

Tableau 22 Répartition de la production de CBM par type de biens d'équipements entre 2021 et 2023

Nature des équipements	2021		2022			2023		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 22-21 en %	En M MAD	Part de marché	Var 23-22 en %
Machines et équipements industriels	3 136	25,77%	4 065	28,97%	29,61%	4 034	26,69%	-0,76%
Véhicules utilitaires	4 201	34,52%	3 890	27,72%	-7,40%	3 867	25,58%	-0,59%
Voitures de tourisme	2 214	18,19%	2 600	18,53%	17,45%	2 916	19,29%	12,15%
Matériel de BTP	1306,575	10,73%	1 783	12,70%	36,46%	1 675	11,08%	-6,06%
Divers	1079,263	8,87%	1 034	7,37%	-4,19%	1 948	12,89%	88,39%
Ordinateurs et matériel de bureau	234,49	1,93%	662	4,72%	2,8x	677	4,48%	2,27%
<b>Total</b>	<b>12 171</b>	<b>27,30%</b>	<b>14 034</b>	<b>100%</b>	<b>15,30%</b>	<b>15 117</b>	<b>100,00%</b>	<b>7,72%</b>

Source : APSF

En 2023, la production de CBM est en hausse de 7,72% à 15 117 MMAD contre 14 034 MMAD en 2022.

Les machines et équipements industriels occupent une place prépondérante dans la production totale avec une part de 26,69% en 2023, soit une production de 4 034 MMAD. Leur part s'établissait à 28,97% et 25,77% respectivement en 2022 et 2021.

La production des véhicules utilitaires constitue, quant à elle, 25,58% de la production totale du crédit-bail mobilier, soit 3 867 MMAD, en baisse de 0,59% par rapport à 2022 (une part de 27,72%).

Pour sa part, la production des voitures de tourisme affiche une nette progression de +12,15% à 2 916 MMAD, soit une part de marché de 19,29% (3<sup>ème</sup> position) à fin 2023 contre seulement 18,53% en 2022 et 18,19% en 2021.

Ces trois segments représentent 71,56% de la production de crédit-bail en 2023 et une moyenne de 75,08% de la production de crédit-bail sur les trois dernières années.

Le segment du matériel de BTP est quant à lui en baisse de 6,06% par rapport à 2022 avec une production de 1 675 MMAD en 2023 contre 1 783 MMAD en 2022. Sa part de marché ressort ainsi à 11,08% contre 12,7% en 2022.

Les Divers autres équipement ont connu pour leur part un bond de 88,39% à 1 948 MMAD, soit 12,89% de la production globale de crédit-bail (contre 7,37% en 2022).

Les ordinateurs et matériel de bureau ont également vu leur production de crédit-bail croître de 2,27% pour s'établir à 677 MMAD, soit une part de 4,48% de la production de CBM.

#### Répartition de production de CBM par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2023 et 2024 :

Nature des équipements	S1 2023		S1 2024		Var S1 24- S1 23 en %
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	
Véhicules utilitaires	1 679	24,82%	2 077	28,44%	23,70%
Machines et équipements industriels	1 649	24,38%	1 871	25,62%	13,46%
Voitures de tourisme	1 405	20,77%	1 321	18,09%	-5,98%
Matériel de BTP	798	11,80%	762	10,43%	-4,51%
Divers	953	14,09%	913	12,50%	-4,20%
Ordinateurs et matériel de bureau	281	4,15%	361	4,94%	28,47%
<b>Total</b>	<b>6 765</b>	<b>100%</b>	<b>7 304</b>	<b>100%</b>	<b>7,96%</b>

Source : APSF

Au S1 2024, la hausse de 7,96% de la production de CBM est principalement portée par la hausse de 23,70% du segment véhicules utilitaires à 2 077 MMAD (+398 MMAD) et par la progression de 13,46% du segment machines et équipements industriels à 1 871 MMAD (+222 MMAD). En revanche, cette évolution a été ralentie par la baisse de 5,98% du segment voitures de tourisme à 1 321 MMAD (-84 MMAD), le retrait de -4,20% du segment Divers à 913 MMAD (-40 MMAD) et de -4,51% du segment Matériel de BTP à 762 MMAD (-36 MMAD).

Tableau 23 Répartition de la production de CBM selon la période contractuelle entre 2021 et 2023

La production de CBM en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2021			2022			2023		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 21-22 en %	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	
Jusque et y compris 2 ans	163	1,34%	149	1,06%	-8,59%	244	1,61%	63,76%	
Jusque et y compris 5 ans	10 383	85,31%	11 096	79,07%	6,87%	11 731	77,60%	5,72%	
Plus que 5 ans	1 625	13,35%	2 789	19,87%	71,67%	3 143	20,79%	12,69%	

<b>Total</b>	<b>12 171</b>	<b>100%</b>	<b>14 034</b>	<b>100%</b>	<b>15,31%</b>	<b>15 118</b>	<b>100%</b>	<b>7,72%</b>
--------------	---------------	-------------	---------------	-------------	---------------	---------------	-------------	--------------

Source : APSF

En 2023, la production de CBM repose principalement sur des contrats d'une durée allant jusqu'à 5 ans avec une (une part de 77,60% contre 79,07% en 2022). En ce qui concerne les CBM dont la période contractuelle dure jusque et y compris 2 ans et plus de 5 ans, ils représentent 1,61% et 20,79% respectivement.

#### **Répartition de production de CBM selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2023 et 2024 :**

Répartition selon la période contractuelle	S1 2023		S1 2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 23 -S1 24 en %
Jusque et y compris 2 ans	92	1,36%	80	1,10%	-12,52%
Jusque et y compris 5 ans	5 142	76,00%	6 011	82,30%	16,90%
Plus que 5 ans	1 532	22,64%	1 212	16,60%	-20,84%
<b>Total</b>	<b>6 765</b>	<b>100%</b>	<b>7 304</b>	<b>100%</b>	<b>7,96%</b>

Source : APSF

#### **IV.4.5. Le crédit-bail immobilier (CBI)**

Le crédit-bail immobilier permet aux sociétés de *Leasing* d'assurer une meilleure stabilité de leurs encours et offre une garantie matérielle plus importante en raison des biens financés.

Tableau 24 *Parts de marché en termes d'encours nets CBI par société de crédit-bail sur la période 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre de 2024*

Raison sociale	2021		2022			2023			S1 2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 21-22 en %	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En M MAD	Part de marché	Var S1 24-23 en %
<b>MAGHREBAIL</b>	<b>4 859</b>	<b>28,56%</b>	<b>4 715</b>	<b>28,98%</b>	<b>-2,97%</b>	<b>4 616</b>	<b>28,28%</b>	<b>-2,10%</b>	<b>4 423</b>	<b>27,58%</b>	<b>-4,18%</b>
MAROC LEASING	4 261	25,04%	4 176	25,66%	-2,00%	4 424	27,10%	5,95%	4 258	26,55%	-3,75%
WAFABAIL	3 805	22,36%	3 475	21,36%	-8,66%	3 231	19,79%	-7,03%	3 086	19,25%	-4,49%
SOGELEASE	2 416	14,20%	2 212	13,59%	-8,43%	2 089	12,80%	-5,56%	2 013	12,55%	-3,64%
BMCI LEASING	1 157	6,80%	1 067	6,56%	-7,82%	1 047	6,41%	-1,86%	1 104	6,89%	5,44%
CDM LEASING	439,539	2,58%	451	2,77%	2,57%	433	2,65%	-3,95%	533	3,32%	23,09%
CAM LEASING	77,855	0,46%	106	0,65%	35,88%	207	1,27%	95,67%	325	2,03%	57,00%
SOFAC	0	0,00%	70	0,43%	ns	278	1,70%	4,0x	293	1,83%	5,40%
<b>Total</b>	<b>17 015</b>	<b>100%</b>	<b>16 271</b>	<b>100%</b>	<b>-4,37%</b>	<b>16 325</b>	<b>100%</b>	<b>0,33%</b>	<b>16 035</b>	<b>100%</b>	<b>-1,78%</b>

Source : APSF

En 2023, l'encours net du CBI affiche une légère hausse de 0,33% par rapport à fin 2022, pour se fixer à 16 325 MMAD contre 16 271 MMAD en 2022.

Cette évolution s'explique notamment par une progression de l'encours de Maroc Leasing, CAM Leasing et SOFAC de +248 M MAD, +101 M MAD et +208 M MAD respectivement pour des parts de marchés respectives de 27,10%, 1,27% et 1,70%.

Maghrebail se positionne en tant que leader en termes d'encours nets CBI avec une part de marché de 28,28% correspondant à un encours de 4 616 MMAD, suivie de Maroc Leasing (27,10%) et de Wafabail qui s'accapare une part de marché de 19,79%.

A fin juin 2024, l'encours CBI s'élève à 16 035 MMAD. Les sociétés de crédit-bail maintiennent leurs positions en termes d'encours nets de CBI. Maghrebail, Maroc Leasing et Wafabail restent les trois premiers acteurs du marché avec des parts de marché respectives de 27,58%, 26,55% et 19,25%.

Tableau 25 Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre 2021 et 2023

Nature des équipements	2021		2022			2023		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %	En M MAD	Part de marché	Var 21-22 en %
Immeubles de bureau	824	28,58%	706	30,48%	-14,34%	829	26,92%	17,42%
Divers	341	11,83%	455	19,65%	33,38%	814	26,44%	78,90%
Immeubles industriels	676	23,46%	509	21,98%	-24,76%	875	28,42%	71,91%
Magasins	924	32,05%	570	24,61%	-38,32%	408	13,25%	-28,42%
Hôtels et loisirs	118	4,09%	77	3,32%	-34,66%	154	5,00%	100,00%
<b>Total</b>	<b>2 884</b>	<b>100%</b>	<b>2 316</b>	<b>100%</b>	<b>-19,69%</b>	<b>3 079</b>	<b>100%</b>	<b>32,94%</b>

Source : APSF

L'exercice 2023 a été marqué par une reprise de la production de Crédit-bail Immobilier se traduisant par une nette progression de 32,94% par rapport à 2022 pour s'établir à 3 079 MMAD contre 2 316 MMAD en 2022.

Les immeubles industriels représentent le segment le plus important du CBI en 2023 avec une production de 875 MMAD contre 509 MMAD en 2022, soit une progression de +71,91% sur l'exercice. Ce segment représente 28,42% de la production totale de CBI en 2023.

Les immeubles de bureau constituent le second segment le plus important du CBI en 2023 avec une production de 829 MMAD contre 706 MMAD en 2022, soit une hausse de +17,42% sur l'exercice. Ce segment contribue à hauteur de 26,92% de la production totale de CBI en 2023.

Le segment Divers est la troisième rubrique la plus importante du CBI au cours de la même année avec une production de 814 MMAD soit 26,44% de la production totale, en hausse de 78,93% en glissement annuel.

Ces trois équipements représentent 81,78% de la production de CBI en 2023.

Les équipements des hôtels et loisirs restent le segment le moins important en termes de production de crédit-bail immobilier en 2023 avec une production de 154 MMAD contre 77 MMAD en 2022 et une part de marché de 5,00%.

Les équipements des magasins représentent la seule rubrique qui a affiché une baisse de sa production (-28,42%) pour se fixer à 408 MMAD contre 570 MMAD en 2022, soit une part de marché de 13,25% contre 24,61% en 2022.

#### Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2023 et 2024

Nature des équipements	S1 2023		S1 2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 23 -S1 24 en %
Immeubles de bureau	467	30,55%	388	31,46%	-17,08%
Divers	268	17,50%	377	30,60%	40,80%
Immeubles industriels	450	29,43%	235	19,04%	-47,90%
Magasins	210	13,74%	224	18,22%	6,76%
Hôtels et loisirs	134	8,77%	8	0,68%	-93,71%
<b>Total</b>	<b>1 530</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 232</b>	<b>100,00%</b>	<b>-19,47%</b>

Source : APSF

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, la baisse de -19,47% de la production de CBI est principalement due à (i) la baisse de 47,90% des équipements des immeubles industriels à 235 MMAD contre 450 MMAD, (ii) le recul de 93,71% de ceux des Hôtels et loisirs à 8 MMAD contre 134 MMAD une année auparavant et (iii) le retrait de 17,08% de ceux des immeubles de bureau à 388 MMAD contre 467 MMAD en 2022.

Tableau 26 Répartition de la production de CBI selon la période contractuelle entre 2021 et 2023

La production de CBI en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2021		2022			2023		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 21-22 en %	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %
Jusque et y compris 5 ans	223	7,72%	135	5,83%	-39,58%	193	6,27%	42,96%
Jusque et y compris 8 ans	245	8,48%	232	10,02%	-5,47%	421	13,67%	81,47%
Plus de 8 ans	2415	83,45%	1 949	84,15%	-19,29%	2466	80,09%	26,53%
<b>Total</b>	<b>2 884</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 316</b>	<b>100,00%</b>	<b>-19,69%</b>	<b>3 079</b>	<b>100,00%</b>	<b>32,94%</b>

Source : APSF

En 2023, la production de CBI repose principalement sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 80,09% contre 84,15% à fin 2022.

La proportion de la production de CBI dont la durée va jusqu'à 8 ans a vu sa part passer de 10,02% en 2022 à 13,67% en 2023. Celle de la production de CBI d'une durée inférieure ou égale à 5 ans est passée, quant à elle, de 5,83% à 6,27% sur la même période.

#### Répartition de production de CBI selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2023 et 2024 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2023		S1 2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 23 -S1 24 en %
Jusque et y compris 5 ans	91	5,97%	19	1,53%	-79,43%
Jusque et y compris 8 ans	144	9,42%	236	19,14%	63,63%
Plus de 8 ans	1294	84,61%	977	79,34%	-24,49%
<b>Total</b>	<b>1 530</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 232</b>	<b>100,00%</b>	<b>-19,47%</b>

Source : APSF

La proportion de la production de CBI dont la durée dépasse 8 ans a vu sa part reculer significativement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour se fixer à 79,34% de la production (contre 84,61% à fin juin 2023) au profit de la production dont la durée est comprise entre 5 ans et 8 ans qui s'établit désormais à 19,14% contre 9,42% à fin juin 2023.

## V. Produits et marchés

Maghrebail propose une large gamme de produits destinés aux entreprises ainsi qu'aux professionnels :

**Crédit-bail mobilier ou d'équipement : permet de financer des biens mobiliers divers tels que du mobilier de bureau, du matériel informatique, etc. ;**

**Crédit-bail immobilier : « Immobilier » est un contrat de location de bien immobilier à usage professionnel, d'une durée moyenne de 10 ans. A l'issue du contrat, le locataire a la possibilité de devenir propriétaire du bien, moyennant le paiement de sa valeur résiduelle**

Le tableau suivant présente les produits et offres de Maghrebail à destination de ses clients :

Catégorie de Crédit-bail	Produits
Crédit-bail mobilier (CBM)	- CAP VALORIS
	- CAP BLEU
	- SANTE LEASE
	- MEDECIN PRO (Médecins debutant)
	- LEASE PRO
	- Maghrebail VU
Crédit-bail immobilier (CBI)	Crédit-bail immobilier

Source : Maghrebail

#### V.1. Segmentation de la clientèle de Maghrebail

Maghrebail propose des produits de financement en leasing dédiés aux professionnels et aux entreprises.

Maghrebail propose ses produits à tous les types de clients :

- Professions libérales ;
- Commerçants ;
- Entreprises de toute taille (PME, PMI, grands groupes, multinationales etc.).

#### V.2. Evolution de la part de marché Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

Tableau 27 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

En M MAD	2021	2022	Var 21-22 en %	2023	Var 22-23 en %	S1 2024	Var S1 24- 23 en %
Encours net comptable de Maghrebail	11 179	11 827	5,80%	12 231	3,42%	12 075	-1,28%
Encours net comptable sectoriel	47 597	49 461	3,92%	51 666	4,46%	51 983	0,61%
<b>Part de marché de Maghrebail</b>	<b>23,49%</b>	<b>23,91%</b>	<b>0,42pt</b>	<b>23,67%</b>	<b>-0,24pt</b>	<b>23,23%</b>	<b>-0,44pt</b>

Source : Maghrebail

En 2023, l'encours net comptable de Maghrebail progresse de 3,42% pour s'établir à 12 231 MMAD contre 11 827 MMAD en 2022. La part de marché de Maghrebail baisse de -0,24 points pour se fixer à 23,67%.

Sur le même exercice, l'encours net comptable sectoriel ressort en hausse de 4,46% à 51 666 MMAD.

L'encours net de Maghrebail incluant les créances en souffrance s'établit à 12 075 MMAD à fin juin 2024. La part de marché de Maghrebail se situe ainsi à 23,23%.

La ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 28 Ventilation de l'encours net comptable entre CBM et CBI

En M MAD	2021	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Encours net CBM de Maghrebail	6 319	7 112	60,13%	7 616	62,27%	7 651	63,37%
Encours net CBI de Maghrebail	4 859	4 715	39,87%	4 615	37,73%	4 423	36,63%
<b>Encours global net comptable de Maghrebail</b>	<b>11 179</b>	<b>11 827</b>	<b>100%</b>	<b>12 231</b>	<b>100%</b>	<b>12 075</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

L'encours net CBM représente 62,27% de l'encours global net comptable à fin 2023 (contre 60,13% en 2022 et 56,53% en 2021) tandis que l'encours net du CBI représente 37,73% du total de l'encours (contre 39,87% en 2022 et 43,47% en 2021).

Sur la période étudiée, l'encours du Segment CBM représente en moyenne 59,7% de l'encours net de Maghrebail. L'encours du segment CBI pèse à son tour 40,3% de l'encours total sur la même période.

A fin juin 2024, l'encours net CBM représente 63,37% de l'encours net comptable au moment où l'encours net du CBI constitue 36,63% de ce dernier.

Tableau 29 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net financier

En M MAD	2021	2022	Var 21-22 en %	2023	Var 22-23 en %	S1 2024	Var 23-S1 24 en %
Encours net financier de Maghrebail	11 468	12 130	5,77%	12 563	3,57%	12 393	-1,35%
Encours net financier sectoriel	48 539	50 603	4,25%	53 104	4,94%	53 791	1,29%
<b>Part de marché de Maghrebail</b>	<b>23,63%</b>	<b>23,97%</b>	<b>0,34pt</b>	<b>23,66%</b>	<b>-0,31pt</b>	<b>23,04%</b>	<b>-0,62pt</b>

Source : Maghrebail

A fin juin 2024, l'encours net financier de Maghrebail s'établit à 12 393 MMAD contre 12 563 à fin 2023, soit une baisse de 1,35%. L'encours net financier du secteur, lui, progresse de +1,29% sur la même période à 53 791 MMAD. La part de marché se fixe ainsi à 23,04%, en baisse de 0,62pts comparativement à fin 2023.

L'encours net financier de Maghrebail atteint 12 563 MMAD en 2023 contre 12 130 MMAD en 2022 soit une hausse de 3,57%. L'encours net financier sectoriel, lui, augmente de 4,94% pour s'établir à 53 104 MMAD contre 50 603 MMAD. Maghrebail voit ainsi sa part de marché diminuer de 0,31 pts par rapport à 2022 pour s'établir à 23,66%.

Tableau 30 Évolution de l'encours financier par clientèle

Encours financier (MMAD)	2021	2022	Var 21-22 en %	2023	Var 23-22 en %	S1 2024	Var S1 24-23 en %
Grandes entreprises	5 502	5 376	-2,29%	5 242	-2,50%	5 196	-0,88%
PME	3 671	6 266	70,70%	4 333	-30,86%	4 085	-5,72%
TPE & PROFESSIONS LIBERALES	2 294	487	-78,75%	2 988	6,14x	3 112	4,14%
<b>Encours financier total</b>	<b>11 468</b>	<b>12 130</b>	<b>5,77%</b>	<b>12 563</b>	<b>3,57%</b>	<b>12 393</b>	<b>-1,35%</b>

Source : Maghrebail

#### Pour les Grandes Entreprises (GE) :

L'encours du segment des GE a connu une baisse de 2,50% en 2023 après une baisse de 2,29% en 2022. Le montant des encours financier pour les grandes entreprises s'établit ainsi à 5 242 MMAD en 2023 contre 5 376 MMAD en 2022 et 5 502 en 2021.

A fin juin 2024, l'encours est ressorti en baisse de 0,88% à 5 196 MMAD comparativement à fin 2023.

#### Pour les PME :

L'encours financier sur le segment des PME a affiché un retrait de 30,86% à 4 333MMAD, dépassant toutefois le niveau enregistré en 2021 (3 671 MMAD).

A fin juin 2024, l'encours enregistre une baisse de 5,72% à 4 085 MMAD comparativement à fin 2023.

#### Pour les TPE et les professions libérales :

L'encours du segment des TPE et Professions Libérales a connu un bond de 6,14x pour atteindre 2 988 MMAD contre 487 MMAD en 2022 et 2 294 MMAD en 2021.

A fin juin 2024, l'encours affiche une amélioration de 4,14% à 3 112 MMAD comparativement à fin 2023.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 31 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM sur la base de l'encours net comptable*

En M MAD	2021	2022	Var 21-22 en %	2023	Var 22-23 en %	S1 2024	Var S1 24- 23 en %
Encours net CBM de Maghrebail	6 319	7 112	12,55%	7 616	7,09%	7 651	0,46%
Encours net CBM sectoriel	30 583	33 189	10,39%	35 341	6,48%	35 949	1,72%
<b>Part de marché de Maghrebail</b>	<b>20,66%</b>	<b>21,43%</b>	<b>0,41pt</b>	<b>21,55%</b>	<b>0,12pt</b>	<b>21,28%</b>	<b>-0,27pt</b>

Source : Maghrebail

A fin 2023, Maghrebail affiche une part de marché de 21,55% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours net de 7 616 MMAD contre 7 112 MMAD en 2022, soit une hausse de +7,09%.

Pour sa part, l'encours net global du crédit-bail mobilier au Maroc progresse de +6,48% à 35 341 MMAD. Compte tenu de la croissance plus importante de l'encours net de Maghrebail comparativement à celle du secteur, la part de marché de Maghrebail s'améliore de 0,12 pt à 21,55%.

A fin juin 2024, la part de marché de MAGHREBAIL sur le segment du Crédit-bail Mobilier s'établit à 21,28% avec un encours de 7 651 MMAD.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 32 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM sur la base de l'encours financier*

En M MAD	2021	2022	Var 21- 22 en %	2023	Var 22- 23 en %	S1 2024	Var 23- S1 24 en %
Encours financier CBM de Maghrebail	6 553	7 313	11,60%	7 816	6,88%	7 833	0,22%
Encours financier CBM sectoriel	31 304	33 880	8,23%	36 607	8,05%	37 421	2,22%
<b>Part de marché de Maghrebail</b>	<b>20,93%</b>	<b>21,59%</b>	<b>0,65pt</b>	<b>21,35%</b>	<b>-0,23pt</b>	<b>20,93%</b>	<b>-0,42pt</b>

Source : Maghrebail

En 2023, l'encours financier de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Mobilier, ressort en hausse de +6,88% à 7 816 MMAD contre 7 313 MMAD en 2022. Suivant la même tendance, l'activité du Crédit-bail Mobilier au Maroc a progressé de +8,05% à 36 607 MMAD en 2023 contre 33 880 MMAD en 2022. La part de marché de Maghrebail recule ainsi de 0,23 pts à 21,35%.

A fin juin 2024, l'encours financier de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Mobilier affiche une légère progression de +0,22% à M MAD 7 833 au moment où l'encours financier du secteur ressort en hausse de +2,22% à M MAD 37 421. La part de marché s'établit ainsi à 20,93% contre 21,35% en 2023, soit une baisse de -0,42 pts.

Tableau 33 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI sur la base de l'encours comptable*

En M MAD	2021	2022	Var 21-22 en %	2023	Var 23-22 en %	S1 2024	Var S1 24- 23 en %
Encours net CBI de Maghrebail	4 859	4 715	-2,96%	4 616	-2,10%	4 423	-4,18%
Encours net CBI sectoriel	17 015	16 271	-4,37%	16 326	0,34%	16 035	-1,78%
<b>Part de marché Maghrebail</b>	<b>28,56%</b>	<b>28,98%</b>	<b>0,42pt</b>	<b>28,27%</b>	<b>-0,70pt</b>	<b>27,58%</b>	<b>-0,69pt</b>

Source : Maghrebail

Maghrebail dispose d'un encours net sur le segment du CBI de 4 616 MMAD en 2023, représentant 28,27% du marché.

L'encours de CBI de Maghrebail a reculé de 2,10% en 2023 contre une légère hausse de 0,34% pour l'encours net du secteur, expliquant la diminution de 0,70 point de la part de marché de Maghrebail à 28,27% comparativement à fin 2022.

Tableau 34 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI sur la base de l'encours financier*

En M MAD	2021	2022	Var 21 - 22 en %	2023	Var 22 - 23 en %	S1 2024	Var 23 - S1 24 en %
Encours net CBI de Maghrebail	4 914	4 817	-1,97%	4 747	-1,45%	4 564	-3,86%
Encours net CBI sectoriel	17 234	16 724	-2,96%	16 498	-1,35%	16 368	-0,79%
<b>Part de marché Maghrebail</b>	<b>28,51%</b>	<b>28,80%</b>	<b>0,29pt</b>	<b>28,77%</b>	<b>-0,03pt</b>	<b>27,88%</b>	<b>-0,89pt</b>

Source : Maghrebail

En 2023, Maghrebail affiche une part de marché de 28,77% sur le segment du Crédit-bail Immobilier avec un encours financier de 4 747 MMAD contre 4 817 MMAD en 2022 soit une baisse de 1,45%.

A fin juin 2024, la part de marché de Maghrebail s'établit à 27,88%, soit une baisse de 0,89 pt comparativement à fin 2023 et ce, en raison d'une baisse de 3,86% de l'encours net CBI de Maghrebail à 4 564 MMAD.

Par ailleurs, la ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 35 Structure de l'encours net comptable par secteur 2021 – S1 2024 en MMAD (hors créances en souffrance)

Secteur d'activité	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Services	5 211	46,62%	5 555	46,97%	5 475	44,76%	5 555	46,00%
Commerce & grande distribution	1 597	14,29%	1 724	14,58%	1 697	13,87%	1 668	13,81%
Transport	1 117	9,99%	1 288	10,89%	1 391	11,37%	1 488	12,32%
Divers	44	0,39%	10	0,09%	299	2,44%	17	0,14%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>7 970</b>	<b>71,30%</b>	<b>8 578</b>	<b>72,52%</b>	<b>8 863</b>	<b>72,46%</b>	<b>8 728</b>	<b>72,28%</b>
IMME	258	2,31%	273	2,31%	237	1,94%	257	2,13%
Chimie et parachimie	138	1,24%	104	0,88%	95	0,78%	89	0,74%
Agroalimentaire	1 002	8,96%	1 064	8,99%	1 060	8,67%	1 000	8,28%
Textile - cuir – tannerie	252	2,25%	250	2,11%	219	1,79%	205	1,70%
Plastique & caoutchouc	124	1,11%	147	1,24%	141	1,15%	138	1,14%
Papier et carton	36	0,32%	58	0,49%	59	0,48%	78	0,65%
<b>Secteur industriel</b>	<b>1 810</b>	<b>16,19%</b>	<b>1 895</b>	<b>16,03%</b>	<b>1 811</b>	<b>14,81%</b>	<b>1 767</b>	<b>14,63%</b>
<b>Secteur du BTP et de l'énergie</b>	<b>1 399</b>	<b>12,51%</b>	<b>1 354</b>	<b>11,45%</b>	<b>1 558</b>	<b>12,74%</b>	<b>1 580</b>	<b>13,08%</b>
<b>Total Encours net comptable</b>	<b>11 179</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 827</b>	<b>100%</b>	<b>12 231</b>	<b>100%</b>	<b>12 075</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

En 2022, La part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a progressé à 72,52% pour un encours net de 8 578 MMAD (vs. une part de 71,30% en 2021 équivalent à un encours net de 7 970 MMAD). Le secteur industriel maintient sa seconde position en 2022 avec 16,03% de l'encours net comptable de Maghrebail contre 16,19% en 2021 équivalent à un encours de 1 810 MMAD. Le secteur du BTP et de l'énergie occupe toujours la 3<sup>ème</sup> position avec 11,45 % de l'encours net comptable de Maghrebail en 2022 contre 12,51% en 2021.

En 2023, la part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a légèrement baissé à 72,46% pour un encours de 8 863 MMAD (vs. Une part de 72,52% en 2022 équivalent à un encours net de 8 578 MMAD). Le secteur industriel maintient sa seconde position en 2023 avec 14,81% de l'encours net comptable de Maghrebail contre 16,03% en 2022, équivalent à un encours de 1 895 MMAD. Le secteur du BTP et de l'énergie occupe toujours la 3<sup>ème</sup> position avec 12,74% de l'encours net comptable de Maghrebail en 2023 contre 11,45% en 2022 (pour respectivement des encours nets de 1 558 MMAD et 1 354 MMAD).

A fin juin 2024, la part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a légèrement baissé à 72,28% pour un encours de 8 728 MMAD (contre une part de 72,46% en 2023, correspondant à un encours de 8 863 MMAD). Le secteur industriel maintient toujours sa seconde position au S1 2024 avec une contribution de 14,63% à l'encours global avec un encours de 1 767 MMAD. Enfin, l'encours du secteur du BTP et de l'énergie constitue 13,08% de l'encours global avec une contribution de 1 58 MMAD.

## V.3. Evolution de la production de Maghrebail

Tableau 36 Evolution de la part de marché de Maghrebail sur la période 2021-S1 2024 – Production

En M MAD	2021	2022	Var 21-22 en %	2023	Var 22-23 en %	S1 2023	S1 2024	Var S1 23- S1 24 en %
Production Maghrebail*	3 397	3 707	9,13%	3 891	4,96%	1 533	1 634	6,59%
Production Totale	14 798	16 350	10,49%	18 197	11,30%	8 295	8 536	2,91%
<b>Part de marché Maghrebail</b>	<b>22,96%</b>	<b>22,67%</b>	<b>-0,28 pts</b>	<b>21,38%</b>	<b>-1,29pt</b>	<b>18,48%</b>	<b>19,14%</b>	<b>0,66pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) Production nette portée

A fin juin 2024, la production de crédit-bail de Maghrebail s'est établit à 1 634 MMAD où moment où celle du secteur s'est fixée à 8 536 MMAD. La part de marché de Maghrebail a donc augmenté de 0,66 pts à fin juin 2024 à 19,14% en glissement annuel.

En 2023, la production de crédit-bail de Maghrebail a connu une hausse de 4,96% pour s'établir à 3 891 MMAD au moment où la production du secteur dans son ensemble a augmenté 11,30% pour atteindre 18 197 MMAD. Il s'en est traduit une baisse de la part de marché de Maghrebail de 1,29 pts à 21,38% contre 22,67% en 2022.

La part de marché de Maghrebail avait reculé de 0,28 pts en 2022 en raison d'une hausse de la production de Maghrebail moins importante que celle du marché (9,13% vs. 10,49%).

Tableau 37 Évolution de la production de Maghrebail sur la période 2021-S1 2024

	2021	2022	Var . %	2023	Var . %	S1 2023	S1 2024	Var.%
<b>CBM</b>								
Dossiers réalisés	3 056	3 007	-1,60%	3 045	1,26%	1 281	1 361	6,25%
Montant (en M MAD)	2 635	3 073	16,62%	3 211	4,49%	1 262	1 431	13,39%
<b>CBI</b>								
Dossiers réalisés	105	115	9,52%	144	25,22%	67	50	-25,37%
Montant (en M MAD)	762	634	-16,83%	680	7,26%	271	204	-24,72%
<b>TOTAL</b>								
<b>Dossiers réalisés</b>	<b>3 161</b>	<b>3 122</b>	<b>-1,23%</b>	<b>3 189</b>	<b>2,15%</b>	<b>1 348</b>	<b>1 411</b>	<b>4,67%</b>
<b>Montant (en M MAD) *</b>	<b>3 397</b>	<b>3 707</b>	<b>9,13%</b>	<b>3 891</b>	<b>4,96%</b>	<b>1 533</b>	<b>1 634</b>	<b>6,59%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Production nette portée

En 2022, la production de Maghrebail s'établit en hausse de 9,13% par rapport à 2021 à 3 707 MMAD. Cette évolution s'explique par la progression du segment mobilier de 16,62% à 3 073 MMAD (vs. 2 635 MMAD en 2021).

En 2023, la production de Maghrebail augmente de 4,96% à 3 891 MMAD contre 3 707 MMAD en 2022. Cette évolution s'explique par la hausse du segment mobilier de 4,49% pour s'établir à 3 211 MMAD et du segment immobilier de 7,26% à 680 MMAD.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, le nombre de dossiers réalisés a progressé de 4,67% à 1 411 dossiers, générant ainsi une production en valeur de 1 634 MMAD, en appréciation de 6,59%.

La répartition entre la production gérée et la production portée de Maghrebail, sur la période 2021 – 2023, se présente comme suit :

Production en KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var 22-23%	S1 2023	S1 2024	Var.%
<b>Production nette portée</b>	<b>3 397</b>	<b>3 707</b>	<b>9,13%</b>	<b>3 891</b>	<b>4,96%</b>	<b>1 533</b>	<b>1 634</b>	<b>6,59%</b>
Production nette - Réseau Maghrebail	1 807	1 746	-3,38%	1 930	10,54%	824	725	-12,01%

Production nette - Réseau BoA	1 590	1 960	23,27%	1 961	0,05%	709	909	28,21%
<b>Production nette gérée</b>	<b>0,38</b>	<b>210</b>	<b>552,63x</b>	<b>50</b>	<b>-76,19%</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>-</b> <b>100,00%</b>
Production nette conventionnée BoA - Mandat spécial	0,38	210	552,63x	50	-76,19%	50	0	- 100,00%
<b>Production nette totale</b>	<b>3 397</b>	<b>3 917</b>	<b>15,29%</b>	<b>3 941</b>	<b>0,61%</b>	<b>1 583</b>	<b>1 634</b>	<b>3,22%</b>

Source : Maghrebail

### V.3.1. Evolution de l'activité CBM portée par Maghrebail

Tableau 38 Activité CBM entre 2021 et S1 2024

Production CBM portée	2021	2022	Var. %	2023	Var. %	S1 2023	S1 2024	Var. %
<b>Opérations réalisées</b>								
Nombre	3 056	3 007	-1,60%	3 045	1,26%	1 281	1 361	6,25%
Montant (en M MAD)	2 635	3 073	16,62%	3 211	4,49%	1 262	1 431	13,39%

Source : Maghrebail

En 2022, le nombre d'opérations réalisées a connu une légère baisse de 1,60% se traduisant par un montant de production de 3 073 MMAD soit une augmentation en valeur de 16,62%.

En 2023, le nombre d'opérations réalisées a connu une hausse de 1,26%, ce qui équivaut à un montant de production de 3 211 MMAD, soit une appréciation de 4,49%.

A fin juin 2024, le nombre d'opérations CBM réalisées a connu une hausse de 6,25% générant un montant de production de 1 431 MMAD, en croissance de 13,39% par rapport à au 1er semestre 2023.

Tableau 39 Répartition des réalisations CBM de Maghrebail par type de matériel

En M MAD	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Machines et équipements industriels	949	36,02%	1 103	35,89%	1 244	38,75%	612	42,77%
Véhicules utilitaires	717	27,21%	735	23,92%	879	27,38%	396	27,67%
Véhicules de tourisme	579	21,97%	606	19,72%	666	20,75%	290	20,27%
Matériel informatique et bureautique	71	2,69%	320	10,41%	66	2,06%	30	2,10%
Matériel de BTP	282	10,70%	304	9,89%	310	9,66%	103	7,20%
Divers	36	1,37%	5	0,16%	45	1,40%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>2 635</b>	<b>100%</b>	<b>3 073</b>	<b>100%</b>	<b>3 210</b>	<b>100%</b>	<b>1 431</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

En 2022, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 35,89% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 1 103 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2<sup>ème</sup> poste dans la production de CBM avec une part de 23,92% soit une production de 735 MMAD.

Les véhicules de tourisme voient leur part dans la production CBM passer de 21,97% en 2021 à 19,72% en 2022 avec une production de 606 MMAD en 2022.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériels représentent respectivement 9,89% et 0,16% de la production CBM totale de Maghrebail.

Les CBM de matériel informatique et bureautique voient quant à eux leur part dans la production CBM globale augmenter à 10,41% pour une production de 320 MMAD.

En 2023, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 38,75% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 1 244 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2<sup>ème</sup> poste dans la production de CBM avec une part de 27,38% soit une production de 879 MMAD.

Les véhicules de tourisme voient leur part dans la production CBM passer de 19,72% en 2022 à 20,75% en 2023 avec une production de 666 MMAD en 2023.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériels représentent respectivement 9,66% et 1,40% de la production CBM totale de Maghrebail.

Les CBM de matériel informatique et bureautique voient quant à eux leur part dans la production CBM globale augmenter à 2,06% pour une production de 66 MMAD.

Tableau 40 Evolution de la production CBM de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2021		2022			2023			S1 2024	
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var 21-22 en %	En M MAD	En %	Var 21-22 en %	En M MAD	En %
Jusque et y compris 2 ans	25	0,95%	23	0,75%	-8,00%	67	2,09%	191,30%	8	0,56%
Jusque et y compris 5 ans	2 146	81,44%	2 394	77,90%	11,56%	2 587	80,57%	8,06%	1 127	78,76%
Plus de 5 ans	464	17,61%	656	21,35%	41,38%	557	17,35%	-15,09%	296	20,68%
<b>Total</b>	<b>2 635</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 073</b>	<b>100,00%</b>	<b>16,62%</b>	<b>3 211</b>	<b>100%</b>	<b>4,49%</b>	<b>1431</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, la production de CBM de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée comprise jusqu'à 5 ans avec une part de 77,90%. La part de la production de CBM d'une durée supérieure à 5 ans s'établit à 21,35% sur cet exercice.

A fin 2023, la production de CBM de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée comprise jusqu'à 5 ans avec une part de 80,57%. La part de la production de CBM d'une durée supérieure à 5 ans s'établit à 17,35% sur cet exercice.

### V.3.2. Evolution de l'activité CBI portée par Maghrebail

Tableau 41 Activité CBI entre 2021 et S1 2024

Production CBI portée	2021	2022	Var. %	2023	Var. %	S1 2023	S1 2024	Var. %
<b>Opérations réalisées</b>								
Nombre	105	115	9,52%	144	25,2%	67	50	-25,37%
Montant (en M MAD)	762	634	-16,84%	680	7,25%	271	204	-24,81%

Source : Maghrebail

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, le nombre d'opérations CBI baisse de 25,37% à 50 opérations pour un montant généré de 204 MMAD, en recul de 24,81% comparativement à la même période de l'année précédente. MAGHREBAIL avait financé plusieurs usines de l'écosystème de l'industrie automobile en offshore et le besoin actuellement au niveau de cette niche est saturé. MAGHREBAIL est en veille relativement aux nouveaux projets lancés notamment par des sociétés chinoises.

En 2023, le nombre d'opérations CBI augmente de 25,2% à 144 opérations pour un montant généré de 680 MMAD, en amélioration de 7,25%.

A fin 2022, le nombre d'opérations CBI augmente de 9,51% à 115 opérations pour un montant généré de 634 MMAD, en baisse de 16,84%.

Tableau 42 Répartition des réalisations CBI de Maghrebail par type d'immeubles

En M MAD	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Immeubles industriels	164	21,52%	106	16,72%	148	21,76%	48	23,53%
Magasins	273	35,83%	128	20,19%	122	17,94%	50	24,51%

Plateaux de bureaux	249	32,68%	222	35,02%	210	30,88%	66	32,35%
Hôtels & loisirs	2	0,26%	5	0,79%	0	0,00%	8	3,92%
Divers	74	9,71%	173	27,29%	200	29,41%	32	15,69%
<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>100%</b>	<b>634</b>	<b>100%</b>	<b>680</b>	<b>100%</b>	<b>204</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

L'exercice 2022 est marqué par la part notable de financement CBI de plateaux bureaux dont la part s'est établie à 35,02% (pour 222 MMAD de financement). La part du segment divers s'inscrit également en hausse de 134,78% pour un montant de 173 MMAD, portée par la hausse des financements CBI destinés aux écoles (52 MMAD contre 4 MMAD en 2021) et les cliniques (37 MMAD contre 1 MMAD en 2021).

En 2023, les plateaux de bureaux constituent le 1<sup>er</sup> segment en production de CBI avec une part de 30,88% équivalente à une production de 210 MMAD. La rubrique Divers et les immeubles industriels sont les second et troisième contributeur à la production CBI de Maghrebail avec des parts de respectivement 29,41% et 21,76% (pour des montants respectifs de 200 MMAD et 148 MMAD).

Au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2024, la rubrique relative aux plateaux de bureaux ressortent toujours en tant que premier contributrice à la production de CBI avec une part de 32,35% représentant une production de 66 MMAD, suivis des magasins et des immeubles industriels avec des parts respectives de 24,51% et 23,53%, correspondant à des montants de 50 MMAD et 48 MMAD.

Tableau 43 Evolution de la production CBI de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2021		2022			2023			S1 2024		
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var 20-21 en %	En M MAD	En %	Var 21-22 en %	En M MAD	En %	Var 21-22 en %
Jusque et y compris 5 ans	118	15,49%	9	1,42%	-92,37%	82	12,06%	811,11%	8	3,92%	-73,33%
Jusque et y compris 8 ans	56	7,35%	43	6,78%	23,21%	36	5,29%	-16,28%	80	39,22%	263,79%
Plus de 8 ans	589	77,30%	582	91,80%	-1,19%	562	82,65%	-3,44%	116	56,86%	-47,15%
<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>100%</b>	<b>634</b>	<b>100%</b>	<b>16,80%</b>	<b>680</b>	<b>100%</b>	<b>7,26%</b>	<b>204</b>	<b>100%</b>	<b>-24,81%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, la production de CBI de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 91,80%. La part de la production des contrats de CBI allant jusqu'à 5 ans constitue, quant à elle, 1,42%.

A fin 2023, la production de CBI de Maghrebail repose, à l'instar des années précédentes, sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 82,65% contre 91,80% une année auparavant consécutivement à une baisse de 3,44% de la production à 562 MMAD. La part de la production de CBI d'une durée inférieure à 8 ans s'établit à 8,17% sur cet exercice.

A fin juin 2024, la production de CBI de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 56,86%. La part des contrats allant jusqu'à 5 ans représente 3,92% du total de la production CBI.

Tableau 44 Evolution du montant moyen financé par dossier (CBM + CBI)

En M MAD	2021	2022	Var 22-21 en %	2023	Var 23-22 en %	S1 2023	S1 2024	Var S1 24-S1 23 en %
Production	3 397	3 707	9,13%	3 891	4,96%	1 533	1 634	6,59%
Nombre de dossiers	3 161	3 122	-1,23%	3 189	2,15%	1 349	1 411	4,60%
<b>Montant moyen</b>	<b>1,07</b>	<b>1,19</b>	<b>10,49%</b>	<b>1,22</b>	<b>2,76%</b>	<b>1,14</b>	<b>1,16</b>	<b>2,00%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, le montant moyen financé ressort à 1,19 MMAD, en augmentation de 10,97% par rapport à 2021. La production de crédit-bail a ainsi augmenté de 9,11% contrairement aux nombres de dossiers qui a connu une légère baisse de 1,23%.

A fin 2023, le montant moyen financé ressort à 1,22 MMAD, en augmentation de 2,52% par rapport à 2022. La production de crédit-bail a ainsi progressé de 4,96%, soit à un rythme supérieur comparé à celui de la croissance du nombre des dossiers (+2,15%).

A fin juin 2024, le montant moyen financé a légèrement augmenté à 1,16 MMAD pour une production qui s'établit à 1 634 MMAD et un nombre de dossiers qui se fixe à 1 411 dossiers.

#### V.4. Créances en souffrance et taux de recouvrement

En Milliers de MAD	2021	2022	2023	S1 2024
Créances en souffrance TTC*	1 497 520	1 651 491	1 732 017	1 798 641
Montant recouvrés CBM/CBI	628 475	549 774	541 109	245 215
<b>Taux de recouvrement</b>	<b>41,97%</b>	<b>33,29%</b>	<b>31,24%</b>	<b>13,63%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Créances en souffrance TTC hors l'encours non échu des créances compromises

Concernant les créances en souffrance, le taux de recouvrement de Maghrebail affiche en moyenne sur les trois dernière années un taux de 35,50%. Dans le détail, le taux de recouvrement passe de 41,97% en 2021 à 33,29% en 2022 et à 31,24% en 2023 compte tenu de la baisse progressive des montants recouvrés et de la hausse des créances en souffrance sur la période.

Au S1 2024, le taux de recouvrement s'établit à 13,63% compte tenu d'une baisse du montant recouvré comparativement à fin 2023.

Au sujet des recouvrements, la stratégie de MAGHERBAIL combine les démarches amiables allant du contact téléphonique passant par les relances écrites suivi des visites chez les locataires défaillants et ce afin de préserver la relation et éviter le déclassement du dossier et le recours à des procédures judiciaires.

La mise en œuvre de ces dernières n'empêche pas la continuation des négociations pour l'aboutissement à des solutions amiables.

Le recouvrement est désormais l'affaire de toutes les constituantes de MAGHERBAIL, les tenues des comités périodiques sont toujours maintenues de façon virtuelle favorisant la consultation des membres du comité à tout moment (comité tournant) et ce pour une réactivité dans la décision sur les demandes des clients.

#### Analyse des créances en souffrance TTC par catégorie de crédit-bail

En Milliers de MAD	2021	2022	2023	S1 2024
Créances pré-douteuses	24 219	33 128	33 288	42 844
Créances douteuses	26 645	61 584	43 510	51 527
Créances compromises	1 446 656	1 556 779	1 655 219	1 704 270
<b>Créances en souffrance TTC</b>	<b>1 497 520</b>	<b>1 651 491</b>	<b>1 732 018</b>	<b>1 798 641</b>

Source : Maghrebail

#### Analyse des créances en souffrance par catégorie de crédit

En Milliers de MAD	2021	2022	2023	S1 2024
Crédit-bail Mobilier	1 216 436	1 320 833	1 419 011	1 459 201
Crédit-bail - Immobilier	281 084	330 658	313 007	339 440
<b>Créances en souffrance TTC</b>	<b>1 497 520</b>	<b>1 651 491</b>	<b>1 732 018</b>	<b>1 798 641</b>

Source : Maghrebail

Taux de couverture des créances en souffrance<sup>10</sup>

En Milliers de MAD	2021	2022	2023	S1 2024
<b>Provisions * (1)</b>	<b>1 356 199</b>	<b>1 407 372</b>	<b>1 478 613</b>	<b>1 520 669</b>
<i>Provisions CBI</i>	234 123	251 776	273 965	289 176
<i>Provisions CBM</i>	1 122 076	1 155 596	1 204 648	1 231 493
<b>Créances HT en souffrance ** (2)</b>	<b>1 510 532</b>	<b>1 604 997</b>	<b>1 684 836</b>	<b>1 747 268</b>
<b>Taux de provisionnement (1)/(2)</b>	<b>89,78%</b>	<b>87,69%</b>	<b>87,76%</b>	<b>87,03%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Inclut la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées

(\*\*) Créances en souffrance hors encours non échu des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises

<sup>10</sup> Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions

## V.5. Politique de recouvrement

### A- RECOUVREMENT AMIABLE

#### 1- DETECTION DES IMPAYES :

Tous les impayés enregistrés quel que soit le motif de rejet doivent figurer le lendemain de leur constatation sur compte client sur l'outil COLLECT<sup>11</sup> afin de refléter une image fidèle de la situation du client.

Les impayés reprises concernent aussi bien les loyers retournés impayés que les autres factures non réglées quelques soient leurs modes de règlement.

#### 2- Ouverture Activité recouvrement :

- L'activité recouvrement ne doit s'ouvrir pour un impayé enregistré qu'à la réception du sort définitif de la représentation.

#### 3- RELANCE QUOTIDIENNE :

- Edition de la relance quotidienne à la détection de l'impayé sans attendre le sort final de la représentation.

#### 4- Répartition automatique du portefeuille recouvrement :

- Le portefeuille recouvrement doit faire l'objet d'une répartition automatique, équitable et dynamique entre les gestionnaires en fonction des critères prédéfinis.

#### 5- Représentation Manuelle :

- L'outil COLLECT permet la représentation manuelle faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité. Cette fonctionnalité qui diffère de la représentation automatique consiste en la génération d'un fichier reprenant les données sur les échéances à représenter qu'il faut intégrer dans le circuit de prélèvement.

#### 6- Traitement des relances : les relances sont traitées automatiquement par le système suivant les règles ci-après

- Relance quotidienne : A la détection de l'impayé
- Relance 1 : 30 Jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 2 : 60 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 3 : 90 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien.

Pour la relance 3 qui correspond à la Mise en demeure Maghrebail, un courrier d'information des cautions doit être édité en même temps que la relance elle-même (voir modèle transmis).

L'envoi de cette relance est soumis à la validation du Comité Recouvrement et Contentieux.

### B- ACTIVITE CONTENTIEUX

#### Règles de passage au Comité Contentieux

Le comité Recouvrement et contentieux statue sur tous les dossiers ayant un impayé ou plusieurs impayés (quel que soit sa nature à l'exception des intérêts de retard) dont l'ancienneté (calculé à partir de la date d'échéance de l'impayés le plus ancien) est  $\geq 90$  jours. Une récapitulation de ces dossiers doit être structurée en fonction des procédures proposées définie de la manière suivante :

---

<sup>11</sup> Outil permettant la représentation manuelle d'un impayé faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité.

1- Les dossiers éligibles à la médiation Maghrebail : tous les dossiers dont l'impayé le plus ancien a une ancienneté comprise dans l'intervalle suivant  $90 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 120$  jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la date et la procédure judiciaire engagée.

2- Les dossiers éligibles à la médiation avocat : tous les dossiers dont l'ancienneté d'impayé est  $120 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 150$  jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la dernière procédure engagée par rapport aux impayés non encore réglés.

3- Les dossiers éligibles aux procédures judiciaires (Saisies + résiliation+ constat par huissier...à l'exception de l'action en paiement et la réalisation des garanties) : tous les dossiers dont l'ancienneté d'impayé est  $150 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 180$  jours. Ces dossiers doivent ressortir tous les 30 jours qui suivent la décision tant que la résiliation n'est pas obtenue.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour opérer des saisies conservatoires, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir les biens de la caution (avant d'éditer le courrier correspondant).

4- Les dossiers éligibles à l'action en paiement + Réalisation des garanties : 60 jours après l'arrêt de facturation.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour réalisation des garanties, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir la garantie à réaliser avant d'éditer le courrier correspondant.

5- Les dossiers pour lesquelles les actions en paiement ont été jugés pour éventuellement faire appel.

### **Gestion des dossiers en exécution des ordonnances de restitution**

#### **➤ MANDAT ET DELEGATION :**

La désignation de la société de récupération donne lieu à l'édition d'un mandat valable pendant une certaine durée (une semaine par défaut) et qui peut être prorogée.

Dans le cas d'une exécution hors région Casablanca, en plus du mandat précité, une délégation est confiée à la société de récupération qui se charge de l'ouverture de l'exécution est désignation d'un huissier de justice après accord de MAGHREBAIL.

Cette délégation donne lieu à l'édition d'un courrier d'accompagnement reprenant quelques règles et conditions d'exécution (modèle vous sera communiqué).

#### **➤ RECUPERATION :**

La récupération du bien donne l'établissement d'un PV de récupération par l'huissier chargé de l'exécution ;

Le département logistique procède à la réception du bien récupéré en même que le PV de récupération pour s'assurer de l'exactitude des références du bien récupéré par rapport au PV de récupération.

## V.6. Le réseau de distribution Maghrebail

Pour commercialiser ses produits, Maghrebail utilise quatre canaux de distribution :

- **Une équipe de commerciaux spécialisés** par secteur d'activité et par région, qui assure une couverture nationale des principaux secteurs d'activité ;
- **Des fournisseurs partenaires**, agissant en tant que prescripteurs des produits Maghrebail ;
- **Des bureaux permanents de représentation.** Les bureaux permanents de représentation de Maghrebail ont joué un rôle essentiel dans l'extension de l'entreprise à travers le territoire marocain, en renforçant sa présence auprès de diverses clientèles régionales et en soutenant le développement industriel des zones concernées. Le premier bureau, ouvert à Agadir en novembre 1997, visait à consolider la présence commerciale de l'entreprise dans une région économique particulièrement dynamique, en pleine expansion. Cette initiative a permis à Maghrebail de répondre efficacement aux besoins croissants des entreprises locales. Par la suite, l'entreprise a poursuivi son expansion avec l'ouverture de plusieurs autres bureaux à Rabat en janvier 2002, à Tanger en janvier 2005, à Marrakech en mai 2006, à Fès en 2007, à Oujda en 2011, à TFZ en 2018 et enfin à Kenitra en 2019. Chaque ouverture a été pensée pour accompagner l'essor économique et industriel de ces villes et pour offrir une proximité accrue aux clients, en favorisant des services plus réactifs et adaptés à leurs besoins spécifiques. Ces implantations stratégiques ont permis à Maghrebail de se positionner comme un acteur clé dans le développement régional et de renforcer son réseau à l'échelle nationale. De plus, l'appui du réseau de la Banque BOA, a été un atout majeur dans cette expansion. Grâce à la solidité et à la notoriété de la Banque BOA, Maghrebail bénéficie d'une infrastructure bancaire de qualité et d'une expertise financière reconnue, ce qui lui permet de proposer à ses clients des solutions adaptées et sécurisées, tout en consolidant sa position sur le marché national et en renforçant la confiance de sa clientèle.
- **Le réseau commercial de Bank of Africa.** En effet, fort de sa qualité d'actionnaire de référence, le groupe Bank of Africa aspire à offrir à sa clientèle des produits locatifs conçus par des professionnels. Les premières synergies sont d'ores et déjà été développées, se traduisant depuis juin 1998 par la signature d'une convention, dotant le réseau de la banque d'un produit de leasing spécifique, BMCE Bail. D'autres synergies sont également développées avec d'autres entités du groupe Bank of Africa.

Tableau 45 Répartition de la production portée totale de Maghrebail par zone géographique

En M MAD	2021	Part en %	2022	Part en %	2023	Part en %	S1 2024	Part en %
Casablanca	1 960	57,69%	2 306	62,22%	2 275	58,47%	921	56,36%
Rabat & région	281	8,26%	339	9,15%	341	8,76%	116	7,10%
Nord	247	7,28%	223	6,01%	310	7,97%	132	8,08%
Marrakech & région	281	8,27%	288	7,78%	340	8,74%	164	10,04%
Agadir & région	297	8,74%	278	7,49%	276	7,09%	172	10,53%
Fès / Meknès & région	230	6,78%	159	4,29%	225	5,78%	81	4,96%
Oriental	49	1,46%	39	1,06%	41	1,05%	16	0,98%
Kenitra et région	52	1,52%	74	2,00%	83	2,13%	32	1,96%
<b>Total</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 707</b>	<b>100%</b>	<b>3 891</b>	<b>100%</b>	<b>1 634</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, Casablanca concentre toujours l'essentiel de la production de crédit-bail avec une part de 62,22%, soit un total de la production de 2 306 MMAD contre 1 960 MMAD en 2021. La région de Rabat passe en seconde place avec 9,15% de la production de crédit-bail, devant la région d'Agadir et Marrakech qui pèsent respectivement 7,49% et 7,78%.

Au terme de 2023, la région de Casablanca représente toujours la part prépondérante de la production globale avec une contribution de 58,47%, soit 2 275 MMAD. La région de Rabat se hisse en seconde position avec une

part de 8,76% de la production à 341 MMAD, suivie de celle de Marrakech et du Nord qui pèsent respectivement 8,74% et 7,97% à 340 MMAD et 310 MMAD.

A fin juin 2024, la région de Casablanca maintient une part prépondérante de la production globale avec une contribution de 56,36%, correspondant à une production de 921 MMAD. La région d'Agadir se hisse en seconde position avec une part de 10,53% de la production à 172 MMAD, suivie de celle de Marrakech et du Nord qui pèsent respectivement 10,04% et 8,08% à 164 MMAD et 132 MMAD respectivement.

#### V.7. Saisonnalité

---

L'activité de Maghrebail n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

#### V.8. Politique des prix

---

La politique de tarification de Maghrebail veille à assurer un équilibre entre la rentabilité des opérations de crédit-bail et les contraintes du marché de crédit-bail qui est devenu de plus en plus concurrentiel.

La tarification pour une opération de crédit-bail se compose du Loyer, de la valeur résiduelle et la durée du contrat.

Les éléments constitutifs de la tarification sont :

- Le coût de refinancement (auprès des banques et au marché financier)
- Le coût du risque de l'opération à financer (CBM / CBI et qui inclut notamment le risque matériel ainsi que le secteur d'activité) ;
- Le coût des charges d'exploitation : le traitement des dossiers de crédit engendre des charges d'exploitation qui impactent la rentabilité de l'opération
- Le coût de rémunération des Fonds Propres.

## **PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

## I. Environnement

De par son activité de services, Maghrebail ne présente pas d'impact sur l'environnement au même titre que les industries ou les transports. Cependant, Maghrebail a instauré des politiques internes soucieuses d'apporter leur contribution à l'aspect environnemental de la Société notamment via l'utilisation parcimonieuse de papier et la digitalisation d'une grande partie de ses processus.

Aussi, Maghrebail offre une panoplie de produits qui ont pour vocation de développer et inciter à entreprendre dans un cadre écoresponsable.

MORSEFF est une ligne de financement de l'énergie durable destinée aux entreprises privées marocaines (Toute entreprise faisant une demande de financement auprès de Maghrebail doit être détenue au minimum à 50 % par des capitaux privés). Développée par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Agence Française de Développement (AFD), et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), MorSEFF permet aux entreprises marocaines d'accéder :

- Au financement des investissements en énergie durable (efficacité énergétique et énergies renouvelables)
- A une subvention d'investissement financée par des dons de l'Union Européenne
- A une assistance technique gratuite également financée par des dons de l'Union Européenne et le compte multi-bailleurs Sud Est Méditerranée

Depuis le 17 mars 2015, Bank of Africa et sa filiale Maghrebail sont devenues partenaires de la ligne MorSEFF et ont désormais la possibilité de distribuer des crédits ou leasing MorSEFF à leurs clients. ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail.

### ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail du projet MORSEFF

Les projets éligibles à cette ligne de financement sont les investissements d'Efficacité Energétique dans les secteurs privés marocains menant à :

- Des économies d'énergie d'au moins 20 % (30 % pour les bâtiments commerciaux), ou
- Une réduction des émissions de CO2 d'au moins 20 %

Également, deux autres projets sont en cours à savoir :

- CAP VALORIS : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec la Banque de Développement Néerlandaise (FMO) & la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dédiée aux Entreprises qui opèrent dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles (Recyclage) afin de financer des projets répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis relatifs à leurs faisabilité et viabilité.
- CAP BLEU : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ligne dédiée au financement des investissements et des biens d'équipement destinés au prétraitement et traitement des eaux usées, à l'assainissement, à la réduction de la consommation d'eau, et à la réutilisation des eaux traitées. Cette ligne de financement est dédiée aux entités économiques privées et publiques de droit marocain opérant dans les activités suivantes :
  - Activité de valorisation des déchets : Récupération des déchets et réutilisation comme matière première ou comme énergie.
  - Activité d'enlèvement des déchets auprès du secteur privé : enlèvement des déchets de chez les unités industrielles qui les produisent.
  - Activité d'élimination des déchets : Elimination des déchets amenés par les prestataires qui les enlèvent de chez les producteurs.
  - Gestion déléguée des décharges contrôlées : Enfouissement des déchets, ou les sites sont appelés centres de valorisation et d'enfouissement (CEV).

Maghrebail participe au développement de projets en investissant dans des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur ).

### I.1. Maghrebail, une entreprise responsable et engagée RSE

Face aux grands enjeux de développement durable, Maghrebail s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui lui permet d'avoir un impact positif sur la société tout en assurant la performance et la stabilité de notre établissement de financement.

À l'instar du Groupe BANK OF AFRICA, Maghrebail ambitionne de se positionner comme un acteur responsable et respectueux du monde qui l'entoure, et prend en compte dans ses décisions et comportements les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Ces parties prenantes sont : les clients, les collaborateurs, les partenaires (fournisseurs et sous-traitants, fédérations professionnelles), les actionnaires, les organismes de régulation, et la société civile.

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de Maghrebail est fondée sur les meilleures pratiques, associant le Conseil d'Administration, les actionnaires et le management pour promouvoir notre action à long terme et garantir son impact positif sur la société.

Maghrebail œuvre chaque jour pour contribuer à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société. Être une entreprise responsable, c'est l'honneur et la fierté de notre métier. C'est notre projet d'entreprise.

Animé par une forte tradition de services aux entreprises et aux professionnels, Maghrebail a toujours placé l'éthique au cœur de la pratique de son métier. La relation de confiance que Maghrebail a su construire au fil du temps avec ses clients constitue aujourd'hui son premier capital. Afin de répondre à l'objectif fort de placer l'éthique au cœur de son métier, le Groupe Bank of Africa a mis en place une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui a été renforcée par la suite, en 2010. Cette démarche se structure autour de 4 grands piliers : responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

À Maghrebail, la RSE est une démarche structurée, qui implique l'ensemble des entités de la société et qui anime et guide ses décisions au quotidien à tous les niveaux. Les managers sont sensibilisés et impliqués à travers des séances de formation. C'est un engagement fort de la part de la société de financement crédit-bail, qui a pour volonté de faire évoluer en continu sa démarche RSE en interne et en externe.

### I.2. Développer une finance verte

Chez Maghrebail, les enjeux environnementaux ont été pleinement intégrés dans la stratégie de financement, en mettant un accent particulier sur la promotion de la finance verte. Dans ce cadre, Maghrebail propose des solutions de financement adaptées aux projets liés à l'énergie renouvelable, en particulier pour les installations photovoltaïques et les projets utilisant la biomasse. Ces initiatives visent à soutenir la transition énergétique au Maroc, en offrant des alternatives durables aux sources d'énergie traditionnelles. En plus l'expertise locale, la société bénéficie également de l'appui de la Banque BOA, qui lui permet d'accéder à des programmes de financement européens spécialisés dans la réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO2. Par exemple, à travers des partenariats avec des institutions financières européennes, la société participe au programme GEF (Green Economy Financing Facility), qui permet de financer des équipements écologiques performants, ainsi qu'au programme GVC (Green Value Chain), dédié à la réduction de l'empreinte carbone dans certains secteurs d'activités. Ces programmes viennent compléter son offre en matière de financement vert, renforçant ainsi notre engagement pour la protection de l'environnement et contribuant à la réduction de l'impact écologique des entreprises marocaines. Grâce à ces dispositifs, Maghrebail accompagne ses clients dans leurs projets de développement durable, en leur permettant d'accéder à des solutions de financement adaptées et avantageuses, tout en soutenant les objectifs nationaux et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Consciente du rôle majeur que joue la finance verte dans cette lutte, Maghrebail s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent de ses activités opérationnelles. Dans ce contexte, Maghrebail considère cette

action contre le changement climatique comme une priorité et s'est engagée à contribuer au financement de la transition vers une économie bas carbone.

Maghrebail n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique, elle mène néanmoins diverses actions dans le but de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et réduire d'année en année sa consommation de papier. Dans l'ensemble de ses activités, Maghrebail se mobilise de développer de nouveaux modèles permettant d'associer performance économique et impact positif pour la société.

Maghrebail a mis en place des produits spécifiques et avantageux permettant le financement des activités dont les impacts climatiques sont atténués et a participé pleinement au déploiement de projets des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

## II. Social

Le management de Maghrebail est particulièrement soucieux des conditions sociales de ses collaborateurs. La Société a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des avantages sociaux diversifiés à travers divers outils en place ou en cours de mise en place (étude de climat social, formations, évolution, etc.).

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, Maghrebail veille à améliorer de façon continue ses conditions de travail en mettant la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Cette valorisation vise à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel favorable à leur épanouissement et à l'évolution de leur carrière, et ce à travers une politique ressources humaines proactive qui s'articule autour des grands axes suivants :

- L'optimisation des Ressources humaines par une politique de rationalisation des effectifs en interne et une meilleure adéquation poste/profil ;
- Un système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant l'amélioration de la performance individuelle et collective ;
- Un système de rémunération motivant et équitable adossé aux performances ;
- Une politique sociale plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités et une amélioration continue des conditions de travail (médecine de travail, confort, hygiène...);
- Une forte implication des managers dans la gestion de leurs effectifs : plan de formation, promotion, rémunération... etc.

### II.1. Recrutement

La politique de recrutement Maghrebail se décline en fonction des métiers, des activités et des contextes géographiques mais favorise un processus de recrutement global homogène, comprenant systématiquement un entretien RH cherchant à mesurer l'adhésion du candidat aux valeurs de notre établissement. Maghrebail diversifie progressivement ses modes de recrutement en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Pour maintenir un équilibre constant, qualitatif et quantitatif, entre les emplois et les compétences, Maghrebail utilise plusieurs dispositifs de gestion de carrière : Contrats CDI, CDD, mobilité interne, les stages, etc.

Chez Maghrebail, le recrutement fait l'objet d'une planification des besoins inscrite et évaluée dans le cadre du processus budgétaire. Maghrebail recherche des profils avec des parcours d'excellence et en adéquation avec les valeurs de l'entreprise. Maghrebail favorise également la diversité des profils et des sources de recrutement.

Engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes, Maghrebail cherche à attirer, recruter et retenir de jeunes diplômés. Les anciens stagiaires représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés : un grand nombre des juniors embauchés en CDI chez Maghrebail étaient stagiaires ou en CDD.

Dans le même contexte, Maghrebail veille à développer en permanence l'attractivité de la marque employeur de Maghrebail et à préparer en amont le vivier de candidatures via un dispositif de communication visant à consolider notre présence auprès des jeunes diplômés.

## II.2. Gestion de carrières

Afin de garantir le développement professionnel des collaborateurs, la gestion de carrières des ressources humaines à Maghrebail constitue une des priorités de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Dans ce cadre, des entretiens individuels sont régulièrement programmés lors de l'exercice annuel d'appréciation, créant ainsi une occasion d'échanger sur le bilan des performances et les perspectives d'évolution.

Annuellement, un bilan des appréciations intégrant une analyse des différents outputs générés est soumis au Comité pour information et orientation.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité...).

La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

Le dispositif de gestion de carrières s'appuie sur des critères objectifs liés à la compétence et à la performance des collaborateurs.

Généralement les promotions et évolution des grades sont appliquées après les évaluations annuelles, en fonction du mérite et de l'ancienneté.

Toutefois, des promotions peuvent être données hors évaluations annuelles, dans le cas d'une mobilité interne pour assurer un poste suite à un départ ou nouvelle création d'entité ou activité.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité...). La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

## II.3. Rémunération

Au sein de Maghrebail, la rémunération des collaborateurs est déterminée en fonction du profil (formation, type de l'établissement, nombre d'année d'expérience professionnelle), de la nature du poste à intégrer et de la rareté de la compétence sur le marché.

Chaque année la revue des salaires est faite suite aux évaluations professionnelles, Cette évaluation annuelle des collaborateurs permet aussi la détermination des primes annuelles distribuées.

## II.4. Formation

En tant que société de financement en crédit-bail, Maghrebail attache une importance particulière à la formation de ses collaborateurs qui constituent la force vive sur laquelle reposent l'ensemble de ses réalisations. Le renforcement des activités de formation, s'inscrivant dans une logique de perfectionnement des compétences, contribue à accompagner la dynamique de changement et de croissance affirmée par Maghrebail. La politique de formation permet de préparer Maghrebail à faire face à un environnement externe en perpétuelle évolution et à réussir sa stratégie de développement.

La politique de formation s'articule autour des grands axes suivants :

- Formations d'initiation et d'intégration : elles concernent les nouvelles recrues et visent à leur permettre de comprendre le fonctionnement de Maghrebail et la maîtrise des postes qu'ils auront à occuper.
- Formations de mise à niveau : elles sont dispensées au profit des collaborateurs qui accusent des insuffisances dans les travaux qu'ils assurent ou qui sont appelés à assurer de nouvelles fonctions.
- Formations spécialisées : elles visent le perfectionnement des collaborateurs dans leurs domaines respectifs.

- Formations d'accompagnement aux évolutions financières, technologiques et réglementaires : elles permettent l'acquisition de nouvelles connaissances pour permettre au collaborateur d'assumer pleinement son rôle.

Maghrebail a également dispensé des formations sur mesure répondant aux besoins spécifiques des équipes, pour le développement des compétences « Métiers ». Ces formations visent essentiellement à renforcer les nouvelles compétences des collaborateurs : utilisation de nouvelles technologies, adaptation et amélioration continue des profils et alignement sur les meilleures pratiques du Groupe Bank of Africa.

## II.5. Évolution de la structure des effectifs de Maghrebail

Tableau 46 : Evolution de l'effectif global de Maghrebail par nature de contrat entre 2021 et fin juin 2024

Evolution de l'effectif	2021	2022	2023	S1 2024
Direction	10	9	10	18
Cadres moyens	66	76	73	64
Employés	34	27	28	32
<b>Total effectif permanent*</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>114</b>
<b>Taux d'encadrement**</b>	69,09%	75,89%	74,77%	71,93%

Source : Maghrebail

(\*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

(\*\*) Taux d'encadrement : Salariés direction + Salariés Cadres / Total effectif permanent

A fin 2022, l'effectif de Maghrebail s'élève à 112 salariés pour un taux d'encadrement de 75,9%.

A fin 2023, l'effectif de Maghrebail s'établit à 111 salariés pour un taux d'encadrement de 74,8%.

A fin juin 2024, l'effectif de Maghrebail s'établit à 114 salariés pour un taux d'encadrement de 71,93%.

Tableau 47 : Evolution de l'effectif global de Maghrebail par nature de contrat entre 2021 et fin juin 2024

Evolution de l'effectif	2021	2022	2023	S1 2024
CDI	110	112	111	114
CDD	0	0	0	0
Intérimaire	0	0	0	0
<b>Effectif global</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>114</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, l'ensemble des salariés de Maghrebail sont en CDI.

A fin 2023, l'effectif global de la société s'établit à 111, intégralement constitué de contrats CDI.

A fin juin 2024, l'effectif global s'élève à 114, constitué uniquement de contrats CDI. La société ne dispose pas de salariés en CDD ou en intérim.

Tableau 48 : Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par sexe entre 2021 et fin juin 2024

	2021	2022	2023	S1 2024
Hommes	50	53	60	62
Femmes	60	59	51	52
<b>Total effectif permanent*</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>114</b>

Source : Maghrebail

(\*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

En 2023, les hommes représentent plus de 54% de l'effectif de Maghrebail au moment où les femmes constituent près de 46% de l'effectif global.

A fin juin 2024, l'effectif de Maghrebail est composé à hauteur de 54,4% d'hommes et à 45,6% de femmes.

Tableau 49 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par tranche d'âge entre 2021 et fin juin 2024

Effectif	2021		2022		2023		S1 2024	
	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	
Moins de 25 ans	3	2,73%	2	1,79%	4	3,60%	6	5%
De 25 à 35 ans	35	31,82%	39	34,82%	32	28,83%	32	29%
De 35 à 45 ans	38	34,55%	36	32,14%	36	32,43%	<b>38</b>	<b>33%</b>
Plus de 45 ans	34	30,91%	35	31,25%	39	35,14%	38	33%
<b>Total effectif permanent*</b>	<b>110</b>	<b>100,00%</b>	<b>112</b>	<b>100,00%</b>	<b>111</b>	<b>100,00%</b>	<b>114</b>	<b>100%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 50 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par ancienneté entre 2021 et fin juin 2024

	2021	2022	2023	S1 2024
< 5 ans	35	37	39	<b>42</b>
5 - 10 ans	46	37	34	32
15 - 25 ans	20	28	28	30
25 - 35 ans	9	10	10	<b>10</b>
<b>Total effectif permanent*</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>114</b>

Source : Maghrebail

(\*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 51 Evolution de l'effectif global de Maghrebail par fonction entre 2021 et fin juin 2024

	2021	2022	2023	S1 2024
Direction Générale	3	2	3	3
Pôle Développement Commercial	45	45	43	44
Direction Juridique et Recouvrement	9	9	9	10
Direction Risque	3	6	8	7
Direction Financière	10	9	10	8
Direction Administrative	18	19	19	20
DRH	13	12	10	10
Direction Technologies et Systèmes d'information	4	3	3	4
Département Logistique	3	3	3	3
Département Organisation et pilotage	1	1	1	2
Département Contrôle Interne	4	3	2	3
<b>Effectif global</b>	<b>113</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>114</b>

Source : Maghrebail

Tableau 52 Rotation des employés sur la période 2021-S1 2024

	2021	2022	2023	S1 2024
Recrutements	10	14	18	7
Départs	6	14	16	8
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Source : Maghrebail

En 2022, Maghrebail a réalisé 14 recrutements et a enregistré 14 départs.

En 2023, Maghrebail a réalisé 18 recrutements et a connu 16 départs.

A fin juin 2024, la société a recruté 7 salariés et a enregistré 8 départs.

Tableau 53 Synthèse des indicateurs des ressources humaines 2021-S1 2024

	2021	2022	2023	S1 2024
Nombre de représentants du personnel	3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 4 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Source : Maghrebail

Effectif	2021	2022	2023	S1 2024
Nombre de jours de grève	-	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	1	4	3	2
<b>Nombre de licenciements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0
Cadres supérieurs	-	0	0	0
Cadres	-	0	0	0
Employés	-	0	0	0
<b>Nombre de démissions</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	14	8
Cadres supérieurs	-	0	0	1
Cadres	-	9	9	7
Employés	5	4	5	0
<b>Nombre de recrutements</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	18	7
Cadres supérieurs	-	2	0	0
Cadres	2	11	9	3
Employés	7	1	7	4
Nombres de litiges (collectifs ou individuels)	-	-	-	-

Source : Maghrebail

## II.6. Intéressement du personnel au capital

En dehors de la prime annuelle, aucun intéressement au capital n'a été accordé au personnel de la société au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

## II.7. Autres aspects de la démarche RSE

### II.7.1. Conformité

En référence aux meilleures pratiques et aux recommandations de la directive de Bank Al-Maghreb n°49/G, MAGHREBAIL en tant que filiale du Groupe Bank of Africa s'est doté, au cours de l'exercice 2017, d'une fonction « Conformité » qui a pour mission principale de s'assurer que cette dernière agit conformément aux règles et directives internes, à la législation et aux réglementations en vigueur, aux codes de conduite, et ce afin de se prémunir contre tous risques de non-conformité pouvant exposer MAGHREBAIL à des sanctions.

Au sein de MAGHREBAIL, la Direction conformité définit et met en œuvre la politique de prévention des risques de non-conformité tels que la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; la prévention contre la corruption et la fraude ; le respect des embargos financiers ; le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle ; la prévention des conflits d'intérêt et des abus de marché ; la protection des données à caractère personnel et la maîtrise des risques de non-conformité relatifs aux nouveaux produits/activités. Tous ces dispositifs contribuent à réduire le risque de réputation.

Dans cette même optique de renforcement du dispositif Sécurité Financière sur l'ensemble de ses volets (connaissance clientèle à l'entrée en relation, contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, lutte contre la corruption, et le respect des sanctions internationales) et d'application des nouvelles directives reçues de Bank Al Maghreb en 2019, de nouvelles procédures sont entrées en vigueur, de nouveaux projets ont été lancés et de nouvelles fonctionnalités dans les outils Sécurité Financière ont été déployées.

Au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, MAGHREBAIL au cours de l'année 2021 a complété et adapté son dispositif afin de prendre en compte les nouvelles exigences issues des textes réglementaires émanant d'autorités de contrôle

### II.7.2. Déontologie

Chez Maghrebail, le volet éthique et déontologique représente un engagement collectif capital, dans cette optique, un code de bonne conduite a été établi, mettant en évidence les valeurs à respecter par le personnel et qui ont pour noms : l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la méritocratie et la solidarité.

En plus des règles générales visant à préserver un bon climat social, ce code traite des sujets précis tels que le secret professionnel, la protection des données personnelles, la lutte contre les abus, la gestion des conflits d'intérêts et la prévention du blanchiment de capitaux. Il a été diffusé auprès de tous les employés qui ont signé un acte par lequel ils expriment leur adhésion et s'engagent à observer ses dispositions, et surtout à s'imprégner de son esprit dans leur travail quotidien.

Des formations sont également organisées sur ce thème au profit des nouvelles recrues pour leur transmettre les principes fondamentaux qui sous-entendent la vie au sein de Maghrebail et leur assurer une bonne intégration.

Pour s'assurer de la traduction dans les faits de ces valeurs d'éthique et de déontologie, des dispositifs ont été mis en place. Et pour faciliter la remontée des dysfonctionnements, tous les documents de référence (codes, chartes, politiques, etc.) confèrent au personnel le devoir d'alerte.

Sur le plan du contrôle, les responsables sont tenus, dans le cadre de la Surveillance permanente, de remonter à la cellule contrôle interne et conformité, les incidents éventuels détectés au cours de la période dans leurs entités respectives. Les dispositifs de contrôle permanent de 2ème niveau, de traitement des réclamations, de Médiation Interne et d'Inspection Générale concourent aussi à la détection éventuelle des comportements déviants qui sont présentés à une structure dépendant de la Direction Générale, qui prend des sanctions en cas d'irrégularités avérées. L'objectif étant de consolider en permanence le capital Confiance tant en interne que vis-à-vis des clients, des autres partenaires et du public.

## **PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES**

## I. Stratégie d'investissement

Les acquisitions réalisées par Maghrebail évoluent comme suit entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre de 2024 :

Nature	Montant des acquisitions en cours de l'exercice : En KMAD			
	2021	2022	2023	S1 2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 223</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>3563</b>
<b>Droit au bail</b>				
<b>Immobilisations en recherche et développement</b>				
<b>Autres immobilisations incorporelles d'exploitation</b>		<b>16</b>		<b>3563</b>
<b>Immobilisations incorporelles hors exploitation</b>	<b>1 223</b>	<b>11</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>34 174</b>	<b>2 805</b>	<b>6 999</b>	<b>70</b>
<b>Immeubles d'exploitation</b>	<b>31 528</b>	<b>1 546</b>	<b>5 940</b>	
<i>Terrain d'exploitation</i>	<i>9 529</i>		<i>703</i>	
<i>Immeubles d'exploitation. Bureaux</i>	<i>21 999</i>	<i>1 546</i>	<i>5 237</i>	
<i>Immeubles d'exploitation. Logements de fonction</i>				
<b>Mobilier et matériel d'exploitation</b>	<b>75</b>	<b>479</b>	<b>579</b>	<b>30</b>
<i>Mobilier de bureau d'exploitation</i>	<i>7</i>	<i>110</i>	<i>36</i>	<i>30</i>
<i>Matériel de bureau d'exploitation</i>				
<i>Matériel Informatique</i>	<i>68</i>	<i>126</i>	<i>137</i>	
<i>Matériel roulant rattaché à l'exploitation</i>		<i>163</i>	<i>406</i>	
<i>Autres matériels d'exploitation</i>		<i>80</i>		
<b>Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>56</b>	<b>347</b>	<b>236</b>	<b>40</b>
<b>Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>2 515</b>	<b>434</b>	<b>244</b>	
<i>Terrains hors exploitation</i>				
<i>Immeubles hors exploitation</i>	<i>1 632</i>			
<i>Mobiliers et matériel hors exploitation</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles hors exploitation</i>	<i>883</i>	<i>434</i>	<i>244</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>35 397</b>	<b>2 832</b>	<b>6 999</b>	<b>3633</b>

Source : Maghrebail

L'année 2021 a été marquée par un niveau d'investissement de 35 397 KMAD ayant principalement concerné (i) la mise en exploitation de biens antérieurement classés en immobilisations corporelles hors exploitation et (ii) l'acquisition d'une agence à Marrakech en mars 2021.

L'exercice 2022 a été marqué par un niveau d'investissement de 2 832 KMAD constitué principalement d'immobilisation corporelles.

L'exercice 2023 a été marqué par un niveau d'investissement de 6 999 KMAD, soit une hausse de +2,5x comparativement à fin 2022 en lien notamment avec la progression de +3,8x des investissements relatifs aux immeubles d'exploitation à 5 940 KMAD.

Le premier semestre de 2024 fait ressortir un niveau d'investissement de 3 633 KMAD, soit une baisse de 48,09% comparativement à fin 2023, s'expliquant notamment par le recul des investissements relatifs aux immobilisations corporelles de 6 999 KMAD à 70 KMAD. En revanche les investissements relatifs aux autres immobilisations incorporelles d'exploitation s'établissent à 3 563 KMAD à fin juin 2024 contre une enveloppe nulle en 2023 et correspondent à l'investissement engagé pour la mise à niveau du système d'information de l'entreprise.

### I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement

---

La stratégie de développement de Maghrebail se décline en deux axes primordiaux :

- Développement en Externe :
  - Renforcement de la synergie BANK OF AFRICA / Maghrebail. En effet, les produits Maghrebail sont commercialisés par l'ensemble des réseaux BANK OF AFRICA ;
  - Commercialisation de produits formatés<sup>12</sup> par Maghrebail et le réseau BANK OF AFRICA ;
  - Plan de prospection régulier de nouveaux clients ;
  - Animation du réseau fournisseur et négociation de partenariats ;
  - Croissance de la part de marché au cours des derniers exercices (23,67% à fin 2023 en termes d'encours). Maghrebail occupe ainsi la 2<sup>ème</sup> position dans le secteur du crédit-bail.
- Développement en Interne :
  - Une bonne gestion budgétaire et stratégie de maîtrise des coûts pour optimiser les marges bénéficiaires ;
  - Refonte de l'organisation et des attributions des différents départements pour une gestion plus efficace en interne ;
  - Migration d'une nouvelle version plus performante du progiciel EKIP V6 permettant une meilleure réactivité dans la gestion des contrats ;
  - Création et innovation d'un outil CRM « LEASEBOX », gratuit et sécurisé, permettant aux clients de retrouver en ligne toutes les informations nécessaires au suivi de leurs contrats ;
  - Formation du personnel et programme de mise à niveau dans plusieurs domaines.

### I.2. Principaux investissements de Maghrebail en cours

---

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Ces investissements IT concernent essentiellement la migration du système d'exploitation vers la nouvelle version qui s'est étendue entre les exercices 2021 et 2023. En 2024, le budget d'investissement alloué aux projets IT s'élève à 2,6 MMAD. Ces investissements concernent essentiellement la mise à niveau du réseau du siège et des bureaux de représentation ainsi que la mise en place de la signature électronique.

### I.3. Principaux investissements de Maghrebail pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

---

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

---

<sup>12</sup> Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immobilier Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

## II. Moyens techniques et informatiques

### II.1. Moyens informatiques

Maghrebail dispose de la nouvelle technologie ORACLE version 9i, basée sur des systèmes ouverts sur plusieurs plateformes :

- EKIP, un système fonctionnel doté des caractéristiques suivantes :
  - Modulaire par métier ;
  - Centralisé (toute l'information est centralisée d'où un accès rapide quel que soit le type d'information souhaitée) ;
  - Qui donne accès en temps réel à l'information ;
  - Organisé par gestions administratives organisant l'ensemble des process (qui ont été rationalisés pour éviter les redondances) et guidant l'utilisateur dans les activités qu'il doit accomplir ;
  - Gérant l'intégralité du cycle de vie du métier du leasing ;
  - Performant différents contrôles (système sécurisé par des interdictions d'accès, des prises de photos, des alertes, des informations obligatoires selon les étapes du process, des check-lists intégrées...) ;
  - Avec des fonctionnalités permettant une grande réactivité pour le lancement de nouveaux produits : barèmes faciles à paramétrer rapidement y compris frais refacturables (de dossiers, assurances) et commissions (d'apport, d'aval).
- Business Object, outil d'aide à la décision qui permet d'établir les éléments suivants :
  - Reporting internes de statistiques et de contrôles ;
  - Reporting's BAM (Bank el Maghrib).
- MEGA, système d'exploitation permettant de :
  - Gérer les process de manière rationnelle, partagée avec tous les acteurs de l'entreprise ;
  - Donner des précisions sur le rôle des collaborateurs et leurs interventions dans le process ;
  - Réaliser des mises à jour régulières.
- SAGE, logiciel de gestion comptable.

Par ailleurs, Maghrebail innove en 2012 pour rendre la consultation des dossiers de leasing transparente et plus accessible à ses clients. En créant « l'espace abonnés » au sein de son site web, elle permet à ses clients de retrouver en ligne, gratuitement et en toute sécurité, les informations utiles pour suivre la situation de leurs contrats.

Enfin, Maghrebail a lancé en 2013 une application mobile permettant la consultation des dossiers de leasing sur les smartphones et les tablettes. Cette nouvelle interface permet à l'utilisateur de (i) réaliser des simulations, (ii) faire des géolocalisations des agences de la société et (iii) découvrir les produits commercialisés par Maghrebail.

En 2016, MAGHREBAIL élargit l'ouverture de son système d'information et met à la disposition de ses fournisseurs la « LEASEBOX PARTENAIRES » qui permet de suivre la situation de leur commande jusqu'au règlement.

En 2017, Maghrebail s'associe au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne de ses factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI.

L'année 2023 est marquée par la transition de Maghrebail vers le nouveau système d'information Ekip 360, incarnant l'évolution vers une amélioration continue et une efficacité opérationnelle au sein de la société.

## II.2. Autres moyens techniques

### Plan de Continuité d'Activité

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de MAGHREBAIL établit une stratégie détaillée qui vise à assurer la résilience de l'entreprise face aux menaces et événements perturbateurs, en garantissant la continuité des opérations critiques et la protection des intérêts des parties prenantes. Ce plan permet à MAGHREBAIL de répondre efficacement aux crises, préservant ainsi la réputation de l'entreprise et la continuité de ses activités génératrices de valeur.

Structuré autour de quatre axes principaux, le PCA prévoit d'abord l'organisation d'une gestion de crise robuste pour répondre rapidement et efficacement aux incidents majeurs. Ensuite, une organisation permanente est mise en place afin de maintenir le PCA en mode opérationnel en tout temps. Le troisième axe est consacré au maintien des activités critiques, telles que la gestion commerciale et des engagements, la comptabilité, la trésorerie, la facturation, les prélèvements, les impôts et taxes, le recouvrement, ainsi que les reportings. Enfin, le quatrième axe concerne la sortie de crise avec des mesures claires pour rétablir les opérations normales dans les meilleurs délais.

Pour assurer la continuité de ces processus critiques, MAGHREBAIL se dote de tous les moyens nécessaires pour sécuriser son organisation, son système d'information, et protéger ses actifs clés. Chaque processus critique fait l'objet d'une analyse approfondie via un Bilan d'Impact d'Activité (BIA), qui identifie les activités à maintenir, les ressources nécessaires, ainsi que la Durée Maximale d'Interruption Acceptée (DMIA). Ce dispositif permet à MAGHREBAIL de respecter ses obligations légales, réglementaires et contractuelles, tout en protégeant ses activités essentielles et ses ressources en situation de crise.

Activités essentielles recensées à maintenir en cas de crise :

- la gestion commerciale et les engagements,
- la comptabilité, la trésorerie et le refinancement,
- la facturation et les prélèvements,
- les impôts et taxes,
- les reportings,
- l'après-vente,
- le recouvrement et contentieux,
- la gestion administrative et logistique.

#### Le support de ces processus

- Le système d'Information : l'étude portera à la fois sur la criticité des équipements existants et la connexion sur le site de backup à utiliser en cas de sinistre.
- Le site de repli.
- Les Ressources Humaines : les postes clés pour chaque service seront identifiés, et des relais seront désignés et éventuellement formés s'ils ne sont pas déjà polyvalents.
- Les moyens généraux : un site fonctionnel de repli sera prêt et équipé de moyens indispensables, pour assurer la continuité de l'activité en mode dégradé, en attendant de rétablir la situation sur le site de production, avec des délais prévus par étape.
- Documents contractuels & juridiques : spécialement les actes authentiques et les dossiers du personnel, qui doivent être à l'abri de tout sinistre.
- Les prestataires externes : notamment ceux qui assurent la maintenance des infrastructures (serveurs informatique, télécommunication...), ceux qui fournissent la logistique nécessaire au niveau du siège

(électricité, téléphonie, fourniture de bureau, imprimés...), ceux chez qui nous sous-traitons certains services (éditions de facturation ...), les bailleurs de fond pour les emprunts (les banques...). Nous devons s'assurer qu'ils sont eux même protégés par un PCA contre toute perturbation opérationnelle pouvant nous impacter, et revoir les contrats signés avec eux (engagements, clauses des contrats...).

### **Dispositif de Contrôle Interne**

Le système de contrôle interne mis en place par Maghrebail repose sur un ensemble d'éléments qui lui assurent une bonne maîtrise de ses activités. Parmi ces éléments :

- Une stratégie claire et évolutive ;
- Une définition claire des responsabilités au sein de la société ;
- Des fiches de description de postes ;
- Un système efficace de prise de décision basé sur des comités spécialisés ;
- Un Comité d'Audit et des Risques, instauré par le Conseil d'Administration ;
- Une Indépendance du contrôle interne ;
- Des procédures de travail formalisées et détaillées ;
- Des reportings périodiques ;
- Un rapport annuel intégrant l'ensemble des éléments exigés par la circulaire.

Maghrebail a organisé son système de Contrôle Interne en deux types de contrôles complémentaires, un contrôle permanent et un contrôle périodique. Le contrôle permanent est organisé comme suit :

- Un contrôle de premier niveau, consistant en les contrôles effectués par la personne qui initie l'opération ou par son responsable hiérarchique direct.
- Un contrôle de second niveau, Contrôle exercé par les fonctions indépendantes de contrôle permanent (Risque, Contrôle Permanent, Conformité, Finance...) : Fonctions exclusivement dédiées au contrôle permanent sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risque et indépendantes des entités opérationnelles. Le département du contrôle Permanent est rattaché au Directeur Général en charge du Pôle Support.
- Un contrôle de 3ème niveau assuré par l'audit interne de Maghrebail et le Contrôle Général Groupe Bank of Africa : Le contrôle de 3ème niveau est un dispositif indépendant des entités opérationnelles ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne de Maghrebail. Le département Audit interne est rattaché directement au comité d'audit et des risques.

Le rôle des différents organes de contrôle se présentent comme suit :

- ✚ Le Contrôle permanent : veille à la cohérence, à l'efficacité et au caractère exhaustif du dispositif de contrôle permanent déployé au sein de Maghrebail sur la base des risques liés aux opérations et identifie les principales faiblesses et les actions de corrections appropriées (dont il assure le suivi de mise en œuvre).
- ✚ Le Contrôle périodique : veille à fournir au management une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporter des conseils pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et, de gouvernement d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.
- ✚ La Conformité : a pour mission principale de s'assurer que cette dernière agit conformément aux règles et directives internes, à la législation et aux réglementations en vigueur, aux codes de conduite, et ce afin de se prémunir contre tous risques de non-conformité pouvant exposer Maghrebail à des sanctions.

Maghrebail s'est doté d'une charte de Contrôle interne qui définit notamment les objectifs, les principes, les structures, les fonctions et les responsabilités, ainsi que les principales caractéristiques des systèmes de

contrôle interne de Maghrebail. Cette charte se réfère également aux normes du groupe Bank Of Africa et aux meilleurs standards et pratiques de la profession. Cette charte de Contrôle interne constitue l'un des référentiels majeurs sur lesquels doivent s'appuyer tous les collaborateurs de Maghrebail quels que soient leurs responsabilités et leurs domaines d'activité.

## **PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR**

## I. Informations financières sélectionnées entre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024

### Evolution des principaux indicateurs d'exploitation

En KMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23	TCAM 21-23
Produit net bancaire	363 141	440 734	21,40%	332 124	-24,64%	-4,37%
Résultat brut d'exploitation	278 004	356 842	28,40%	247 655	-30,60%	-5,62%
<b>Résultat net</b>	<b>99 051</b>	<b>118 952</b>	<b>20,10%</b>	<b>127 808</b>	<b>7,45%</b>	<b>13,59%</b>

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail sur la période 2021 et 2023 se présente comme suit :

- Une baisse annuelle moyenne du PNB de -4,37% passant de 363 141 KMAD en 2021 à 440 734 KMAD en 2022 (soit +21,40%) puis à 332 124 KMAD en 2023 (soit -24,64%) ;
- Une baisse annuelle moyenne du résultat brut d'exploitation de -5,62% qui s'établit à 247 655 KMAD en 2023 contre 278 004 KMAD en 2021 et 356 842 KMAD en 2022 ;
- Une croissance annuelle moyenne du résultat net de 13,59% passant de 99 051 KMAD en 2021 à 118 952 KMAD en 2022 pour atteindre 127 808 KMAD en 2023.

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var S1 24-S1 23
Produit net bancaire	165 196	196 708	19,1%
Résultat brut d'exploitation	121 746	142 865	17,3%
<b>Résultat net</b>	<b>62 726</b>	<b>67 807</b>	<b>8,1%</b>

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail entre juin 2023 et juin 2024 se présente comme suit :

- Une hausse du PNB semestriel de 19,1% à 196,7 MMAD à fin juin 2024 contre 165,2 MMAD à fin juin 2023 ;
- Une appréciation de 17,3% du résultat brut d'exploitation, passant de 121,7 MMAD en juin 2023 à 142,9 MMAD en juin 2024 ;
- Un résultat net semestriel en amélioration de 8,1% à 67,8 MMAD à fin juin 2024 contre 62,7 MMAD à fin juin 2023.

### Evolution des principaux indicateurs bilanciers

En KMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23	TCAM 20-22
Immobilisations données en crédit-bail	11 616 846	12 330 306	6,14%	12 807 069	3,87%	5,00%
Dettes envers les établissements de crédit	7 254 397	8 272 561	14,04%	8 779 739	6,13%	10,01%
<b>Total bilan</b>	<b>11 895 378</b>	<b>12 563 901</b>	<b>5,62%</b>	<b>12 986 140</b>	<b>3,36%</b>	<b>4,48%</b>

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers de Maghrebail sur la période 2021 et 2023 se présente comme suit :

- Une progression annuelle moyenne des immobilisations données en crédit-bail de 5,00% passant de 11 617 MMAD en 2021 à 12 330 MMAD en 2022 (soit +6,14%) puis à 12 807 MMAD en 2023 (soit +3,87%) ;
- Une augmentation annuelle moyenne des dettes envers les établissements de crédit de 10,01% passant de 7 254 MMAD en 2021 à 8 273 MMAD en 2022 (soit +14,04%) puis à 8 780 MMAD en 2023 (soit +6,13%) ;

- Une hausse annuelle moyenne du total bilan de 4,48% passant de 11 896 MMAD en 2021 à 12 564 MMAD en 2022 (soit +5,62%) puis à 12 986 MMAD en 2023 (soit +3,36%).

En KMAD	2023	S1 2024	Var
Immobilisations données en crédit-bail	12 807 069	12 675 183	-1,03%
Dettes envers les établissements de crédit	8 779 739	8 246 331	-6,08%
<b>Total bilan</b>	<b>12 986 140</b>	<b>12 877 359</b>	<b>-0,84%</b>

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux de Maghrebail entre fin 2023 et juin 2024 se présente comme suit :

- Une baisse de 1,03% des immobilisations données en crédit-bail passant de 12 807,1 MMAD à fin 2023 à 12 675,2 MMAD en juin 2024 ;
- Un retrait de 6,08% des dettes envers les établissements de crédit passant de 8 780 MMAD à fin 2023 à 8 246,3 MMAD en juin 2024 ;
- Une diminution de 0,84% du total bilan passant de 12 986,1 MMAD à fin 2023 à 12 877,4 MMAD à fin juin 2024.

## II. Rapport général des commissaires aux comptes

### II.1. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.086.957.998,28 MAD** dont un bénéfice net de **127.807.973,35 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

##### Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2023, l'encours net des immobilisations données en Crédit-Bail s'élève à MMAD 12.807, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.639.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

##### Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par MAGHREBAIL ;
- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

**Casablanca, le 26 mars 2024**

**Ghali GUESSOUS**

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

**Mohamed HDID**

HDID & ASSOCIES

Associé

## II.2. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.028.359.124,2 MAD** dont un bénéfice net de **118.952.207,01 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

#### Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-AI-Maghrib, MAGHREBAIL a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2022, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 12.330, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.488.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

#### **Réponse d'audit :**

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2023

**Faiçal MEKOUAR**

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

**Moutai CHAOUKI**

BDO Audit, Tax & Advisory S.A

Associé

### II.3. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **978.616.017,91 MAD** dont un bénéfice net de **99.051.072,95 MAD**. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

##### Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-AI-Maghrib, MAGHREBAIL a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 11.617, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.356

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

#### **Réponse d'audit :**

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 22 mars 2022

**Faiçal MEKOUAR**

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

**Moutai CHAOUKI**

BDO Audit, Tax & Advisory S.A

Associé

### III. Contexte du déroulement des exercices 2022 et 2023

Le secteur du leasing en 2022 a réussi à retrouver le niveau de production de 2019 d'avant la pandémie et ce, en dépit des tensions géopolitiques qui affectent la région européenne et leurs répercussions sur les coûts de l'énergie et des autres matières premières.

Dans ce contexte difficile, Maghrebail a pu consolider en 2022 sa position d'acteur majeur du secteur, avec 24% de part de marché et enregistrer des performances financières et prudentielles extrêmement satisfaisantes.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la hausse du taux directeur décidée par Bank Al-Maghrib afin de lutter contre les tensions inflationnistes.

Dans ce contexte particulier, Maghrebail a pu afficher en 2023 une croissance de 3,4% de ses encours, consolidant ainsi sa part de marché à 23,67 % ce qui en fait un acteur majeur du secteur du leasing.

### V. Analyse des états des soldes de gestion

#### V.1. Présentation des états des soldes de gestion

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion de la société Maghrebail sur la période 2021-2023 :

##### États des soldes de gestion

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22	2023	Var. 22-23	Tcam 2021-2023
Intérêts et produits assimilés	323	5 396	16,71x	1 354	-74,91%	<b>104,74%</b>
Intérêts et charges assimilés	334 358	329 346	-1,50%	359 146	<b>9,05%</b>	<b>3,64%</b>
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-334 035</b>	<b>-323 950</b>	<b>3,02%</b>	<b>-357 791</b>	<b>-10,45%</b>	<b>-3,49%</b>
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 786 772	3 974 742	4,96%	3 997 917	0,58%	<b>2,75%</b>
Charges sur immobilisations en crédit-bail	3 089 154	3 208 446	3,86%	3 308 126	<b>3,11%</b>	<b>3,48%</b>
<b>Résultat des opérations de crédit-bail</b>	<b>697 618</b>	<b>766 296</b>	<b>9,84%</b>	<b>689 791</b>	<b>-9,98%</b>	<b>-0,56%</b>
Commissions perçues	742	810	9,16%	1 297	60,12%	<b>32,21%</b>
Commissions servies	3 707	3 433	-7,39%	2 466	<b>-28,17%</b>	<b>-18,44%</b>
<b>Marge sur commissions</b>	<b>-2 965</b>	<b>-2 623</b>	<b>11,53%</b>	<b>-1 169</b>	<b>55,43%</b>	<b>-37,21%</b>
Résultat des opérations sur titres de transaction			n/a			
Résultat des opérations sur titres de placement			n/a			
Résultat des opérations de change	1 475		-100,00%			
Résultat des opérations sur produits dérivés			n/a			
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>1 475</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>			
Divers autres produits bancaires	1 142	1 096	-4,03%	1 374	25,36%	<b>9,69%</b>
Divers autres charges bancaires	94	85	-9,57%	81	-4,71%	<b>-7,17%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>363 141</b>	<b>440 734</b>	<b>21,37%</b>	<b>332 124</b>	<b>-24,64%</b>	<b>-4,37%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières			-			
Autres produits d'exploitation	4 574	3 130	-31,57%	3 497	11,73%	<b>-12,56%</b>
Autres charges d'exploitation	1 660	710	-57,23%	477	-32,82%	<b>-46,40%</b>
Charges générales d'exploitation	88 051	86 312	-1,97%	87 489	1,36%	<b>-0,32%</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>278 004</b>	<b>356 842</b>	<b>28,36%</b>	<b>247 655</b>	<b>-30,60%</b>	<b>-5,62%</b>
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-84 270	-86 007	2,06%	-52 492	-38,97%	<b>-21,08%</b>

Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-20 392	-59 656	192,55%	32 909	-155,16%	NS
<b>Résultat courant</b>	<b>173 342</b>	<b>211 179</b>	<b>21,83%</b>	<b>228 073</b>	<b>8,00%</b>	<b>14,71%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>2 368</b>	<b>-10 176</b>	<b>NS</b>	<b>-12 739</b>	<b>25,19%</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés	76 658	82 050	7,03%	87 526	6,67%	6,85%
<b>Résultat net</b>	<b>99 051</b>	<b>118 952</b>	<b>20,09%</b>	<b>127 808</b>	<b>7,45%</b>	<b>13,59%</b>

Source : Maghrebail

### V.1.1. Produit net bancaire

Le tableau suivant présente la constitution du Produit Net Bancaire (PNB) sur la période 2021-2023 :

*Variation du Produit Net Bancaire sur les 3 derniers exercices*

En KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var 22-23%
Marge d'intérêt	-334 035	-323 950	3,02%	-357 791	-10,45%
Résultat des opérations de crédit-bail	697 618	766 296	9,84%	689 791	-9,98%
Marge sur commissions	-2 965	-2 623	11,53%	-1 169	55,43%
Divers autres produits bancaires	1 142	1 096	-4,03	1 374	25,36%
Diverses autres charges bancaires	94	85	-9,57%	81	-4,71%
Résultat des opérations de change	1 475	0	n.a	0	n.a
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>363 142</b>	<b>440 734</b>	<b>21,37%</b>	<b>332 124</b>	<b>-24,64%</b>
Encours net comptable *	11 178 590	11 827 174	5,80%	12 231 450	3,42%
<b>Produit Net Bancaire / Encours net comptable *</b>	<b>3,25%</b>	<b>3,73%</b>	<b>0,48 pts</b>	<b>2,72%</b>	<b>-1,01pt</b>

Source : Maghrebail

(\* ) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2021, 2022 et 2023

En 2022, le PNB augmente de 21,37% comparé à l'exercice 2021 et ce principalement grâce à un allègement du déficit de la marge d'intérêt de 3,02% à -324 MMAD (vs. - 334 MMAD) et la hausse du résultat des opération de crédit-bail de 9,84% pour s'établir a 767 MMAD contre 698 MMAD en 2021.

En ce qui concerne le ratio PNB/Encours net comptable, il s'élève à 3,73% en 2022 contre 3,25% en 2021. Cette amélioration est en corrélation avec la progression du PNB entre 2021 et 2022 portée par la hausse de l'Encours net comptable de 5,80%.

En 2023, le PNB diminue de 24,64% par rapport à 2022 pour s'établir à 332 124 KMAD contre 440 734 KMAD en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de 9,98% du résultat des opérations de crédit-bail à 689 791 KMAD (contre 766 296 KMAD en 2022) et par le recul de la marge nette d'intérêts à -357 791 KMAD (contre -323 950 KMAD). En revanche, le déficit de la marge sur commissions s'allège de 55,43% à -1 169 KMAD (contre - 2 623 KMAD).

Pour sa part, le ratio PNB/Encours net comptable affiche un retrait de -1,01 pts à 2,72% (contre 3,73% en 2022) s'expliquant notamment par la baisse constatée du PNB et ce, en dépit de l'amélioration de l'encours net comptable.

**Marge d'intérêt :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt sur la période 2021-2023 :

*Variation de la marge d'intérêt sur les 3 derniers exercices*

En KMAD	2021	2022	Var.21-22%	2023	Var.23-22%
Intérêts et produits assimilés*	323	5 396	16,7x	1 354	-74,91%
Intérêts et charges assimilés	334 358	329 346	-1,50%	359 146	9,05%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-334 035</b>	<b>-323 950</b>	<b>3,02%</b>	<b>-357 791</b>	<b>-10,45%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

En 2022, les intérêts et produits assimilés ressortent en hausse de 16,7x à 5 396 KMAD au moment où les intérêts et charges assimilées reculent de 1,50% pour s'établir à 329 346 KMAD. La marge d'intérêt s'améliore ainsi de 3,02% pour se situer à -323 950 KMAD.

En 2023, les intérêts et produits assimilés affichent une baisse significative de 74,91% à 1 354 KMAD contre 5 396 KMAD en 2022. Pour leur part, les intérêts et charges assimilées augmentent de 9,05%, passant de 329 346 KMAD en 2022 à 359 146 KMAD en 2023 consécutivement à une hausse de 21,7% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits à 299,7 MMAD, toutefois compensée par une baisse de 28,4% des intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis à 59,4 MMAD. La marge d'intérêt creuse ainsi son déficit à -357 791 KMAD en 2023 contre -323 950 KMAD en 2022.

▪ **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail sur la période 2021-2023 se présente comme-suit :

*Variation du résultat des opérations sur crédit-bail au cours des 3 derniers exercices*

En KMAD	2021	2022	Var.21-22%	2023	Var.21-22%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 786 772	3 974 742	4,96%	3 997 917	0,58%
Charges sur immobilisations en crédit-bail *	3 089 154	3 208 446	3,86%	3 308 126	3,11%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail **</b>	<b>697 618</b>	<b>766 296</b>	<b>9,84%</b>	<b>689 791</b>	<b>-9,98%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail

(\*\*) Le résultat des opérations de crédit-bail n'intègre pas les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se calculent selon le mode linéaire sur la durée des contrats correspondants.

Sur la période 2021-2022, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 766 MMAD soit une progression de 9,84% par rapport à l'exercice précédent. Une évolution liée principalement à la hausse de 4,96% des produits sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 3 975 MMAD malgré l'évolution des charges sur immobilisation en crédit-bail de 3,86% pour s'établir à 3 208 MMAD.

Sur la période 2022-2023, le résultat des opérations de crédit-bail s'établit à près de 690 MMAD, marquant une baisse de 9,98% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à une légère augmentation de 0,58% des produits sur immobilisations en crédit-bail à 3 998 MMAD, tandis que les charges sur immobilisations en crédit-bail augmentent de 3,11% pour atteindre 3 308 MMAD en 2023.

#### Contribution des principaux clients aux produits sur immobilisations en crédit-bail

En KMAD	Part en % en 2021	Part en % en 2022	Part en % en 2023
Client 1	5,71%	6,71%	4,50%
Client 2	1,05%	1,08%	1,48%
Client 3	0,92%	1,01%	1,00%
Client 4	0,82%	0,90%	0,99%
Client 5	0,77%	0,71%	0,96%

Source : Maghrebail

En 2022, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent quelques 10,41% des produits sur immobilisations en crédit-bail, soit une part en hausse de 1,14 pts.

En 2023, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent près de 8,93% des produits sur immobilisations en crédit-bail, en retrait de 1,48 pts.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge d'intérêt sur la période 2021-2023 :

#### Taux de marge d'intérêt

	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Taux de rendement moyen des crédits	6,36%	6,08%	-28,36 pbs	6,34%	26,36 pbs
Coût moyen des ressources	3,40%	3,18%	-22,31 pbs	3,45%	27,31 pbs
<b>Taux de Marge d'intérêt*</b>	<b>2,96%</b>	<b>2,90%</b>	<b>-6,05 pbs</b>	<b>2,89%</b>	<b>-0,95 pbs</b>

Source : Maghrebail

(\*) Taux de marge d'intérêt = Taux de rendement moyen des crédits - Coût moyen des ressources.

Taux de rendements moyen des crédits = rendement total lié aux crédits/total crédits

Coût moyen des ressources = coûts et charges afférentes aux ressources/total ressources

Calculé sur la base de l'encours financier des immobilisations données en crédit-bail en fin d'exercice

#### ➤ Revue 2021-2022 :

A fin 2022, le taux de rendement moyen des crédits a diminué de 28 pbs à 6,08% (contre 6,36 % en 2021) quand le coût moyen des ressources a baissé de 22 pbs pour s'établir à 3,18%. Le taux de marge d'intérêt a ainsi légèrement diminué de 6 pbs pour s'établir à 2,90%, contre 2,96% en 2021.

#### ➤ Revue 2022-2023 :

Au terme de l'année 2023, le taux de rendement moyen des crédits s'est amélioré de 26,36 pbs à 6,34% (contre 6,08% en 2022) au moment où le coût moyen des ressources augmente de 27,31 pbs à 3,45% (contre 3,18% en 2022). Le taux de marge d'intérêt a ainsi baissé de 0,95 pbs à 2,89% contre 2,90% en 2022, compte tenu d'une hausse du coût moyen des ressources plus importante que celle du taux de rendement moyen des crédits.

▪ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions sur la période 2021-2023 :

*Variation de la marge sur commissions sur les 3 derniers exercices*

En KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var. 22-23%
Commissions perçues	742	810	9,16%	1 297	60,12%
Commissions servies	3 707	3 433	-7,39%	2 466	-28,17%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>-2 965</b>	<b>-2 623</b>	<b>11,53%</b>	<b>-1 169</b>	<b>-55,43%</b>

Source : Maghrebail

Les commissions perçues se composent principalement des commissions de gestion dans le cadre du mandat spécial donné par Bank of Africa à Maghrebail pour réaliser des opérations de financement en crédit-bail au profit de clients.

Les commissions servies se composent principalement des commissions sur prestations de service de crédit, des commissions sur moyens de paiement et des autres commissions sur prestation de service.

La marge sur commissions de Maghrebail est négative sur la période 2022-2023, passant de -2,6 MMAD en 2022 à -1,2 MMAD en 2023.

Les commissions servies ont atteint 2,5 MMAD en 2023 contre 3,4 MMAD en 2022. Cela s'explique par la réalisation des frais d'émission des emprunts en lien avec les dates de mise place des BSF en début d'exercice 2022 contrairement à l'exercice 2023 réalisés en T4.

Les commissions perçues sont quant à elle passées de 0,8 MMAD en 2022 à 1,3 MMAD en 2023, liées aux commissions de gestion de l'activité de portage.

Il convient de noter que les commissions servies ressortent en baisse à 3,4 MMAD en 2022 contre 3,7 MMAD en 2021.

Les commissions perçues sont quant à elle passées de 0,7 MMAD en 2021 à 0,8 MMAD en 2022, en lien avec la hausse des commissions de gestion.

**V.1.2. Résultat brut d'exploitation**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var.22-23%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>363 141</b>	<b>440 734</b>	<b>21,4%</b>	<b>332 124</b>	<b>-24,64%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	n/a	0	n/a
Autres produits d'exploitation	4574	3130	-31,6%	3 497	11,73%
Autres charges d'exploitation	1660	710	-57,2%	477	-32,82%
Charges générales d'exploitation	88051	86312	-2,0%	87 489	1,36%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>278 004</b>	<b>356 842</b>	<b>28,4%</b>	<b>247 655</b>	<b>-30,60%</b>

Source : Maghrebail

Sur la période 2022-2023, le résultat brut d'exploitation affiche une baisse de 30,6%, passant de près de 357 MMAD en 2022 à près de 248 MMAD en 2023, intégrant un retrait de 24,64% du produit net bancaire à 332 MMAD, un recul de 32,82% des autres charges d'exploitation à 0,5 MMAD, une hausse de 11,73% des autres produits d'exploitation à 3,5 MMAD et une progression de 1,36% des charges générales d'exploitation à 87 MMAD.

▪ **Charges générales d'exploitation :**

L'évolution des charges générales d'exploitation sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

*Variation des charges générales d'exploitation au cours des 3 dernières années*

En KMAD	2021	2022	Var.21-22%	2023	Var.22-23%
Charges de personnel	38 556	38 025	-1,38%	39 999	5,19%
Impôts et taxes	1 860	2 745	47,58%	2 464	-10,24%
Charges externes	40 730	41 618	2,18%	39 272	-5,64%
Autres charges générales d'exploitation	2 166	1 778	-17,91%	4 365	2,46x
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	4 739	2 147	-54,70%	1 386	-35,44%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>88 051</b>	<b>86 312</b>	<b>-1,97%</b>	<b>87 489</b>	<b>1,36%</b>

Source : Maghrebail

En 2022, les charges générales d'exploitation diminue légèrement à 86,3 MMAD, soit une baisse de 1,97% (contre 88,1 MMAD en 2021). Cette maîtrise des charges en 2022 résulte principalement de la baisse de 54,70% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles à 2 MMAD contre 5 MMAD ayant permis de compenser les hausses de 47,58% des impôts et taxes (2,7 MMAD en 2022 contre 1,9 MMAD en 2021).

Sur la période 2022-2023, les charges générales d'exploitation se sont établies à 87,5 MMAD, soit une hausse de 1,36% par rapport à fin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de +5,19% des charges de personnel à près de 40 MMAD et de +2,46x des autres charges générales d'exploitation à 4,4 MMAD toutefois atténuée par une baisse de 10,24% des impôts et taxes à 2,5 MMAD en 2023 (contre 2,7 MMAD en 2022).

Par ailleurs, les charges externes de la Société sur les trois dernières années se présentent comme suit :

*Variation des charges externes au cours des 3 dernières années*

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Loyers de crédit-bail et de location	3 385	3 413	0,83%	3 395	-0,53%
Frais d'entretien et de réparation	10 357	7 518	-27,41%	7 628	1,46%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 872	15 752	13,55%	15 133	-3,93%
<i>Dont commissions versées à Bank of Africa*</i>	5252	n.a	n.a	n.a	n.a
Primes d'assurances	1 019	947	-7,07%	514	-45,72%
Transports et déplacements	692	907	31,07%	1 123	23,81%
Missions et réceptions	156	273	75,00%	316	15,75%
Publicité, publications et relations publiques	180	206	14,44%	132	-35,92%
Autres charges externes	11 068	12 602	13,86%	11 034	-12,44%
<b>Total charges externes</b>	<b>40 730</b>	<b>41 618</b>	<b>2,18%</b>	<b>39 274</b>	<b>-5,63%</b>

Source : Maghrebail

(\*) Rémunérations effectuées dans les conditions normales du marché

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

En 2022, les charges externes augmentent de 2,18% pour atteindre 41,6 MMAD contre 40,7 MMAD en 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse de 13,55% des rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour atteindre 15,8 MMAD (contre 13,9 MMAD en 2021 et de 31,07% des transports et déplacements à 0,9 MMAD (contre 0,7 MMAD en 2021). En revanche, les frais d'entretien et de réparation baissent de 27,41% à 7,5 MMAD (contre 10,4 MMAD) au moment où les primes d'assurances reculent de 7,07% à près de 0,9 MMAD (contre 1 MMAD en 2021).

En 2023, les charges externes s'allègent de 5,63% à 39,3 MMAD en glissement annuel contre 41,6 MMAD en 2022. Cette baisse s'explique notamment par un retrait de 12,45% des autres charges externes à 11 MMAD (contre 12,6 MMAD en 2022), un recul de 3,93% des rémunérations d'intermédiaires et honoraires à 15,1 MMAD (contre 15,7 MMAD en 2022) et une diminution de 45,72% des primes d'assurance à 0,5 MMAD (contre 0,9 MMAD en 2022).

▪ **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2021-2023 :

*Coefficient d'exploitation*

En KMAD	2021	2022	Var.21-22%	2023	Var.22-23%
Charges générales d'exploitation	88 051	86 312	-1,97%	87 489	1,36%
Produit Net Bancaire	363 141	440 734	21,37%	332 124	-24,64%
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>24,25%</b>	<b>19,58%</b>	<b>-4,66pt</b>	<b>26,34%</b>	<b>6,76pt</b>

Source : Maghrebail

En 2022, le coefficient d'exploitation est descendu à 19,58%, soit une baisse de 4,66 pts, induite par une hausse de 21,37% à 440,7 MMAD du produit net bancaire conjuguée à une baisse des charges générales d'exploitation de 1,97% à 86,3 MMAD.

En 2023, le coefficient d'exploitation s'est établi à 26,34%, en hausse de 6,76 points comparativement à fin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par un repli de 26,64% du produit net bancaire à 332 MMAD, conjugué à une hausse de 1,36% des charges générales d'exploitation à 87,5 MMAD.

**V.1.3. Résultat courant**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant sur la période 2021-2023 :

*Variation du résultat courant entre 2021 et 2023*

En KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var.22-23%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>278 004</b>	<b>356 842</b>	<b>28,36%</b>	<b>247 655</b>	<b>-30,60%</b>
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-84 270	-86 007	2,06%	-52 492	-38,97%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-20 392	-59 656	192,55%	32 909	n.a
<b>Résultat courant</b>	<b>173 342</b>	<b>211 179</b>	<b>21,83%</b>	<b>228 073</b>	<b>8,00%</b>

Source : Maghrebail

En 2022, le résultat courant progresse de 21,83% à 211,2 MMAD contre 173 MMAD en 2021. Cette amélioration s'explique notamment par une hausse de 28,36% du résultat brut d'exploitation à 356,8 MMAD et par une hausse de 2,06% des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance à -86 MMAD contre -84,3 MMAD une année auparavant.

En 2023, le résultat courant s'améliore de 8% à 228,1 MMAD contre 211,2 MMAD une année auparavant en raison d'un allègement des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 38,97% à -52,5 MMAD ayant atténué le recul de 30,6% du résultat brut d'exploitation à 247,7 MMAD.

▪ **Evolution du coût du risque :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque sur la période 2021-2023 :

*Variation du coût du risque entre 2021 et 2023*

En KMAD	2021	2022	Var.21-22%	2023	Var.22-23%
<b>Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance</b>	<b>233 562</b>	<b>265 726</b>	<b>13,77%</b>	<b>201 340</b>	<b>-24,23%</b>
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	179 508	173 302	-3,46%	179 808	3,75%
Pertes sur créances irrécouvrables	287	0	-100,00%	0	n.a
Autres dotations aux provisions	53 767	92 424	71,90%	21 532	-76,70%
<b>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</b>	<b>128 899</b>	<b>120 061</b>	<b>-6,86%</b>	<b>181 758</b>	<b>51,39%</b>
Reprises de provisions pour créances en souffrance	95 524	87 294	-8,62%	127 317	
Récupérations sur créances amorties	0		n/a	0	n.a
Autres reprises de provisions	33375	32 767	-1,82%	54 441	66,15%
<b>Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>104 663</b>	<b>145 665</b>	<b>39,18%</b>	<b>19 582</b>	<b>-86,56%</b>
<b>Coût net du risque (*)</b>	<b>84 271</b>	<b>86 007</b>	<b>2,06%</b>	<b>52 492</b>	<b>-38,97%</b>
<b>Encours net comptable</b>	<b>11 616 846</b>	<b>12 330 306</b>	<b>6,14%</b>	<b>12 807 069</b>	<b>3,87%</b>
<b>Coût net du risque en % (**)</b>	<b>0,73%</b>	<b>0,70%</b>	<b>-0,03 pt</b>	<b>0,41%</b>	<b>-0,29pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

(\*\*) Coût net du risque / encours net comptable

### Evolution 2021/2022

Sur la période 2021-2022, le coût net du risque en pourcentage reste quasiment stable à 0,70%. Cette maîtrise du coût en 2022, résulte principalement de la hausse du coût net du risque à 86 MMAD (contre 84 MMAD en 2021), combinée à la hausse de l'encours net comptable à 12 330 MMAD, soit une évolution de 2,06% et 6,14% respectivement.

### Evolution 2022/2023

En 2023, le coût net du risque en pourcentage baisse de 0,29 pts à 0,41% (contre 0,70% en 2022). Cet allègement s'explique principalement par une appréciation de 3,87% de l'encours net comptable à 12,8 MMAD en 2023 (contre 12,3 MMAD en 2022), conjuguée à un repli de 38,97% du coût net du risque à 52,5 MMAD (contre 86 MMAD en 2022).

### Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant sur la période 2021-2023 se présente comme-suit :

#### Variation du résultat non courant entre 2021 et 2023

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Produits non courants	18 412	406	-97,79%	14 703	36,21x
Charges non courantes	16 044	10 582	-34,04%	27 442	2,59x
<b>Résultat non courant</b>	<b>2 368</b>	<b>-10 176</b>	<b>-4,3x</b>	<b>-12 739</b>	<b>25,19%</b>

Source : Maghrebail

En 2022, le résultat non courant ressort déficitaire à -10,2 MMAD contre un excédent de 2,4 MMAD en 2021. Cela s'explique par un repli de 97,79% des produits non courant à 0,4 MMAD (contre 18,4 MMAD en 2021), soit une baisse plus prononcée que celle des charges non courantes à 10,6 MMAD contre 16 MMAD en 2022 (-34,04% en glissement annuel).

En 2023, le déficit du résultat non courant se creuse à -12,7 MMAD contre -10,2 MMAD en 2022 consécutivement à un bond de 36,21x des produits non courants à 14,7 MMAD en 2023 contre 0,4 MMAD en 2022, n'ayant tout de même pas compensé la hausse de 2,59x des charges non courantes à 27,4 MMAD contre 10,6 MMAD en 2022. L'évolution des produits non courants intègre principalement une hausse de 40,11x des reprises des Taxes

Services Communaux à 10,5 MMAD. Pour sa part, celle des charges non courantes intègre une progression de 7,04% de la contribution solidarité à 11,1 MMAD.

Aussi, la composition de produits et charges non courants se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var 22-23%
<b>Produits non courants</b>	<b>18 412</b>	<b>406</b>	<b>-97,79%</b>	<b>14 703</b>	<b>36,21x</b>
Reprise des TSC* prescrites	6 114	263	-95,72%	10 548	40,11x
Mise en jeu de caution	0	0	n.a	0	n.a
Divers	12 298	143	-98,83%	4155	29,06x
<b>Charges non courantes</b>	<b>16 044</b>	<b>10 582</b>	<b>-34,04%</b>	<b>27 442</b>	<b>2,59x</b>
Contribution solidarité	3 529	10 359	193,55%	11 088	7,04%
Divers	12 515	223	-98,22%	16 353	73,33x

Source : Maghrebail –

\* Taxes Services Communaux

### Résultat net :

Variation du résultat net entre 2021-2023

En KMAD	2021	2022	Var 21-22%	2023	Var. 22-23%
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>76 658</b>	<b>82 050</b>	<b>7,03%</b>	<b>87 526</b>	<b>6,67%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>99 051</b>	<b>118 952</b>	<b>20,09%</b>	<b>127 808</b>	<b>7,45%</b>
<b>Marge nette*</b>	<b>2,61%</b>	<b>2,99%</b>	<b>0,38 pt</b>	<b>3,19%</b>	<b>0,20 pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) = Résultat net/produits d'exploitation

En 2022, le résultat net augmente de 20,09% par rapport à 2021, il s'établit à 119 MMAD contre 99 MMAD en 2021.

En 2023, le résultat net progresse de 7,45% à 128 MMAD contre 119 MMAD en 2022.

La marge nette est ainsi remontée à 3,19% en 2023 contre 2,99% en 2022 soit une amélioration de 0,20 points.

## VI. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité

### VI.1. Etude de la structure de l'actif

Bilan actif

ACTIF (En KMAD)	2021	Part en %	2022	Part en %	Var.21-22%	2023	Part en %	Var.22-23%
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>129</b>	<b>0,00%</b>	<b>41</b>	<b>0,00%</b>	<b>-68,22%</b>	<b>41</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>303</b>	<b>0,00%</b>	<b>179</b>	<b>0,00%</b>	<b>-40,92%</b>	<b>159</b>	<b>0,00%</b>	<b>-11,17%</b>
. A vue	303	0,00%	179	0,00%	-40,92%	159	0,00%	-11,17%
. A terme	-	-	-	-	-	-	-	-

<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>20 679</b>	<b>0,17%</b>	<b>16 739</b>	<b>0,13%</b>	<b>-19,05%</b>	<b>15 437</b>	<b>0,12%</b>	<b>-7,78%</b>
. Crédits à la consommation	232	0,00%	272	0,00%	17,24%	503	0,00%	84,93%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	2 269	0,02%	2 106	0,02%	-7,18%	1 938	0,01%	-7,98%
. Autres crédits	18 178	0,15%	14 361	0,11%	-21,00%	12 996	0,10%	-9,50%
<b>4. Autres actifs</b>	<b>181 537</b>	<b>1,53%</b>	<b>175 581</b>	<b>1,40%</b>	<b>-3,28%</b>	<b>132 982</b>	<b>1,02%</b>	<b>-24,26%</b>
<b>5. Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>17 534</b>	<b>0,15%</b>	<b>17 534</b>	<b>0,14%</b>	<b>-</b>	<b>17 534</b>	<b>0,14%</b>	<b>0,00%</b>
<b>7. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>11 616 846</b>	<b>97,66%</b>	<b>12 330 306</b>	<b>98,14%</b>	<b>6,14%</b>	<b>12 807 069</b>	<b>98,62%</b>	<b>3,87%</b>
<b>8. Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 024</b>	<b>0,03%</b>	<b>2 933</b>	<b>0,02%</b>	<b>-3,01%</b>	<b>2 870</b>	<b>0,02%</b>	<b>-2,15%</b>
<b>9. Immobilisations corporelles</b>	<b>55 326</b>	<b>0,47%</b>	<b>20 589</b>	<b>0,16%</b>	<b>-62,79%</b>	<b>10 049</b>	<b>0,08%</b>	<b>-51,19%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>11 895 378</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 563 901</b>	<b>100,00%</b>	<b>5,62%</b>	<b>12 986 140</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,36%</b>

Source : Maghrebail

L'analyse de la structure bilancielle de Maghrebail met en évidence une progression du total bilan entre 2021 et 2023, passant de 11 895 MMAD en 2021 à 12 986 MMAD en 2023.

Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de la production annuelle et des encours comptables des immobilisations données en crédit-bail en 2023.

L'évolution des principaux postes de l'actif sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Les immobilisations données en crédit-bail et en location passent de 11 617 MMAD en 2021 (97,66% du total bilan) à 12 330 MMAD en 2022 (98,14% du total bilan) et à 12 807 MMAD en 2023 (98,62% du capital) ;
- Les créances sur la clientèle passent de 20,7 MMAD en 2021, à 16,7 MMAD en 2022 puis à 15,4 MMAD en 2023. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,17% en 2021 à 0,13% en 2022 pour s'établir à 0,12% en 2023. Ces créances sur la clientèle sont principalement constituées des « autres crédits » qui représentent en moyenne 84,19% des créances sur la clientèle en 2023 ;
- Les immobilisations corporelles de Maghrebail passent de 55,3 MMAD en 2021, à 20,6 MMAD en 2022 avant de baisser à 10 MMAD en 2023. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,47% en 2021 à 0,16% en 2022 et à 0,08% en 2023 ;
- Les autres actifs s'établissent quant à eux à 181,5 MMAD en 2021 contre 175,6 MMAD en 2022 et 133 MMAD en 2023. Leur part dans le total actif passe ainsi de 1,53% en 2021 à 1,40% du total actif en 2022 et à 1,02% en 2023. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation.

#### VI.1.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location évoluent de 11 617 MMAD en 2021 à 12 330 MMAD en 2022 pour s'établir à 12 807 MMAD en 2023. Elles affichent ainsi une hausse de 6,14% entre 2021 et 2022 pour ensuite augmenter de 3,87% en 2023. Ce poste représente à lui seul 97,66% à fin 2021, 98,14% en 2022 et 98,62% en 2023 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier

- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

La hausse de l'encours du crédit-bail en 2023 s'explique principalement par la progression de l'encours net du crédit-bail mobilier de 7,11% malgré la baisse de l'encours net du crédit-bail immobilier de 2,3%.

La hausse de l'encours du crédit-bail en 2022 s'explique principalement par la progression de l'encours du crédit-bail mobilier de 12,55% malgré la baisse de l'encours crédit-bail immobilier de 2,96%.

### VI.1.2. Encours net comptable au 31/12/2023

Répartition de l'encours par durée résiduelle (en KMAD)

En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1 A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Encours net comptable	278 109	543 411	1 524 441	6 610 712	3 274 777	12 231 450

Source : Maghrebail

L'encours net comptable s'élève à 12 231 MMAD en 2023. Près de 54,05% des encours sont à plus de 1 an et 26,77% des encours sont à plus de 5 ans.

### VI.2. Étude de la structure du passif

Bilan passif

PASSIF (En KMAD)	2021	Part %	2022	Part %	Var. 21-22%	2023	Part %	Var. 22-23%
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>7 254 397</b>	<b>60,99%</b>	<b>8 272 561</b>	<b>65,84%</b>	<b>14,04%</b>	<b>8 779 739</b>	<b>67,61%</b>	<b>6,13%</b>
. A vue	864 571	7,27%	903 521	7,19%	4,51%	1 769 651	13,63%	95,86%
. A terme	6 389 825	53,72%	7 369 040	58,65%	15,32%	7 010 088	53,98%	-4,87%
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>102 796</b>	<b>0,86%</b>	<b>135 927</b>	<b>1,08%</b>	<b>32,23%</b>	<b>110 847</b>	<b>0,85%</b>	<b>-18,45%</b>
. Autres comptes créditeurs	102 796	0,86%	135 927	1,08%	32,23%	110 847	0,85%	-18,45%
<b>4. Titres de créance émis</b>	<b>3 017 021</b>	<b>25,36%</b>	<b>2 491 097</b>	<b>19,83%</b>	<b>-17,43%</b>	<b>2 361 134</b>	<b>18,18%</b>	<b>-5,22%</b>
. Titres de créance négociables	3 017 021	25,36%	2 491 097	19,83%	-17,43%	2 361 134	18,18%	-5,22%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>5. Autres passifs</b>	<b>366 281</b>	<b>3,08%</b>	<b>424 004</b>	<b>3,37%</b>	<b>15,76%</b>	<b>455 947</b>	<b>3,51%</b>	<b>7,53%</b>
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>176 267</b>	<b>1,48%</b>	<b>211 952</b>	<b>1,69%</b>	<b>20,24%</b>	<b>191 515</b>	<b>1,47%</b>	<b>-9,64%</b>
<b>7. Provisions réglementées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>8. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>415 158</b>	<b>3,49%</b>	<b>415 158</b>	<b>3,30%</b>	-	<b>415 158</b>	<b>3,20%</b>	<b>0</b>
<b>9. Capital</b>	<b>138 418</b>	<b>1,16%</b>	<b>138 418</b>	<b>1,10%</b>	-	<b>138 418</b>	<b>1,07%</b>	<b>0</b>
<b>10. Report à nouveau (+/-)</b>	<b>325 989</b>	<b>2,74%</b>	<b>355 831</b>	<b>2,83%</b>	<b>9,15%</b>	<b>405 574</b>	<b>3,12%</b>	<b>13,98%</b>
<b>11. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>99 051</b>	<b>0,83%</b>	<b>118 952</b>	<b>0,95%</b>	<b>20,09%</b>	<b>127 808</b>	<b>0,98%</b>	<b>7,45%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>11 895 378</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 563 901</b>	<b>100,00%</b>	<b>5,62%</b>	<b>12 986 140</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,36%</b>

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit constituent 67,61% du passif en 2023 contre 65,84% en 2022 et 60,99% en 2021.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une baisse de -18,45% en 2023 à 110,8 MMAD (vs. 135,9 MMAD en 2022).

Les titres de créances émis s'établissent quant à eux à 2 361 MMAD en 2023 contre 2 491 MMAD en 2022, soit une baisse de -5,22% par rapport à la période précédente. Les BSF voient leur part dans le total passif diminuer à 18,18% en 2023 contre 19,83% en 2022.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation<sup>14</sup>, est passé de 366 MMAD en 2021 à 424 MMAD en 2022 et 455 MMAD en 2023. Leur part dans le passif passe de 3,37% en 2022 à 3,51% en 2023.

Les provisions pour risques et charges atteignent 191,5 MMAD en 2023 contre MMAD 212 en 2022 et 176,3 MMAD en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la reprise de la provision constatée lors de la crise sanitaire Covid 19.

Ce poste comptabilise une provision forfaitaire constituée au cours des exercices antérieurs et qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à d'éventuels risques généraux divers.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une hausse de 32,23% en 2022 à 135,9MMAD (vs. 102,8 MMAD en 2021), en lien avec la reprise de la production de crédit-bail enregistré entre 2021 et 2022 après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire.

Les titres de créances émis s'établissent quant à eux à 2 491 MMAD en 2022 contre 3 017 MMAD en 2021, soit une baisse de 17,43% par rapport à la période précédente. Les BSF voient leur part dans le total passif diminuer à 19,83% en 2022.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation<sup>15</sup>, est passé de 435 MMAD en 2020 à 366 MMAD en 2021 et 424 MMAD en 2022. Leur part dans le passif évolue parallèlement de 3,61% en 2020 à 3,08% en 2021 et 3,37% en 2022.

Les provisions pour risques et charges atteignent 212,0 MMAD en 2022 contre 176,3 MMAD en 2021 et 155,9 MMAD en 2020. Il s'agit d'une provision forfaitaire constituée au cours des exercices antérieurs et qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à d'éventuels risques généraux divers. La hausse des provisions pour risques et charges entre 2021 et 2022 s'explique par la constitution de provisions pour faire face au risque client induit par la crise sanitaire de la covid-19.

### VI.2.1. Endettement

#### Endettement de Maghrebail

Dettes (En KMAD)	2021	2022	Var. 21-22	2023	Var. 22-23
Comptes ordinaires créiteurs	864 571	903 521	4,51%	1 769 651	95,86%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>5 868</i>	<i>7 296</i>	<i>24,34%</i>	<i>9 204</i>	<i>26,15%</i>
Emprunts financiers	6 389 825	7 369 040	15,32%	7 010 088	-4,87%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>10 549</i>	<i>10 809</i>	<i>2,47%</i>	<i>8 396</i>	<i>-22,32%</i>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 254 397</b>	<b>8 272 561</b>	<b>14,04%</b>	<b>8 779 739</b>	<b>6,13%</b>
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>16 417</i>	<i>18 106</i>	<i>10,29%</i>	<i>17 685</i>	<i>-2,33%</i>
Titres de créances négociables	3 017 021	2 491 097	-17,43%	2 361 134	-5,22%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>37 604</i>	<i>37 031</i>	<i>-1,52%</i>	<i>30 501</i>	<i>-17,63%</i>
Emprunts obligataires	-	-	n/a	-	n/a

<sup>14</sup> Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères.

<sup>15</sup> Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères.

<i>Dont intérêts courus à payer</i>	0	-	n/a	-	n/a
<b>Titres de créances émis</b>	<b>3 017 021</b>	<b>2 491 097</b>	<b>-17,43%</b>	<b>2 361 134</b>	<b>-5,22%</b>
<b>Total</b>	<b>10 271 417</b>	<b>10 763 658</b>	<b>4,79%</b>	<b>11 140 873</b>	<b>3,50%</b>

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créditeurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créditeurs » évolue de 904 MMAD en 2022 à 1 767 MMAD en 2023 ;
- Le poste « emprunts financiers » a baissé en 2023 pour s'établir à 7 010 MMAD contre 7 369 MMAD en 2022 et 6 389 MMAD en 2021.

La situation d'endettement en 2023 se matérialise par un recours toujours plus faible aux titres de créance négociables que la hausse de l'endettement bancaire compense partiellement. Il en ressort un endettement en hausse de 3,50% à 11 140,9 MMAD.

Le tableau suivant reprend la part de Bank of Africa dans les dettes de Maghrebail :

#### Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2023

Dettes KMAD	Total au	Part Bank of Africa	Part Bank of Africa
	31/12/2023	(en KMAD)	(en %)
Comptes ordinaires créditeurs	1 267 639	901 615	71,13%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>9 204</i>	<i>5 991</i>	<i>65,09%</i>
Emprunts de Trésorerie à Terme	502 012	502 012	100,00%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>85</i>	<i>85</i>	<i>100,00%</i>
Emprunts financiers	7 010 088	4 772 483	68,08%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>8 396</i>	<i>8 184</i>	<i>97,47%</i>
<b>Total</b>	<b>8 779 739</b>	<b>6 176 110</b>	<b>70,35%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2023, 70,35% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 6 176 MMAD.

#### Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2022

Dettes KMAD	Total au	Part Bank of Africa	Part Bank of Africa
	31/12/2022	(en KMAD)	(en %)
Comptes ordinaires créditeurs	903 521	713 449	78,96%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>7 296</i>	<i>5 409</i>	<i>74,13%</i>
Emprunts financiers	7 369 040	5 384 751	73,07%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>10 809</i>	<i>10 477</i>	<i>96,93%</i>
<b>Total</b>	<b>8 272 561</b>	<b>6 098 200</b>	<b>73,72%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, 73,72% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 6 098 MMAD.

#### Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2021

Dettes KMAD	Total au	Part Bank of Africa	Part Bank of Africa
	31/12/2021	(en KMAD)	(en %)
Comptes ordinaires créditeurs	864 571	719 232	83,19%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>5 868</i>	<i>4 387</i>	<i>74,75%</i>
Emprunts financiers	6 389 825	4 943 220	77,36%

	<i>Dont intérêts courus à payer</i>	10 549	10 248	97,15%
<b>Total</b>		<b>7 254 396</b>	<b>5 662 452</b>	<b>78,06%</b>

Source : Maghrebail

A fin 2021, 78,06% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 5 662 MMAD.

Les tableaux ci-dessous présentent l'encours des dettes par maturité sur la période étudiée :

*Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2023*

2023 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	546 626	1 807 469	1 717 519	4 649 242	58 883	<b>8 779 739</b>
Dettes envers la clientèle	2 658	1 280	34 868	66 543	5 498	<b>110 847</b>
Titres de créance émis	164 196	103 055	1 034 283	1 059 600	-	<b>2 361 134</b>
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes (durée résid.)	<b>713 480</b>	<b>1 911 804</b>	<b>2 786 670</b>	<b>5 775 385</b>	<b>64 381</b>	<b>11 251 720</b>

Source : Maghrebail

A fin 2023, l'encours des dettes s'établit à 11 251,7 MMAD.

*Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2022*

2022 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	60 605	1 411 703	1 285 167	5 464 424	50 662	<b>8 272 561</b>
Dettes envers la clientèle	10 081	11 415	31 835	77 597	5 000	<b>135 928</b>
Titres de créance émis	25 000	291 259	609 604	1 565 234	-	<b>2 491 097</b>
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes (durée résid.)	<b>95 686</b>	<b>1 714 377</b>	<b>1 926 606</b>	<b>7 107 255</b>	<b>55 662</b>	<b>10 899 586</b>

Source : Maghrebail

A fin 2022, l'encours des dettes s'élève à 10 899,6 MMAD.

*Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2021*

En KMAD - 2021	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	708 255	1 247 329	1 197 862	3 805 535	295 416	<b>7 254 397</b>
Dettes envers la clientèle	9 560	9 701	22 902	57 559	3 075	<b>102 797</b>
Titres de créance émis	26 519	352 163	964 272	1 674 067	-	<b>3 017 021</b>
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes par val. Résiduelle	<b>744 334</b>	<b>1 609 193</b>	<b>2 185 036</b>	<b>5 537 161</b>	<b>298 491</b>	<b>10 374 215</b>

Source : Maghrebail

A fin 2021, l'encours des dettes s'élève à 10 374,2 MMAD.

## VI.2.2. Fonds propres

*Fonds propres de Maghrebail*

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Capital	138 418	138 418	0,00%	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%	415 158	0,00%
Report à nouveau	325 989	355 831	9,15%	405 574	13,98%

Résultat net	99 051	118 952	20,09%	127 808	7,45%
<b>Total des fonds propres</b>	<b>978 616</b>	<b>1 028 359</b>	<b>5,08%</b>	<b>1 086 958</b>	<b>5,70%</b>

Source : Maghrebail

En 2022, les fonds propres s'établissent à 1 028 MMAD contre 977 MMAD en 2021, avec un résultat net de 119 MMAD. Cette évolution s'explique par la hausse du résultat net de 20,09%. La hausse des fonds propres tient également à la hausse du report à nouveau de 9,15% (356 MMAD contre 326 MMAD en 2021).

En 2023, les fonds propres s'élèvent à près de 1 087 MMAD contre 1 028 MMAD en 2022, avec un résultat net de 128 MMAD. Cette progression s'explique notamment par une amélioration de 7,45% du résultat net et de 13,98% du report à nouveau à près de 406 MMAD (contre près de 356 MMAD en 2022).

### VI.2.3. Ratio de solvabilité

#### Ratio de solvabilité Tier One

En K MAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Fonds propres admissibles Tier I *	909 407	959 150	5,47%	1 014 879	5,81%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	8 737 483	9 003 858	3,05%	9 728 308	8,05%
<b>Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)</b>	<b>10,41%</b>	<b>10,65%</b>	<b>0,24 pt</b>	<b>10,43%</b>	<b>-0,22 pt</b>
<b>Common Equity Tier 1 (CET1)- (minimum exigible 8%)</b>	<b>10,41%</b>	<b>10,65%</b>	<b>0,24 pt</b>	<b>10,43%</b>	<b>-0,22 pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio Tier One

En 2022, le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 10,65% soit une hausse de 0,24 point par rapport à l'année 2021. De même, le ratio CET 1 se fixe à 10,65% à fin 2022 (+0,24 pt en glissement annuel).

En 2023, le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'élève à 10,43%, soit une baisse de 0,22 point par rapport à l'année 2022. De même, le ratio CET 1 s'établit à 10,43% en 2023 (-0,22 pt par rapport à 2022).

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

$Fonds\ propres\ Tier\ 1 = CET1 + AT1 = (Common\ Equity\ Tier\ 1) + (Additional\ Tier\ 1)$

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

#### Ratio de solvabilité global

En K MAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Fonds propres admissibles	1 341 916	1 417 520	5,63%	1 468 287	3,58%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	8 737 483	9 003 858	3,05%	9 728 308	8,05%
<b>Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)</b>	<b>15,36%</b>	<b>15,74%</b>	<b>0,38 pts</b>	<b>15,09%</b>	<b>-0,65 pts</b>

Source : Maghrebail

En 2022, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'est amélioré de 0,38 point par rapport à 2021 pour s'établir à 15,74%.

En 2023, le ratio de solvabilité global de Maghrebail s'établit à 15,09%, en retrait de 0,65 point par rapport à 2022.

**VI.2.4. Effet de levier***Effet de levier*

En M MAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Fonds propres (1)	979	1028	5,08%	1 087	5,74%
Endettement Net (2)*	10 271	10 764	4,79%	11 141	3,50%
<b>Effet de levier = (2) / (1)</b>	<b>10,50 x</b>	<b>10,47 x</b>	-	<b>10,25x</b>	-

Source : Maghrebail

(\*) Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis

A fin 2023, l'effet de levier de la société s'établit à 10,25x des fonds propres contre 10,47x des fonds propres en 2022 et 10,50x en 2021.

**VI.2.5. Rapport prudentiel maximum<sup>16</sup>***Rapport prudentiel maximum*

En M MAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
<b>Encours BSF (1)</b>	<b>3 017 021</b>	<b>2 491 097</b>	<b>-17,43%</b>	<b>2 361 134</b>	<b>-5,22%</b>
Encours des créances envers la clientèle	20 679	16 739	-19,05%	15 437	-7,78%
Immobilisations données en crédit-bail	11 616 846	12 330 306	6,14%	12 807 069	3,87%
<b>Encours de créances (2)</b>	<b>11 637 525</b>	<b>12 347 045</b>	<b>6,10%</b>	<b>12 822 506</b>	<b>3,85%</b>
<b>Ratio prudentiel (1)/(2)</b>	<b>25,92%</b>	<b>20,18%</b>	<b>-5,75 pts</b>	<b>18,41%</b>	<b>-1,77pt</b>

Source : Maghrebail – Calculs sur base d'encours net comptable

**VI.3. Analyse du hors bilan***Analyse du hors bilan*

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
<b>Engagements donnés</b>	<b>673 303</b>	<b>723 821</b>	<b>7,50%</b>	<b>789 780</b>	<b>9,11%</b>
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	9 170	6 707	-26,86%	7 717	15,06%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	664 133	717 114	7,98%	782 063	9,06%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
5. Titres achetés à réméré	-	-	-	-	-
6. Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 148 900</b>	<b>1 347 155</b>	<b>17,26%</b>	<b>1 295 255</b>	<b>-3,85%</b>
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	-	-	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 148 900	1 347 155	17,26%	1 295 255	-3,85%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-	-	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

<sup>16</sup> Le rapport prudentiel maximum, visé à l'article 5 de la loi n° 35-94 susvisée, qui doit être observé entre l'encours des bons émis par les sociétés de financement et l'encours de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle est fixé à 50%.

Source : Maghrebail

En 2023, les engagements donnés par Maghrebail s'établissent à 789,8 MMAD contre 723,8 MMAD en 2022 et 673 MMAD en 2021. Cette évolution intègre principalement une appréciation de 9,06% à 782,1 MMAD des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et une hausse de 15,06% à 7,7 MMAD des engagements de financements donnés en faveur d'établissement de crédit et assimilés.

Pour leur part, les engagements reçus par Maghrebail baissent de 3,85% à 1 295 MMAD contre 1 347 MMAD en 2022 et 1 148,9 MMAD en 2021.

En 2022, les engagements donnés par Maghrebail s'élèvent à 738,8 MMAD contre 673,3 en 2021 et contre 626,4 MMAD en 2020, ils se composent comme suit :

- Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 6,7 MMAD 2022 contre 9,2 MMAD en 2021 et 8,0 MMAD en 2020 ;
- Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 717,1 MMAD en 2022 contre 664,1 MMAD en 2021 et contre 618,4 MMAD en 2020.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 347 MMAD en 2022 contre 1 149 MMAD en 2021. Ils sont constitués uniquement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

## VII. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 195 716	4 211 489	0,38%	4 147 714	-1,51%
Récupérations sur créances amorties	0	0	0	0	0
Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 574	3 127	-31,64%	3 457	10,55%
Charges d'exploitation bancaire versées	390 480	379 600	-2,79%	415 651	9,50%
Charges d'exploitation non bancaire versées	1 660	710	-57,23%	477	-32,82%
Charges générales d'exploitation versées	99 356	94 747	-4,64%	113 544	19,84%
Impôts sur les résultats versés	76 658	82 050	7,03%	87 526	6,67%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>3 632 135</b>	<b>3 657 508</b>	<b>0,70%</b>	<b>3 533 973</b>	<b>-3,38%</b>
<b>Variation de :</b>					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	33 103	3 940	88,10%	1 302	-66,95%
Titres de transaction et de placement	0	0	0	0	0
Autres actifs	-14 463	-17 978	-24,30%	45 745	-354,45%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 381	-4 157	-22,95%	-3 896 262	-6,29%
	801	773			
Dont variation des créances en souffrance	-38 566	-150 887	-291,24%	-124 981	-17,17%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	624 804	980 643	56,95%	144 968	-85,22%
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	5 692	33 131	-482,06%	-25 080	-175,70%
Titres de créance émis	-1 060	-525 924	50,42%	-129 963	-75,29%
	863				
Autres passifs	-69 013	57 724	-183,64%	31 943	-44,66%
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-3 862</b>	<b>-3 626</b>	<b>6,12%</b>	<b>-3 827 349</b>	<b>5,55%</b>
	<b>542</b>	<b>237</b>			
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>-230 407</b>	<b>31 270</b>	<b>-113,57%</b>	<b>-293 376</b>	<b>-1038,20%</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	3	0	40	1233,33%

Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 981	895	-77,52%	1059	18,32%
Intérêts perçus	0	0	0	0	0
Dividendes perçus	1 142	1 096	-4,03%	1 374	25,36%
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 840</b>	<b>204</b>	<b>107,18%</b>	<b>355</b>	<b>74,02%</b>
Emission d'actions	0	0	0	0	0
Dividendes versés	41 525	69 209	66,67%	69 209	0,00%
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-41 525</b>	<b>-69 209</b>	<b>-66,67%</b>	<b>-69 209</b>	<b>0,00%</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>-274 772</b>	<b>-37 734</b>	<b>-86,27%</b>	<b>-362 230</b>	<b>859,96%</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-583 500</b>	<b>-858 272</b>	<b>-47,09%</b>	<b>-896 006</b>	<b>4,40%</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-858 272</b>	<b>-896 006</b>	<b>-4,40%</b>	<b>-1 258 236</b>	<b>40,43%</b>

Source : Maghrebail

L'exploitation génère l'essentiel des flux de trésorerie de Maghrebail qui se traduit dans les comptes de produits et charges et les variations des actifs et passifs d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges ont connu une baisse de 3,38% en 2023 (passant de 3 657,5 MMAD en 2022 à près de 3 534 MMAD en 2023) et une légère hausse de 0,70% en 2022.

La société a connu sur la période 2021-2023 une fluctuation du solde des actifs et passifs d'exploitation qui est passé de -3 862,5 MMAD en 2021 à -3 626,2 MMAD en 2022, pour s'établir à -3 827,3 MMAD en 2023.

Les flux de trésorerie émanant des activités d'investissement s'élèvent à 0,36 MMAD en 2023 contre 0,2 MMAD en 2022 et -2,8 MMAD en 2021.

Sur la période étudiée, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se limitent uniquement aux dividendes à destination des actionnaires. Ces derniers s'établissent au même niveau que celui de 2022, soit 69,2 MMAD.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative sur la période 2021-2023. Elle se creuse à -1 258,2 MMAD contre -896 MMAD en 2022 et 858,3 MMAD en 2021 en raison notamment d'une variation nette négative de -362,2 MMAD (contre -37,7 MMAD en 2022 et -274,8 MMAD en 2021).

## VIII. Analyse de la rentabilité

### VIII.1. Rentabilité financière

#### Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Résultat net (1)	99 051	118 952	20,09%	127 808	7,45%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	879 565	909 407	3,39%	959 150	5,47%
<b>Return On Equity (ROE) = (1) / (2)</b>	<b>11,26%</b>	<b>13,08%</b>	<b>1,82 pts</b>	<b>13,33%</b>	<b>0,25pt</b>

Source : Maghrebail

En 2023, le ROE s'élève à 13,33% soit une hausse de 0,25 point par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat net plus importante que celle des fonds propres (hors résultat de l'exercice).

## VIII.2. Rentabilité des actifs

## Rentabilité des actifs

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Résultat net (1)	99 051	118 952	20,09%	127 808	7,45%
Total actif (2)	11 895 378	12 563 901	5,62%	12 986 140	3,36%
<b>ROA = (1) / (2)</b>	<b>0,83%</b>	<b>0,95%</b>	<b>0,11 pts</b>	<b>0,98%</b>	<b>0,03pt</b>

Source : Maghrebail

En 2022, le ROA augmente légèrement et sa valeur atteint 0,95%. Cette hausse est liée à la combinaison des éléments suivants : la hausse de 20,09% du résultat net et la hausse (moins importante) de 5,62% du total actif.

En 2023, le ROA affiche une légère progression de 0,03pt à 0,98% contre 0,95% une année auparavant en lien avec la hausse de +7,45% du résultat net à 127,8 MMAD.

## IX. Analyse du risque client

## IX.1. Contentieux

Le tableau ci-après présente le taux de contentieux de Maghrebail au cours des 3 dernières années

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Créances en souffrance brutes HT * (1)	2 608 967	2 549 679	-2,27%	2 711 107	6,33%
Immobilisations brutes données en crédit-bail (2)	12 973 045	13 737 678	5,89%	14 285 682	3,99%
<b>Taux de contentieux (1)/(2)</b>	<b>20,11%</b>	<b>18,56%</b>	<b>-1,55</b>	<b>18,98%</b>	<b>0,42pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

En 2022, le taux de contentieux a atteint 18,56%, soit une baisse de 1,55 points par rapport à 2021, expliquée par une baisse des créances en souffrance de 5,89% combiné à une hausse de 5,89% des immobilisations brutes données en crédit-bail par rapport à l'exercice précédent.

En 2023, le taux de contentieux s'établit à 18,98%, soit une hausse de 0,42 points comparativement à fin 2022, sous l'effet notamment d'une augmentation de 6,33% des créances en souffrance, plus importante que celle des immobilisations brutes données en crédit-bail (+3,99%).

Il est à préciser que le taux de contentieux ne tient pas compte des créances sur la clientèle puisqu'il s'agit de valeurs résiduelles en cours de recouvrement.

**Répartition des créances en souffrance brutes**

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
<b>Créances en souffrance brutes HT</b>	<b>2 608 967</b>	<b>2 549 679</b>	<b>-2,27%</b>	<b>2 711 107</b>	<b>6,33%</b>
Crédit-bail Mobilier	1 501 609	1 579 917	5,21%	1 702 077	7,73%
Crédit-bail Immobilier	1 107 358	969 762	-12,43%	1 009 030	4,05%

Source : Maghrebail

(\*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

## Répartition des créances en souffrance sur l'année 2023

2023 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	28 082	36 356	2 646 669	<b>2 711 107</b>

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 711,1 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2023 sont constituées à hauteur de 97,62% de créances compromises, à 1,34% de créances douteuses et à 1,04% de créances pré-douteuses.

#### Répartition des créances en souffrance sur l'année 2022

2022 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	27 655	56 057	2 465 966	2 549 679

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 549,7 M MAD, les créances en souffrance brutes en 2022 sont constituées à 96,7% de créances compromises, à 2,2% de créances douteuses et à 1,1% de créances pré-douteuses.

#### Répartition des créances en souffrance sur l'année 2021

2021 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	20 199	22 252	2 566 515	2 608 966

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 609 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2021 sont constituées à 98,4% de créances compromises, à 0,9% de créances douteuses et à 0,8% de créances pré-douteuses.

L'analyse de l'évolution des créances en souffrances brutes et nettes fait ressortir, au-delà des fluctuations liées à l'activité et au profil des clients qui induisent les montants des créances en souffrance, une politique de provisionnement de plus en plus prudente au regard du contexte économique et poussé par une volonté du management de favoriser une lucidité dans la gestion des risques.

## IX.2. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail 2021 et 2023 :

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22%	2023	Var. 22-23%
Provisions * (1)	1 386 199	1 407 372	1,53%	1 478 613	5,06%
Créances en souffrance HT ** (2)	1 510 532	1 604 997	6,25%	1 684 836	4,97%
<b>Taux de provisionnement (1) / (2)</b>	<b>91,77%</b>	<b>87,69%</b>	<b>-4,08 pts</b>	<b>87,76%</b>	<b>0,07 pbs</b>
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	179 508	173 302	-3,46%	179 808	3,75%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)	287	0	-100,00%	-	-
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	12 973 045	13 737 678	5,89%	14 285 682	3,99%
<b>Charge de risque ((3) + (4)) / (5)</b>	<b>1,39%</b>	<b>1,26%</b>	<b>-0,12 pts</b>	<b>1,26%</b>	<b>0,00 pbs</b>

Source : Maghrebail

\*Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.

\*\* Créances en souffrance hors encours non échues des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises.

La politique de provisionnement de Maghrebail est conforme à la circulaire de Bank Al Maghrib n° 19/G/2002 du 23/12/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

En 2023, le taux de provisionnement s'établit à 87,76% contre 87,69% en 2022. Cette évolution s'explique principalement par une hausse de 5,06% des provisions à 1 478 MMAD contre 1 407 MMAD une année auparavant.

En 2023, la charge de risque ressort stable à 1,26% comparativement à 2022 en raison principalement d'une hausse de 3,75% des dotations aux provisions pour créances en souffrance à 179 808 KMAD et une progression de 3,99% des immobilisations brutes données en crédit-bail à 14 286 MMAD.

En 2022, le taux de provisionnement a atteint 87,69% contre 91,77% en 2021 et contre 86,98% en 2020. Ladite évolution s'explique principalement par l'augmentation des provisions de 15,97% en 2021 puis de 1,53% en 2022.

La charge de risque atteint 1,26% en 2022 soit une baisse de 0,12 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 3,46%.

**Répartition des provisions**

En KMAD	2021	2022	2023
<b>Provisions *</b>	<b>1 386 199</b>	<b>1 407 372</b>	<b>1 478 613</b>
<i>Provisions CBI</i>	264 123	251 776	273 965
<i>Provisions CBM</i>	1 122 076	1 155 596	1 204 648

Source : Maghrebail

\*Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.

**PARTIE VIII. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS**

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de MAGHREBAIL S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1.085.555.887,84 MAD, dont un bénéfice net de 67.806.989,55 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de MAGHREBAIL S.A arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID

Associé Gérant

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de MAGHREBAIL S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1.021.875.824,21 MAD, dont un bénéfice net de 62.725.799,29 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de MAGHREBAIL S.A arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 22 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID

Associé Gérant

## I. Analyse des états des soldes de gestion semestriels

### IX.3. Présentation des états des soldes de gestion semestriels

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion semestriels de la société Maghrebail entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 23-24%
Intérêts et produits assimilés	842	658	-21,85%
Intérêts et charges assimilés	170 709	200 637	17,53%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-169 867</b>	<b>-199 979</b>	<b>-17,73%</b>
Produits sur immobilisations en crédit-bail	1 995 173	2 150 087	7,76%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	1 659 536	1 752 357	5,59%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail</b>	<b>335 637</b>	<b>397 731</b>	<b>18,50%</b>
Commissions perçues	630	648	2,86%
Commissions servies	1 124	1 597	42,08%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>-494</b>	<b>-948</b>	<b>-91,90%</b>
Résultat des opérations sur titres de transaction			
Résultat des opérations sur titres de placement			
Résultat des opérations de change			
Résultat des opérations sur produits dérivés			
<b>Résultat sur opérations de marché</b>			
Divers autres produits bancaires			
Divers autres charges bancaires	81	97	19,75%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>165 196</b>	<b>196 708</b>	<b>19,08%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières			
Autres produits d'exploitation	1 805	2 074	14,90%
Autres charges d'exploitation	346	311	-10,12%
Charges générales d'exploitation	44 909	55 605	23,82%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>121 746</b>	<b>142 865</b>	<b>17,35%</b>
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-36 320	-35 573	-2,06%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	21 969	11 532	-47,51%
<b>Résultat courant</b>	<b>107 395</b>	<b>118 824</b>	<b>10,64%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-6 622</b>	<b>-6 976</b>	<b>-5,35%</b>
Impôt sur les sociétés	38 048	44 041	15,75%
<b>Résultat net</b>	<b>62 725</b>	<b>67 807</b>	<b>8,10%</b>

#### IX.3.1. Produit net bancaire semestriel

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Marge d'intérêt	-169 867	-199 979	-17,73%
Résultat des opérations de crédit-bail	335 637	397 731	18,50%
Marge sur commissions	-494	-948	-91,90%
Divers autres produits bancaires	0	0	-
Diverses autres charges bancaires	81	97	19,75%
Résultat des opérations de change	0	0	-
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>165 196</b>	<b>196 708</b>	<b>19,08%</b>

A fin juin 2024, le PNB semestriel ressort en hausse de +19,08% à 196,7 MMAD, tiré notamment par un bond de 18,5% du résultat des opérations de crédit-bail à 397,7 MMAD. En revanche, le déficit de la marge nette d'intérêts

augmente de 17,73% pour se fixer à près de -200 MMAD contre -170 MMAD une année auparavant. Dans ce sillage, la marge sur commissions affiche un déficit de -948 K MAD contre -494 K MAD au S1 2023, soit un creusement de +91,9% en glissement annuel.

▪ **Marge d'intérêt :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :

**Variation de la marge d'intérêt semestrielle**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Intérêts et produits assimilés*	842	658	-21,85%
Intérêts et charges assimilés	170 709	200 637	17,53%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-169 867</b>	<b>-199 979</b>	<b>-17,73%</b>

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les intérêts et produits assimilés ressortent en baisse de 21,85% 658 K MAD contre 842 K MAD une année auparavant.

Les intérêts et charges assimilés augmentent, quant à elles, de 17,53% à 200,6 MMAD sur la même période. La marge d'intérêt recule ainsi à près de -200 MMAD contre -170 MMAD au S1 2023.

▪ **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail entre fin juin 2023 et fin juin 2024 se présente comme suit:

**Variation du résultat des opérations sur crédit-bail entre le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	1 995 173	2 150 087	7,76%
Charges sur immobilisations en crédit-bail *	1 659 536	1 752 357	5,59%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail **</b>	<b>335 637</b>	<b>397 731</b>	<b>18,50%</b>

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires<sup>17</sup>.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le résultat sur opérations de crédit-bail augmente de 18,5% à 397,7 MMAD contre 335,6 MMAD une année auparavant, en raison d'une hausse de 7,76% des produits sur immobilisations en crédit-bail à 2 150,1 MMAD, toutefois atténué par une progression de 5,59% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 1 752,4 MMAD.

<sup>17</sup> Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

▪ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :

**Variation de la marge sur commissions entre le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Commissions perçues	630	648	2,86%
Commissions servies	1 124	1 597	42,08%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>-494</b>	<b>-948</b>	<b>-91,90%</b>

A fin juin 2024, la marge sur commissions ressort déficitaire à -948 KMAD contre -494 KMAD une année auparavant, soit un creusement de 91,90% en glissement annuel. Cette évolution s'explique notamment par une hausse de 42,08% des commissions servies à 1 597 KMAD, plus importante que celle des commissions perçues (+2,86% à 648 KMAD).

**IX.3.2. Résultat brut d'exploitation semestriel**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>165 196</b>	<b>196 708</b>	<b>19,08%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	-
Autres produits d'exploitation	1805	2 074	14,90%
Autres charges d'exploitation	346	311	-10,12%
Charges générales d'exploitation	44 909	55 605	23,82%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>121 746</b>	<b>142 865</b>	<b>17,35%</b>

Sur la période juin 2023 – juin 2024, le résultat brut d'exploitation affiche une amélioration de 17,35% à 142,9 MMAD profitant notamment de la hausse de 19,08% du produit net bancaire à 196,7 MMAD, conjugué à un accroissement de 14,9% des autres produits d'exploitation à 2 074 KMAD et à un allègement de 10,12% des autres charges d'exploitation à 311 KMAD. En revanche, les charges générales d'exploitation progressent de 23,82% à 55,6 MMAD comparativement à 44,9 MMAD une année auparavant.

▪ **Charges générales d'exploitation semestrielles :**

L'évolution des charges générales d'exploitation entre fin juin 2023 et fin juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Charges de personnel	20 286	25 620	26,29%
Impôts et taxes	1508	1669	10,68%
Charges externes	18 961	26 416	39,32%
Autres charges générales d'exploitation	3 415	871	-74,49%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	739	1029	39,24%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>44 909</b>	<b>55 605</b>	<b>23,82%</b>

La hausse de 23,82% des charges générales d'exploitation à 55,6 MMAD s'explique principalement par une augmentation de 39,32% des charges externes à 26,4 MMAD et une appréciation de 26,29% des charges de

personnel à 25,6 MMAD. Pour leur part, les impôts et taxes s'établissent à 1,7 MMAD au S1 2024 contre 1,5 MMAD au S1 2023, soit une progression de 10,68% en glissement annuel. Les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ressortent, quant à elles, en hausse de 39,24% à 1 MMAD. En revanche, cette évolution est atténuée par un recul de 74,49% des autres charges générales d'exploitation à 871 KMAD au S1 2024 contre 3,4 MMAD au S1 2023.

Par ailleurs, les charges externes de la Société entre fin juin 2023 et fin juin 2024 se présentent comme suit :

**Variation des charges externes entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 23-24%
Loyers de crédit-bail et de location	1675	1 761	5,13%
Frais d'entretien et de réparation	4088	5509	34,76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 865	10 710	56,01%
<i>Dont commissions versées à Bank of Africa*</i>	4 509	4 738	5,08%
Primes d'assurances	530	777	46,60%
Transports et déplacements	546	515	-5,68%
Missions et réceptions	119	204	71,43%
Publicité, publications et relations publiques	99	54	-45,45%
Autres charges externes	5040	6885	36,61%
<b>Total charges externes</b>	<b>18961</b>	<b>26416</b>	<b>39,32%</b>

\*Commissions d'apport versées en vertu de la convention cadre signée entre MAGHREBAIL et BOA et validées annuellement dans la cadre des conventions réglementées par les CAC.

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

A fin juin 2024, les charges externes augmentent de 39,32% à 26,4 MMAD consécutivement à une hausse 56,01% des rémunérations d'intermédiaires et honoraires à 10,7 MMAD, une progression de 34,76% des frais d'entretien et de réparation à 5,5 MMAD et une croissance de 36,61% des autres charges externes à 6,9 MMAD.

▪ **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Charges générales d'exploitation	44 909	55 605	23,82%
Produit Net Bancaire	165 196	196 708	19,08%
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>27,19%</b>	<b>28,27%</b>	<b>1,08pt</b>

A fin juin 2024, le coefficient d'exploitation se fixe à 28,27% contre 27,19% au S1 2023, soit une hausse de 1,08 pts en glissement annuel. Cette évolution s'explique par une progression des charges générales d'exploitation plus importante que celle du produit net bancaire au cours de la même période.

**IX.3.3. Résultat courant**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :

**Variation du résultat courant entre le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>121 746</b>	<b>142 865</b>	<b>17,35%</b>
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-36 320	-35 573	-2,06%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	21 969	11 532	-47,51%
<b>Résultat courant</b>	<b>107 395</b>	<b>118 824</b>	<b>10,64%</b>

Source : Maghrebail

A fin juin 2024, le résultat courant enregistre une hausse de 10,64% à 118,8 MMAD en raison de la baisse de 2,06% des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance à -35,6 MMAD contre -36,3 MMAD une année auparavant. Pour sa part, le poste autres dotations nettes de reprises aux provisions fait ressortir une reprise de 11,5 MMAD contre 22 MMAD une année auparavant.

▪ **Evolution du coût du risque :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque entre fin juin 2023 et fin juin 2024 :

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
<b>Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance</b>	<b>111 568</b>	<b>108 348</b>	<b>-2,89%</b>
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	109 568	105 348	-3,85%
Pertes sur créances irrécouvrables			
Autres dotations aux provisions	2 000	3 000	50,00%
<b>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</b>	<b>97 217</b>	<b>84 307</b>	<b>-13,28%</b>
Reprises de provisions pour créances en souffrance	73 248	69 775	-4,74%
Récupérations sur créances amorties			
Autres reprises de provisions	23969	14 532	-39,37%
<b>Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>14 351</b>	<b>24 041</b>	<b>67,52%</b>
<b>Coût net du risque (*)</b>	<b>36 320</b>	<b>35 573</b>	<b>-2,06%</b>
<b>Encours net comptable</b>	<b>11 706 894</b>	<b>12 074 594</b>	<b>3,14%</b>
<b>Coût net du risque en % (**)</b>	<b>0,31%</b>	<b>0,29%</b>	<b>-0,02pt</b>

(\*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

(\*\*) Coût net du risque / encours net comptable

En juin 2024, le coût net du risque recule de 2,06% à 35,6 MMAD contre 36,3 MMAD au S1 2023. Cela s'explique par :

- Une baisse 2,89% des dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance à 108,3 MMAD en lien avec le recul de 3,85% des dotations aux provisions pour créances en souffrance à 105,3 MMAD ;
- Un retrait de 13,28% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties à 84,3 MMAD sous l'effet d'une baisse de 4,74% des reprises de provisions pour créances en souffrance à 69,8 MMAD.

▪ **Résultat non-courant :**

La variation du résultat non courant entre fin juin 2023 et fin juin 2024 se présente comme-suit :

**Variation du résultat non courant entre le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Produits non courants	5 473	4 719	-13,78%
Charges non courantes	12 095	11 695	-3,31%
<b>Résultat non courant</b>	<b>-6 622</b>	<b>-6 976</b>	<b>-5,35%</b>

A fin juin 2024, le déficit du résultat non courant se creuse de 5,35% à -6 976 KMAD en lien avec un recul des produits non courants de 13,78% à 4 719 KMAD contre 5 473 KMAD une année auparavant, toutefois compensée par un allègement de 3,31% des charges non courantes à 11 695 KMAD.

Aussi, la composition de produits et charges non courantes se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
<b>Produits non courants</b>	<b>5 473</b>	<b>4 716</b>	<b>-13,83%</b>
Reprise des TSC* prescrites	5 320	4 714	-11,39%
Mise en jeu de caution	153	2	-98,69%
Divers			
<b>Charges non courantes</b>	<b>12 095</b>	<b>11 695</b>	<b>-3,31%</b>
Contribution solidarité	11 088	11 593	4,55%
Divers	1 007	102	-90%

Source : Maghrebail

\*Taxes Services Communaux

#### ▪ **Résultat net :**

#### **Variation du résultat net entre le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

En KMAD	30/06/2023	30/06/2024	Var 24-23%
Impôt sur les sociétés	38 048	44 041	15,75%
<b>Résultat net</b>	<b>62 726</b>	<b>67 807</b>	<b>8,10%</b>
<b>Marge nette*</b>	<b>3,14%</b>	<b>3,15%</b>	<b>0,01 pts</b>

(\* ) = résultat net/résultats d'exploitation

L'impôt sur les sociétés est passé de 38 MMAD en juin 2023 à 44 MMAD en juin 2024 en lien avec l'amélioration du résultat imposable, soit une hausse de +15,75% en glissement annuel.

Le résultat net est passé de 62,7 MMAD en juin 2023 à 67,8 MMAD en juin 2024, soit une progression de +8,10% en glissement annuel.

La marge nette ressort ainsi en quasi-stagnation (+0,01 pt) à 3,35% contre 3,32% une année auparavant.

## II. Analyse du Bilan semestriel

### IX.4. Bilan actif semestriel:

ACTIF (En KMAD)	2023	Part en %	S1 2024	Part en %	Var, 2023/s1 2024
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>41</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>159</b>	<b>0,00%</b>	<b>164</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,14%</b>
. A vue	159		164	0,00%	3,14%
. A terme	-	0,00%			
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>15 437</b>	<b>0,12%</b>	<b>19 219</b>	<b>0,15%</b>	<b>24,50%</b>
. Crédits à la consommation	503	0,00%	429	0,00%	-14,71%
. Crédits à l'équipement	-				
. Crédits immobiliers	1 938	0,01%	1 837	0,01%	-5,21%
. Autres crédits	12 996	0,10%	16 954	0,13%	30,46%

<b>4. Autres actifs</b>	<b>132 982</b>	<b>1,02%</b>	<b>150 352</b>	<b>1,17%</b>	<b>13,06%</b>
<b>5. Titres d'investissement</b>	-				
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-				
. Autres titres de créance	-				
<b>6. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>17 534</b>	<b>0,14%</b>	<b>17 534</b>	<b>0,14%</b>	<b>0,00%</b>
<b>7. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>12 807 069</b>	<b>98,62%</b>	<b>12 675 183</b>	<b>98,43%</b>	<b>-1,03%</b>
<b>8. Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 870</b>	<b>0,02%</b>	<b>5 458</b>	<b>0,04%</b>	<b>90,17%</b>
<b>9. Immobilisations corporelles</b>	<b>10 049</b>	<b>0,08%</b>	<b>9 450</b>	<b>0,07%</b>	<b>-5,96%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>12 986 141</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 877 359</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,84%</b>

L'analyse semestrielle de la structure bilancielle de Maghrebail fait ressortir une baisse du total actif de 0,84% comparativement à fin 2023, passant de 12 986,1 MMAD à fin 2023 à 12 877,4 MMAD à fin juin 2024.

L'évolution des principaux postes de l'actif sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Un retrait de 1,03% des immobilisations données en crédit-bail et en location à 12 675,2 MMAD contre 12 807,1 MMAD à fin 2023, représentant ainsi 98,43% de l'actif total de MAGHREBAIL (contre 98,62% à fin 2023) ;

- Les créances sur la clientèle augmentent, quant à eux, de +24,5% à 19,2 MMAD contre 15,4 MMAD à fin 2023, soit une part de 0,15% du total actif au S1 2024. Ces créances sont principalement constituées des « autres crédits », qui représentent 88,2% de ce poste et affichent une progression de 30,46% à près de 17 MMAD ;

- Les autres actifs s'élèvent, quant à eux, à 150,4 MMAD à fin juin 2024 contre près de 133 MMAD en 2023. Leur part dans le total actif passe de 1,02% à fin 2023 à 1,17% à fin juin 2024. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation ;

- Un bond de 90,17% des immobilisations incorporelles à 5,5 MMAD contre 2,9 MMAD à fin 2023, pour une part de 0,04% du total actif (contre 0,02% à fin 2023) ;

- Un recul de 5,96% des immobilisations corporelles à 9,5 MMAD contre 10 MMAD à fin 2023, constituant ainsi 0,07% du total actif à fin juin 2024.

#### **IX.4.1. Immobilisations données en crédit-bail**

Les immobilisations données en crédit-bail et en location diminuent de 1,03% à fin juin 2024 pour atteindre 12 675 MMAD. Ce poste représente à lui seul 98,62% du total bilan à fin 2023 et 98,43% du bilan à fin juin 2024 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail. Ce poste est composé de :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

## IX.5. Etude de la structure du passif

Bilan passif semestriel :

PASSIF (En KMAD)	2023	Part %	S1 2024	Part en %	Var, 2023/s1 2024
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-		<b>7</b>	0,00%	-
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>8 779 739</b>	67,61%	<b>8 246 331</b>	64,04%	<b>-6,08%</b>
. A vue	1 769 651	13,63%	842 631	6,54%	<b>-52,38%</b>
. A terme	7 010 088	53,98%	7 403 700	57,49%	<b>5,61%</b>
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>110 847</b>	0,85%	<b>138 192</b>	1,07%	<b>24,67%</b>
. Autres comptes créditeurs	110 847	0,85%	138 192	1,07%	<b>24,67%</b>
<b>4. Titres de créance émis</b>	<b>2 361 134</b>	18,18%	<b>2 693 364</b>	20,92%	<b>14,07%</b>
. Titres de créance négociables	2 361 134	18,18%	2 693 364	20,92%	<b>14,07%</b>
. Emprunts obligataires	-				
. Autres Titres de créance émis	-				
<b>5. Autres passifs</b>	<b>455 947</b>	3,51%	<b>533 928</b>	4,15%	<b>17,10%</b>
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>191 515</b>	1,47%	<b>179 983</b>	1,40%	<b>-6,02%</b>
<b>7. Provisions réglementées</b>	-				
<b>8. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>415 158</b>	3,20%	<b>415 158</b>	3,22%	<b>0,00%</b>
<b>9. Capital</b>	<b>138 418</b>	1,07%	<b>138 418</b>	1,07%	<b>0,00%</b>
<b>10. Report à nouveau (+/-)</b>	<b>405 574</b>	3,12%	<b>464 173</b>	3,60%	<b>14,45%</b>
<b>11. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>127 808</b>	0,98%	<b>67 807</b>	0,53%	<b>-46,95%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>12 986 140</b>	100,00%	<b>12 877 359</b>	100,00%	<b>-0,84%</b>

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit voient leur poids dans le total du passif passer de 67,61% à fin 2023 à 64,04% à fin juin 2024, représentant ainsi le poste le plus important du passif.

Les dépôts de la clientèle de la société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une hausse de 1,07% à fin juin 2024 par rapport à fin 2023, pour s'établir de 138,2 MMAD.

Les titres de créances émis s'établissent, quant à eux, à 2 693,4 MMAD à fin juin 2024 contre 2 361,1 MMAD à fin 2023.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créanciers divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation<sup>18</sup>, enregistre une hausse de 17,1% sur la période étudiée et s'établit à 533,9 MMAD à fin juin 2024 contre 455,9 MMAD à fin 2023.

Les provisions pour risques et charges atteignent près de 180 MMAD à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 contre 191,5 MMAD à fin 2023, soit une baisse de 6,02%.

## IX.5.1. Endettement

Endettement de Maghrebail :

Dettes (En KMAD)	2023	S1 2024	Var 23-S1 24
Comptes ordinaires créditeurs	1 267 639	842 631	-33,5%
Emprunts de Trésorerie à Terme	502 012	1 500 484	198,9%
Emprunts financiers	7 010 088	5 903 216	-15,8%

<sup>18</sup> Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères

<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>8 779 739</b>	<b>8 246 331</b>	<b>-6,08%</b>
Titres de créances négociables	2 361 134	2 693 364	14,07%
Emprunts obligataires	-	-	
<b>Titres de créances émis</b>	<b>2 361 134</b>	<b>2 693 364</b>	<b>14,07%</b>
<b>Total</b>	<b>11 140 873</b>	<b>10 939 695</b>	<b>-1,81%</b>

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créditeurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créditeurs » recule de 1 267,6 MMAD à fin 2023 à 842,6 MMAD à fin juin 2024 ;
- Le poste « emprunts financiers » baisse quant à lui de 15,8%, passant ainsi de 7 010,1 MMAD à 5 903,2 MMAD à fin juin 2024.

Le premier semestre de l'année 2024 a donc enregistré un retrait de 18,48% des dettes envers les établissements de crédit, passant de 8 260,1 MMAD à fin 2023 à 5 896,4 MMAD à fin juin 2024. Pour leur part, les titres de créances émis ont progressé de 14,07% à 2 693,4 MMAD contre 2 361,1 à fin 2023.

### IX.5.2. Fonds propres

#### Fonds propres de MAGHREBAIL :

En KMAD	2023	S1 2024	Var.
Capital	138 418	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%
Report à nouveau	405 574	464 173	14,45%
Résultat net	127 808	67 807	-46,95%
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 086 958</b>	<b>1 085 556</b>	<b>-0,13%</b>

A la fin du premier semestre 2024, les fonds propres s'établissent à 1 085,6 MMAD contre près de 1 087 MMAD à fin 2023, soit une légère baisse de 0,13% sur la période. Cette évolution intègre un résultat net de 67,8 MMAD au S1 2024. La quasi-stabilité des fonds propres tient à la hausse du report à nouveau suite à la non-distribution de l'intégralité du résultat net en dividende.

### IX.5.3. Ratio de solvabilité semestriel

#### Ratio de solvabilité Tier One :

En K MAD	2023	S1 2024	Var.
<b>Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)</b>	<b>10,43%</b>	<b>11,70%</b>	<b>+1,27 pts</b>
<b>CET 1 - (minimum exigible 8%)</b>	<b>10,43%</b>	<b>11,70%</b>	<b>+1,27 pts</b>

En juin 2024, le ratio Tier One s'établit à 11,70% contre 10,43% à fin décembre 2023, soit une hausse de +1,27 pts. De même, le ratio CET 1 s'élève à 11,70% à fin juin 2024 comparativement à 10,43% à fin 2023, soit une progression de 1,27 pts sur la période.

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

$Fonds\ propres\ Tier\ 1 = CET1 + AT1 = (Common\ Equity\ Tier\ 1) + (Additional\ Tier\ 1)$

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

#### Ratio de solvabilité global :

En K MAD	2023	S1 2024	Var.
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	15,09%	16,29%	+1,20 pts

En juin 2024, le ratio de solvabilité globale augmente de +1,20 pts pour se fixer à 16,29% à fin juin 2024 contre 15,09% à fin 2023.

#### IX.5.4. Effet de levier semestriel

##### Effet de levier :

En M MAD	2023	S1 2024	Var.
Fonds propres (1)	1 087	1 086	-0,1%
Endettement Net (2)*	11 141	10 940	-1,80%
<b>Effet de levier = (2) / (1)</b>	<b>10,25x</b>	<b>10,07x</b>	-

(\*) Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis

A fin juin 2024, l'effet de levier de la société s'établit à 10,07x des fonds propres contre 10,25x des fonds propres à fin 2023.

#### IX.5.5. Rapport prudentiel maximum

En M MAD	2023	S1 2024	Var.
<b>Encours BSF (1)</b>	<b>2 361 134</b>	<b>2 693 364</b>	<b>14,07%</b>
Encours des créances envers la clientèle	15 437	19 219	24,50%
Immobilisations données en crédit-bail	12 807 069	12 675 183	-1,03%
<b>Encours de créances (2)</b>	<b>12 822 506</b>	<b>12 694 402</b>	<b>-1,00%</b>
<b>Ratio prudentiel (1)/(2)</b>	<b>18,41%</b>	<b>21,22%</b>	<b>2,80pt</b>

#### IX.6. Hors bilan

##### Analyse du hors bilan à fin juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var
<b>Engagements donnés</b>	<b>789 780</b>	<b>823 764</b>	<b>4,30%</b>
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	7 717	25 212	3,27x
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	782 063	798 552	2,11%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-
5. Titres achetés à réméré	-	-	-

6. Autres titres à livrer	-	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 295 255</b>	<b>1 398 847</b>	<b>8,00%</b>
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 295 255	1 398 847	8,00%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-	-

Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 25,2 MMAD à fin juin, soit une progression de 3,27x comparativement à fin 2023.

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 798,6 MMAD, en hausse de 2,11% sur la même période.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 398,8 MMAD au terme du 1<sup>er</sup> semestre de 2024, soit une hausse de 8% comparativement à fin 2023.

### III. Tableau des flux de trésorerie semestriels

#### Tableau des flux de trésorerie :

En KMAD	2023	S1 2024	Var.
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 147 714	2 234 183	-46,1%
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 457	2 074	-40,0%
Charges d'exploitation bancaire versées	415 651	247 908	-40,4%
Charges d'exploitation non bancaire versées	477	311	-34,8%
Charges générales d'exploitation versées	113 544	66 270	-41,6%
Impôts sur les résultats versés	87 526	44 041	-49,7%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>3 533 973</b>	<b>1 877 727</b>	<b>-46,9%</b>
<b>Variation de :</b>			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	
Créances sur la clientèle	1 302	-3 783	NS
Titres de transaction et de placement			
Autres actifs	45 745	-17 370	NS
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 896 262	-1 688 622	-56,7%
Dont variation des créances en souffrance	-124 981	-60 247	-51,8%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	144 968	-111 840	NS
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	-25 080	27 345	NS
Titres de créance émis	-129 963	332 230	NS
Autres passifs	31 943	8 771	-72,5%
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-3 827 349</b>	<b>-1 453 269</b>	<b>-62,0%</b>

<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>-293 376</b>	<b>424 457</b>	<b>NS</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières			
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	40	0	-100%
Acquisition d'immobilisations financières			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 059	3 018	2,85x
Intérêts perçus			
Dividendes perçus	1 374	80	-94,2%
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>355</b>	<b>-2 938</b>	<b>NS</b>
Emission d'actions			
Dividendes versés	69 209		-100,0%
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-69 209</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	- 362 230	421 519	NS
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	- 896 006	- 1 258 236	40,4%
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 258 236</b>	<b>-836 716</b>	<b>-33,5%</b>

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges sur une base semestrielle s'établissent à 1 877,7 MMAD, soit un niveau supérieur que la moitié des flux générés sur une base annuelle.

Les activités d'exploitation génèrent un flux de trésorerie excédentaire de 424,5 MMAD sur le premier semestre 2024, contre un déficit de -293,4 MMAD à fin 2023.

Le solde des actifs et passifs d'exploitation reste négatif sur le semestre écoulé à -1 453,3 MMAD, toutefois en amélioration contre -3 827,3 MMAD sur tout l'exercice 2023. Cette amélioration sur le S1 s'explique principalement par :

- Des flux d'immobilisations données en crédit-bail négatifs qui se fixent à - 1 688,6 MMAD au S1 2024 contre un flux négatif de -3 896,3 MMAD sur l'ensemble de l'exercice 2023 ;
- Un flux des dettes envers les établissements de crédit et assimilés qui s'établit à -111,8 MMAD au S1 2024 contre un flux positif de près de 145 MMAD sur l'ensemble de l'exercice 2023 ;
- Un flux semestriel généré par les titres de créances émis de 332,2 MMAD contre un flux négatif de près de -130 MMAD à fin 2023 ;

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à -2,9 MMAD contre un flux positif de 355 MMAD sur l'ensemble de l'année 2023.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont nuls car la société n'a pas encore distribué les dividendes à destination des actionnaires.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative à fin juin 2024 à -836,7 MMAD en raison d'une trésorerie négative à l'ouverture de - 1 258,2 MMAD et d'une variation nette de trésorerie sur le semestre de 421,5 MMAD.

## IV. Analyse de la rentabilité semestrielle

### IX.7. Etude de la structure du passif

#### Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2023	S1 2024	Var.
Résultat net (1)	127 808	67 807	-46,95%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	959 150	1017749	6,11%
<b>Return On Equity (ROE)* = (1) / (2)</b>	<b>13,33%</b>	<b>13,32%</b>	<b>-0,01pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2024

Le ROE semestriel sur une base annualisée ressort en quasi-stagnation à 13,32% contre 13,33% à fin 2023. Ce surplace s'explique principalement par une amélioration de 8% du résultat net en glissement annuel à 67,8 MMAD et par une progression de 6,11% des fonds propres (hors résultat de l'exercice) de 6,11% à fin juin 2024 comparativement à fin 2023.

### IX.8. Rentabilité des actifs semestrielle

#### Rentabilité des actifs

En KMAD	2023	S1 2024	Var.
Résultat net (1)	127 808	67 807	-46,95%
Total actif (2)	12 986 140	12 877 359	-0,83%
<b>ROA *= (1) / (2)</b>	<b>0,98%</b>	<b>1,05%</b>	<b>0,07pt</b>

Source : Maghrebail

(\*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2024

En juin 2024, le ROA semestriel calculé sur une base annualisée progresse de +0,07 pt à 1,05% contre 0,98% à fin décembre 2023. Cette évolution résulte d'une amélioration de 8% du résultat net en glissement annuel à 67,8 MMAD et par une baisse de 0,83% du total actif à 12 877,4 MMAD à fin juin 2024 comparativement à fin 2023.

## V. Analyse du risque client sur le premier semestre 2024

### IX.9. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail entre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. S1 24-23»%
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	179 808	105 348	-41,4%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)	-	-	-
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	14 285 682	14 195 852	-0,6%
<b>Charge de risque *((3) + (4)) / (5)</b>	<b>1,26%</b>	<b>0,74%</b>	<b>-41,0%</b>

Source : Maghrebail

(\*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2024

## X. Indicateurs d'activité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024

### X.1. Encours net comptable

En MMAD	T3 2023	T3 2024	Var. T3 24-T3 23%
<b>Encours net comptable</b>	<b>11 721</b>	<b>11 925</b>	<b>+1,7%</b>

Source : Maghrebail

A fin septembre 2024, l'encours net comptable de Maghrebail progresse de +1,7% à 11 925 MMAD comparativement à la même période de l'année précédente. Maghrebail maintient ainsi son positionnement avec une part de marché de 23,78%. Cet encours se répartit à raison de 64% pour les équipements et 36% pour les biens immobiliers.

## X.2. Production

En MMAD	T3 2023	T3 2024	Var. T3 24-T3 23%
<b>Production</b>	<b>2 301</b>	<b>2 394</b>	<b>+4%</b>

Source : Maghrebail

La production au titre du T3 2024 augmente de +4% à 2 394 MMAD. Les acquisitions d'équipements se situent à 2 067 MMAD marquant une hausse de 6% par rapport à fin septembre 2023 et le crédit-bail immobilier ressort à 326 MMAD contre 346 MMAD un an auparavant.

## X.3. Chiffre d'affaires

En MMAD	T3 2023	T3 2024	Var. T3 24-T3 23%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 851</b>	<b>3 051</b>	<b>+7%</b>

Source : Maghrebail

Durant le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2024, Maghrebail a réalisé un chiffre d'affaires de 3 051 MMAD, en hausse de 7% par rapport à la même période de l'année précédente.

## X.4. Endettement global

En MMAD	T3 2023	T3 2024	Var. T3 24-T3 23%
<b>Endettement global</b>	<b>10 628</b>	<b>10 795</b>	<b>+1,6%</b>

Source : Maghrebail

A fin septembre 2024, l'endettement global augmente de 1,6% à 10 795 MMAD et se subdivise en crédits bancaires à hauteur de 72% pour un montant de 7 740 MMAD et en BSF à hauteur de 28% pour un montant de 3 054 MMAD.

## X.5. Produit net bancaire

En MMAD	T3 2023	T3 2024	Var. T3 24-T3 23%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>260</b>	<b>296</b>	<b>+14%</b>

Source : Maghrebail

Le PNB affiche une hausse de 14% par rapport à fin septembre 2023 à 296 MMAD. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions est de 86% au 30/09/2024.

## **PARTIE IX. PERSPECTIVES**

## I- Orientations stratégiques de Maghrebail

Le plan stratégique 2023-2025 de Maghrebail dépendra de plusieurs facteurs tels que l'évolution des différents secteurs d'activités, les tendances des marchés internationaux, les innovations technologiques, les attentes des clients et la réglementation en vigueur. Ainsi, l'orientation de Maghrebail portera principalement sur les actions suivantes :

- a) Maintenir l'équilibre de la production par canal d'apport, par type de client et par type de bien ;
  - L'équilibre de la production par canal d'apport consiste à maintenir l'apport du réseau BOA dans la commercialisation de l'offre crédit-bail.
  - Maintien du financement de la clientèle PME, TPE & PROFESSIONS LIBERALES afin de garder l'équilibre de la production par type de client
  - L'équilibre de la production par type de bien à travers le bon positionnement au sein des marchés à fort potentiel de croissance ainsi que les marchés émergents (développement durable, Energies renouvelable, la santé, Informatique ...etc.),
- b) Développer la synergie avec Bank of Africa à travers le renforcement des actions d'animations auprès des agences et des Centres d'affaires BOA ainsi que l'accompagnement des collaborateurs BOA lors des visites clients et des visites de prospections ;
- c) Développement de nouveaux gisements de croissance :
  - Crédit-bail écologique : Offrir des solutions de financement pour l'acquisition d'équipements éco-responsables (énergie renouvelable, véhicules électriques, équipements réduisant les émissions de CO2, etc.)
  - Soutien à la transition énergétique : De plus en plus de clients et d'entreprises seront amenés à chercher des solutions pour réduire leur empreinte carbone. Le crédit-bail peut soutenir cette transition en facilitant l'accès à des technologies vertes.
  - Elargissement des partenariats avec les fournisseurs de matériel et équipements : matériel médical, BTP, matériel roulant et production d'énergie
  - La création de partenariats solides avec les fournisseurs qui n'ont pas de captives en réajustant ses procédures pour faire preuve de plus d'agilité en optimisant les délais de remise des bons de commande et des règlements.
  - Développement de la niche des professions libérales en partenariat avec la banque et celle des fournisseurs de matériel.
- d) Amélioration continue des Avantages Compétitifs Stratégiques :
  - Investissement dans le Capital Humain
  - Adaptation de l'organisation interne à la stratégie
  - Investissement dans la qualité et la sécurité des process
  - Développement des outils de pilotage opérationnels et stratégiques
- e) L'accélération des chantiers de digitalisation : MAGHREBAIL est déjà pionnière en la matière mais risque d'être rattrapée par les confrères ; d'où la nécessité de satisfaire d'urgence les demandes des clients et fournisseurs en matière de digitalisation et de fonctionnalités.
- f) Rentabilisation des créances en souffrance ;
- g) Diversification des sources de refinancement et amélioration de leur coût ;
- h) **Evaluation dynamique des risques** : Avec l'évolution des marchés, nous sommes amenés à mieux évaluer le risque de non-paiement, particulièrement dans des périodes économiques incertaines. A travers l'utilisation d'outils analytiques et d'IA pour prévoir et gérer ces risques ;
- i) L'intérêt de réfléchir à mettre en place un partenariat en Afrique qui permettrait de donner un nouveau souffle de développement à MAGHREBAIL. Il s'agirait d'une joint-venture qui associerait, outre MAGHREBAIL, un partenaire industriel spécialisé dans la distribution et la location du

matériel de BTP, de transport et de manutention présent en Afrique occidentale depuis 2013 ainsi qu'un fond financier qui souhaite se développer sur le marché Africain. BOA Afrique serait associée à cette réflexion pour définir les domaines de coopération possibles.

#### IV.1. Programme d'investissement :

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Le budget d'investissement alloué aux projets IT s'élève à 2,6 MMAD en 2024. Ces investissements concernent essentiellement la mise à niveau du réseau du siège et des bureaux de représentation ainsi que la mise en place de la signature électronique.

## II- Principales tendances, incertitudes ou activités ayant une influence sur l'activité de Maghrebail

A fin 2023, l'encours net comptable de l'ensemble du secteur du crédit-bail s'élève à 51 667 MMAD contre 49 461 MMAD en 2022 soit une hausse de 4,46%. L'encours net comptable du secteur est constitué à 68% de crédit-bail mobilier (soit un encours financier net de 35 384 MMAD), à 32% de crédit-bail immobilier (soit un encours financier net de 16 284 MMAD).

La production du secteur dans sa globalité a progressé de 11,30% par rapport à 2022 pour atteindre 18 197 MMAD contre 16 349 MMAD en 2022. Cette progression a été portée par de 7,72% de la production de crédit-bail mobilier qui s'établit à 15 118 MMAD, et la hausse de 33% de la production de crédit-bail immobilier pour atteindre 3 079 MMAD.

## III- Réalisations de Maghrebail

Famille produit (En MMAD)	Prévisions établies en 2022 pour 2023	Réalisations 2023	Réalisation / Budget
<b>Production</b>	<b>3 900</b>	<b>3 891</b>	<b>99.8%</b>
<b>PNB (Social hors éléments exceptionnels)</b>	<b>358</b>	<b>350</b>	<b>98%</b>
<b>Dotations nettes de reprise de provisions des CES</b>	<b>110</b>	<b>40</b>	<b>36.4%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>125</b>	<b>128</b>	<b>102%</b>

Source : Rapport annuel 2023 de Maghrebail

### Réalisations pour 2023 :

Pour 2023, MAGHREBAIL avait prévu une production de 3,9 milliards de dirhams pour l'ensemble de l'exercice 2023, et un produit net bancaire attendu à 358 MMAD pour un résultat net de 125 MMAD. Maghrebail prévoyait également des dotations nettes de reprise de provisions des créances en souffrance à 110 MMAD en 2023.

Sur l'exercice 2023, la nouvelle production réalisée par MAGHREBAIL ressort équivalente à 99.8% de la prévision initiale de 3 900 MMAD pour se stabiliser à 3 891 MMAD à fin 2023.

MAGHREBAIL ressort ainsi avec un encours net comptable de 12 231 MMAD et affiche une part de marché de 23,67%.

Le Produit Net Social hors éléments exceptionnels ressort à 358 MMAD (contre 351 MMAD en prévision initiale) et les dotations nettes de reprises de provisions des CES ont atteint 78 MMAD contre une estimation initiale de 30 MMAD.

S'agissant du Résultat net, il s'est établi en 2023 à 128 MMAD, un niveau supérieur à la prévision initiale de 125 MMAD, soit une réalisation de 102%.

#### IV- Prévisions actualisées en 2023 pour l'exercice 2024<sup>19</sup>

---

Rappelons que Maghrebail avait publié au niveau de son rapport financier annuel de 2023 ses prévisions financières pour l'exercice 2024. Celles-ci sont toujours d'actualité et se présentent comme suit :

MAGHREBAIL prévoit une production de 4,18 milliards de dirhams au courant de l'exercice 2024 soit une progression de 7,4%. En parallèle, l'enveloppe de refinancement à lever est estimée en 2024 à 4,5 milliards de dirhams. Le produit net social est estimé à 348,8 millions de dirhams hors taxe et marque une augmentation de 5% par rapport à la même période de l'année précédente. Les dotations nettes de reprises de provisions des créances en souffrance sont estimées à 50 millions de dirhams en 2024. Le résultat net au 31/12/2024 devrait s'établir à 134,6 millions de dirhams, en augmentation de +5.31% par rapport à l'exercice 2023.

---

<sup>19</sup> Source : RFA 2023 de Maghrebail

## **PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS**

A la date d'établissement du présent Document de Référence, Maghrebail ne connaît aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de MAGHREBAIL.

## **PARTIE XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES**

A la date d'établissement du présent Document de Référence, Maghrebail ne connaît pas de de litiges ou d'affaires contentieuses qui n'ont pas fait l'objet de provisions et qui sont susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

## **PARTIE XII. FACTEURS DE RISQUE**

## I. Risque client

---

Maghrebail a mis en place en amont des systèmes de connaissance **client** qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département analyse risques de crédit préalablement au comité de crédit ;
- Un outil de scoring interne pour les clients TPE et professionnels;
- Décision collégiale du comité de crédit ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le conseil d'administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

Aussi, la notation des clients Maghrebail PME et GE, est assurée par la BOA via l'outil de notation ANADEFI.

Afin de tester le niveau de résistance de l'entreprise, Maghrebail réalise annuellement des stress test supposant un retournement de la conjoncture et/ ou une détérioration de la qualité de la contrepartie.

## II. Risque de marché

---

Le ratio de solvabilité, introduit par les accords de Bâle II, prend en compte d'autres catégories de risques autres que le risque de crédit, à savoir le risque de marché et le risque opérationnel.

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises par la Société suite à des variations des prix (cours, taux) sur le marché. Ce risque s'applique aux instruments suivants : produits de taux (obligations, dérivés de taux), actions, change, matières premières.

Le risque sur produits de taux et actions se mesure sur la base du "portefeuille de trading", c'est-à-dire des positions détenues par la banque pour son propre compte dans un objectif de gain à court terme, par opposition aux activités "normales" de financement et d'investissement. En revanche, le capital requis pour la couverture des positions en change et matières premières s'applique sur la totalité de ces positions.

A fin 2023, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 15,09% en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.

A fin juin 2024, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 16,29% en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.

## III. Risque opérationnel

---

Maghrebail, en tant qu'établissement de crédit, est exposé à un risque opérationnel. En effet, le dispositif Bâle II a défini le risque opérationnel comme celui de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée, etc.), du personnel (erreur, malveillance ou fraude) et des systèmes internes (panne informatique) ou externes (inondation, incendie, etc.). Cette définition inclut également le risque juridique.

Afin de maîtriser ce risque, Maghrebail est dotée d'un dispositif de contrôle interne solide. En effet, la Société dispose d'un comité d'Audit et de Contrôle Interne ayant pour rôle de minimiser les risques financiers, opérationnels ou de non-conformité de la Société, et accroître la qualité de l'information financière publiée. Ainsi, l'ensemble du système de contrôle interne de Maghrebail est conforme à la directive de Bank Al Maghrib.

#### IV. Risque sectoriel

---

Le secteur du leasing traverse une période de profonds changements, marquée par turbulences significatives.

Parmi les principaux facteurs de risque, on peut identifier le risque lié à certains secteurs, notamment en raison des changements réglementaires affectant la gestion déléguée, qui affecte le droit de propriété des sociétés de leasing sur les biens financés en crédit-bail.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, soutenus par de grands groupes bancaires ou par des captives financières des principaux fournisseurs, accentue la concurrence et complexifie les dynamiques du secteur.

Pour répondre à ces défis, la société déploie une stratégie axée sur plusieurs mesures. Maghrebail mise notamment sur l'établissement de partenariats solides avec des fournisseurs qui ne disposent pas de captives financières. Cela implique un réajustement des procédures internes afin de gagner en agilité et d'optimiser les délais liés à la remise des bons de commande et aux paiements.

Parallèlement, MAGHREBAIL explore l'opportunité de développer un partenariat stratégique en Afrique sous la forme d'une joint-venture. Ce projet associerait, outre MAGHREBAIL, un partenaire industriel spécialisé dans la distribution et la location du matériel de BTP, de transport et de manutention présent en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'un fond financier souhaitant s'implanter sur ce marché. BOA Afrique serait également associée à cette réflexion pour définir les domaines de coopération possibles, apportant ainsi une nouvelle dynamique de croissance.

#### V. Risque d'évolution des taux d'intérêts

---

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, Maghrebail est exposée au risque de variation du TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels). En effet, ce taux plafonne les taux de sorties de Maghrebail et donc conditionne sa marge. Toutefois, celle-ci est moins exposée à des variations à la baisse du TMIC vu que ses taux de sortie sont bien en dessous du TMIC maximum.

Par ailleurs, une baisse de ce taux favorise le remboursement par anticipation qui permet aux clients de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Le remboursement par anticipation est, par ailleurs, à l'origine d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie et d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources. Il convient cependant de noter que la pratique du remboursement anticipé reste mineure puisqu'elle suppose des frais supplémentaires qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, ledit taux a été fixé à 13,09%

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, ledit taux a été fixé à 12,94%

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, ledit taux a été fixé à 13,27%

#### VI. Risque d'adossement des emplois aux ressources

---

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée. Maghrebail répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (recours aux BSF, aux obligations, aux concours bancaires, etc.).

De plus, Maghrebail maintient une veille active des conditions de marché afin d'améliorer sa marge d'intermédiation.

#### VII. Risque concurrentiel

---

Le secteur du crédit-bail au Maroc continue de croître, porté par une demande accrue de financement par les petites et moyennes entreprises (PME) et une forte dynamique des secteurs industriels, commerciaux et des infrastructures.

Ainsi, en termes de production globale 2023, la part de marché de MAGHREBAIL était de 21.36 % occupant la troisième place après MAROC LEASING 2<sup>ème</sup> avec 22.83% et WAFABAIL 1<sup>er</sup> avec une part de marché agrégée de 23.47 %.

Sur le segment du crédit-bail mobilier, Maghrebail détient la 3<sup>ème</sup> place en 2023 avec 21.22 % de parts de marché derrière Wafabail leader sur le marché avec 23.78 %. Maroc leasing occupe la deuxième place avec 21,52 % de part de marché en termes de production.

Sur le segment du crédit-bail immobilier, en 2023, Maghrebail occupait la deuxième place en termes de production avec 22,09% de parts de marché, derrière MAROC LEASING avec 29.30% et devant WAFABAIL avec 21.99% de parts de marchés.

## VIII. Risque réglementaire

---

Maghrebail, en tant que société de financement intervenant sur les segments du crédit-bail immobilier et mobilier est soumise à la réglementation en vigueur instaurée par Bank Al Maghrib, notamment par rapport au respect des normes prudentielles.

Compte tenu de l'évolution constante du secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc et de la conjoncture économique nationale et internationale, les autorités de Bank Al Maghrib peuvent envisager un durcissement de la réglementation en vigueur, pouvant ainsi influencer la stratégie et le mode de fonctionnement de l'ensemble des opérateurs. Ce durcissement de la réglementation pourrait intervenir afin de protéger et davantage structurer le secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

Face à un tel risque réglementaire, qui affecterait l'ensemble des opérateurs nationaux, Maghrebail, s'engagerait à mettre en œuvre les mesures nécessaires et suffisantes pour respecter les nouveaux critères imposés tout en limitant les éventuels impacts négatifs sur la rentabilité et la profitabilité de l'entreprise et en maintenant sa position sur le marché du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

## IX. Risque de liquidité

---

Au regard de la variété des profils des clients et de leurs diverses expositions opérationnelles, surtout en temps d'incertitudes liées à la situation sanitaire et son impact économique, la clientèle de Maghrebail présente un risque de liquidité quant à sa capacité à honorer ses engagements à leurs échéances.

Ce risque est en partie pallié au niveau de la gestion financière avec une politique de provisionnement prudente mais cela n'écarte en aucun cas le risque de liquidité.

## X. Risque d'illiquidité

---

De par sa présence prépondérante sur le segment immobilier, Maghrebail présente le risque d'illiquidité des biens immobiliers récupérés suite à la rupture de contrats de crédit-bail. Il est à noter, cependant, que Maghrebail en tant que société de financement n'a pas vocation à détenir des actifs immobiliers et cherche constamment des solutions pour sa clientèle en difficulté et en situation de cessation de paiement.

## XI. Risque financier lié aux changements climatiques et à l'environnement

---

BANK OF AFRICA, en alignement avec les Directives de Bank Al-Maghrib, mesure son exposition aux risques climatiques à travers la modélisation de différents scénarios, permettant l'implémentation d'une stratégie de gestion et de pilotage en intégrant ses filiales.

Maghrebail s'inscrit dans cette stratégie et intègre les risques climatiques dans son modèle de gestion des risques et évalue la résilience de son portefeuille face aux scénarios climatiques.

Des stress test sont réalisés périodiquement et transmis à la maison mère qui consolide les données pour les transmettre à BANK AL MAGHRIB.

Maghrebail s'engage également à l'encouragement des investissements dans des projets verts (énergies renouvelables, efficacité énergétique) et l'accompagnement de son personnel dans la compréhension des enjeux climatiques et leurs implications.

## **PARTIE XIII. ANNEXES**

## I. Statuts

---

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/STATUTS%20MABGHREBAIL.pdf>

## II. Rapport financier annuel

---

2023 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2023/RAPPORT%20ANNUEL%202023.pdf>

2022 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2022/RAPPORT%20ANNUEL%202022.pdf>

2021 : [https://www.maghrebail.ma/publication/2022/Maghrebail\\_RA\\_2021.pdf](https://www.maghrebail.ma/publication/2022/Maghrebail_RA_2021.pdf)

## III. Communication financière

---

2024 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202024.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/COMMUNIQUE%201er%20SEMESTRE%202024.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/RAPPORT%20FINANCIER%20SEMESTRIEL%202024.pdf>

2023 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202023.pdf>

2022 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%201%20ER%20TRIMESTRE%202022.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202022.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/RESULTAT%20FINANCIER%20JUN%202022.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%20T3%202022.pdf>

2021 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202021.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202021.PDF>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202021.pdf>